

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION

B. P. 179 KIGALI

CONFIDENTIEL

RAPPORT ANNUEL 1985

VOLUME III

**Coopération Économique Financière
et Technique**

Kigali, le 31 Décembre 1985

REPUBLICQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
B.P. 179 KIGALI.

R A P P O R T A N N U E L

VOLUME III

COOPERATION ECONOMIQUE,
FINANCIERE ET TECHNIQUE

Kigali, le 31 Décembre 1985.

"Je ne serais pas complet si, à cette occasion, je ne remerciais pas, sincèrement, les pays et les organismes amis qui nous épaulent dans nos efforts. Nous apprécions d'autant plus leurs gestes qu'ils ont, malgré un climat économique international morose, maintenu et parfois accru, leurs engagements vis-à-vis de notre pays. Les contacts que nous avons eus cette année dans le cadre institutionnalisé des Commissions Mixtes nous ont permis de constater la volonté de coopération qui les anime au-delà des difficultés de toutes sortes. Les différentes stratégies que le Rwanda s'est données, telle que la stratégie alimentaire, la stratégie énergétique, celle à l'étude sur l'industrialisation et celles qui seront préparées dans le cadre du prochain Plan, constituent et constitueront, croyons-nous, un champ d'intervention tout indiqué pour nos partenaires, comme elles constituent des indications précieuses pour les investisseurs privés, nationaux ou étrangers auxquels nous réitérons nos encouragements.

Le sérieux avec lequel nous essayons de procéder et de progresser devrait être le garant, pour que la coopération internationale ne soit pas vaine, mais qu'elle puisse trouver le meilleur cadre d'accueil digne des efforts de coopération qui nous sont accordés.

Ainsi par nos propres efforts, et par l'appui de nos amis, nous pourrions accélérer notre marche vers le progrès et consolider l'acquis de la Révolution entamée depuis 1973".

Extrait du Message à l'occasion du Nouvel an 1985 de Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

=====

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I. COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE</u>	
A. PAYS D'AFRIQUE	3
B. PAYS D'ASIE	38
C. PAYS D'EUROPE	57
D. PAYS D'AMERIQUE	121
<u>II. COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE</u>	
A. ORGANISATION REGIONALES	141
B. INSTITUTIONS FINANCIERES	171
C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES	190
<u>III. COOPERATION TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE</u>	219
<u>IV. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE</u>	245
<u>CONCLUSION</u>	249

INTRODUCTION

Au cours de l'année 1985, la Coopération entre le Rwanda et le reste du Monde s'est renforcée et même a connu un élargissement d'horizon et ce, malgré les mutations profondes au sein du système économique international. Ont largement contribué à cette évolution positive, la signature de l'Accord Général de Coopération avec le Burundi par le Président de la République, les visites de travail du Chef de l'Etat en Tanzanie, au Kenya et à la Commission des Communautés Européennes ainsi que celles que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuées en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Finlande, au Canada, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie, en France, en Ethiopie et au siège de la BAD.

En outre, le Rwanda doit se réjouir des résultats probants issus des différentes Commissions Mixtes avec les Parties algérienne, kenyane, allemande et suisse ainsi que des pourparlers bilatéraux avec les côtés canadien, tanzanien et italien.

Tous ces contacts ont confirmé que notre pays peut compter sur les concours que ces amis sont disposés à lui donner en vue de promouvoir son développement et l'épauler dans la recherche des voies et moyens de minimiser le poids de l'enclavement.

Enfin, l'on notera avec satisfaction que les pays et organismes amis ont continué, tout au long de l'année 1985, à appuyer nos programmes de développement. C'est dans ce cadre qu'il faut placer la tenue à Kigali d'une Table Ronde des ONG, la tenue à Paris d'une réunion des bailleurs de fonds intéressés par le VIème projet routier, la réunion de coordination avec les bailleurs de fonds sur le projet de télécommunications ainsi que les différentes visites au Rwanda par des personnalités de haut rang venues pour s'imprégner des réalités de notre pays et discuter avec les autorités les programmes de coopération.

I. COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

A. PAYS D'AFRIQUE

1. BURUNDI.

L'événement qui a dominé la coopération entre le Rwanda et le Burundi est la visite à Ngozi le 25 janvier du Président de la République Rwandaise, visite à l'occasion de laquelle Il a signé avec Son Homologue Burundais un Accord Général de Coopération appelé à régir les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays.

En vertu de cet Accord ratifié à Bujumbura le 12 avril et à Kigali le 19 du même mois, les deux parties se sont engagées à promouvoir leur coopération dans les domaines politique et technique, social et culturel.

Voici les principales décisions prises à l'issue de cette visite :

- Les travaux de la Commission Technique Mixte sur la démarcation et la matérialisation de la frontière commune entre les deux pays doivent se poursuivre. C'est ainsi que du 15 au 19 octobre, une réunion du genre a été tenue à Kirundo. Elle n'a toutefois pas fait progresser le dossier.
- La Grande Commission Mixte doit se réunir une fois par an, alternativement dans chacun des deux pays. La première session qui était prévue au Rwanda cette année, a été reportée suite à différents motifs. Elle aura probablement lieu l'année prochaine et devra permettre entre autres orientations d'ouvrir les négociations en vue de la signature d'une Convention sur l'intégration des produits industriels et agricoles sélectionnés.

.../...

- Un Accord Commercial devra être conclu dans les meilleurs délais en vue de faciliter la mise en application de l'Accord Général de coopération.
- Un Accord de Coopération Culturelle, Scientifique et Technique sera conclu en vue d'intensifier l'échange de professeurs, d'étudiants, d'informations scientifiques, etc ...

Il sied de noter que dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération avec le Burundi,

- Le Ministre burundais de l'Intérieur a effectué fin mars une visite au Rwanda qui a duré une semaine. Au cours de son séjour, il a visité plusieurs centres d'intérêts autour de Kigali et s'est entretenu avec son homologue rwandais des problèmes de démarcation de la frontière commune et du traitement des irréguliers.
- Du 25 janvier au 1er février, une mission d'experts rwandais dans le domaine agricole a séjourné au Burundi en vue de recueillir des informations sur l'invasion des chenilles légionnaires alors signalées dans ce pays.
- En date du 26 février, le Gouvernement Rwandais a accordé au Gouvernement Burundais l'autorisation de laisser traverser le territoire rwandais par la ligne HT. 110 KV. de RUSIZI II au Burundi, à condition que le Rwanda ne supporte pas les frais éventuels d'expropriation.
- Une délégation rwandaise représentant l'Usine de Lavage de Café de NKORA a séjourné au Burundi du 23 au 30 juin avec pour mission d'étudier et de s'initier au fonctionnement et à la gestion des stations de lavage de café. Dans ce domaine en effet, certaines unités burundaises possèdent une expérience de longue durée.
La visite ainsi effectuée a permis d'analyser les problèmes rencontrés ailleurs, ce qui devrait faciliter la réhabilitation de l'Usine de NKORA dont le démarrage des travaux d'usinage est prévu début 1986.

.../...

Dans le cadre de la coopération culturelle, dix ressortissants rwandais ont poursuivi leur formation au Burundi en 1984-85 : quatre à la Polytechnique de Bujumbura et six à l'ISA de Gitega. Les six étudiants affectés à Gitega ont tous échoué à la 1ère session; 4 ont passé la 2ème session dont un seul a été promu, les 3 autres étant recommandés au redoublement de la 1ère année. Compte tenu du fait que leur formation initiale était inadaptée au programme suivi à l'I.S.A. de Gitega, leur chance de réussite restait minime dans ce même Institut : c'est pourquoi le côté rwandais a décidé plutôt de réintégrer ces 3 étudiants à l'U.N.R. En vue de combler ces 3 places rendues vacantes, le Rwanda se proposait d'envoyer 3 nouveaux candidats jouissant d'une formation mieux appropriée, ce que la partie burundaise a accepté. Cependant, à cause d'une question de délais, cette proposition pourra éventuellement se concrétiser l'an prochain.

Par ailleurs, une nouvelle requête de douze autres places a été introduite au mois d'avril pour l'entrée académique 1985-86. A cet effet, quatre nouveaux étudiants rwandais ont été admis à la Polytechnique de Bujumbura et deux seulement à l'I.S.A. de Gitega.

Le Burundi quant à lui n'a présenté au cours de cette année aucune candidature pour les dix places lui réservées à l'U.N.R. depuis l'an passé en guise de réciprocité.

2. ZAIRE

Au cours de l'année qui s'achève, la Coopération culturelle avec le Zaïre s'est heurtée à des problèmes liés aux conditions de vie auxquelles ont dû faire face les étudiants rwandais qui fréquentent les établissements zaïrois d'enseignement supérieur. En effet, les mesures prises le 12 octobre 1984 par le Conseil Exécutif du Zaïre portant notamment sur le montant alloué aux boursiers (actuellement 500 zaïres au lieu de 200) ont mis à la charge des bénéficiaires les frais de transport, de logement et de restauration. De l'avis de notre Ambassadeur à Kinshasa, cette situation qui compromet gravement la vie normale de nos étudiants au Zaïre devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie et trouver une solution "au niveau approprié, avant de poursuivre l'envoi d'autres étudiants au Zaïre".

.../...

C'est donc dans ce climat morose qu'est intervenue l'inscription de cinq nouveaux étudiants rwandais à l'ISDR-BUKAVU pour l'année académique 1985-86. L'on se souviendra que cette admission fait suite à une longue tergiversation qui a pratiquement duré une année et empêché l'utilisation effective des dix places concédées au Rwanda pour 1984-85 dans ce même Institut. De toute façon, les difficultés créées antérieurement par le Directeur dudit Institut, comme les mesures de suppression de l'assistance matérielle aux étudiants, restent fort préoccupantes.

En signe de réciprocité, huit nouveaux ressortissants zaïrois ont été autorisés à se faire inscrire à l'U.N.R. pour l'année académique 1985-86.

Il y a lieu de se féliciter par contre de ce que la coopération industrielle ait enregistré des progrès sensibles. A ce titre, qu'il suffise de rappeler que :

- Le 15 janvier, le Ministre des Finances et de l'Economie a accordé l'exonération des droits de sortie sur l'étain après traitement à façon de la cassitérite zaïroise. On estime que lorsque la teneur de ces produits zaïrois atteindra 70 %, notre fonderie pourra produire 685 Kg d'étain fin par tonne de cassitérite reçue.
- Au mois de février, un groupe de géologues rwandais a effectué une visite d'études dans les mines de la SOMINKI (région du Kivu).

En ce qui concerne le dossier Gaz méthane, la Commission ad hoc, au cours de ses 16ème et 17ème réunions, a procédé à l'analyse et à l'évaluation des offres techniques pour les études de factibilité du projet global. Elle a également examiné le projet d'accord de rétrocession du prêt BEI/BDEGL aux Etats membres ainsi que l'état d'avancement de l'étude expérimentale sur la propulsion automobile par le gaz comprimé.

La VIème réunion de concertation des bailleurs de fonds a, quant à elle, procédé à l'ouverture de l'offre financière du Bureau TECHNIP. Ce dernier réalisera les études du projet global Gaz Méthane pour un montant de 1.768.750 ECUS.

.../...

Il importe de noter que le Gouvernement Belge a confirmé en novembre 1985 la disponibilité de l'enveloppe de 500 millions FB pour le projet et accepté de travailler sur base des accords bilatéraux rwando-zaïrois. Le Gouvernement Rwandais a déjà demandé au Gouvernement Belge de financer sur ce crédit les études d'exécution du projet de quintuplement de la production au Cap Rubona à concurrence de 28.908.000 FB.

La réunion de la Grande Commission Mixte, d'abord prévue au 4ème trimestre, a été reportée à début 1986 en raison du programme très chargé de la fin d'année 1985.

3. TANZANIE

Le 16 octobre, le Président de la République a effectué à Dar-Es-Salaam une visite de travail au cours de laquelle Il a discuté avec Son Homologue Tanzanien de la géopolitique régionale ainsi que des contraintes de la guerre en Uganda sur l'économie rwandaise.

A cette occasion, les Ministres ayant les Transports dans leurs attributions ont été chargés d'examiner les modalités pratiques de faciliter l'acheminement des marchandises rwandaises en transit sur le territoire tanzanien, spécialement en ce moment précis où le Corridor Nord est devenu inutilisable. Les problèmes analysés concernaient plus particulièrement les règlements douaniers en vigueur en Tanzanie, la disponibilité de ferry boats sur le Lac Victoria, ainsi que du matériel approprié de manutention notamment à Kisumu et Bukoba.

Ainsi donc, au cours de leurs travaux du 16 au 18 octobre, les deux délégations ont adopté les décisions ci-après :

- Escorte des marchandises et caution douanière.

Pendant tout le temps que durera le conflit ugandais, les marchandises rwandaises en transit en Tanzanie seront conduites en convois sous escorte douanière, du point d'entrée au point de sortie. Les cautions habituellement exigées sont supprimées pour les marchandises rwandaises en transit. La S.T.I.R. assumera toutes responsabilités relatives aux opérations de transit devant les autorités douanières

.../...

tanzaniennes qui souhaitent n'avoir qu'un seul interlocuteur en la matière.

- Disponibilité de ferry boats.

Le ferry boat M.V. UMOJA est capable de transporter 22 wagons ou 14 à 15 camions remorques : il effectuera 3 voyages par semaine entre Kisumu et Kemono Bay ou Mwanza. Quant au bateau-citerne M.V. NYANGUMI, sa capacité est de 380.000 litres de produits pétroliers. La partie tanzanienne ayant donc fait son offre, il appartient désormais au Rwanda de se décider pour l'utilisation de ce moyen de transport qui est devenu opérationnel depuis novembre 1985.

Dans la région de Mwanza, entre Busisi et Kikongo, deux autres ferry boats sont déjà opérationnels : le M.V. GEITA de 75.000 tonnes et le M.V. SABAGASABA de 90.000 tonnes. Un troisième ferry boat, le M.V. SENGEREMA, actuellement en cours de montage, deviendra opérationnel en juin 1986 avec une capacité de 170.000 tonnes.

- Allocation de wagons.

A la seule condition de lui payer à l'avance, la R.T.C. mettra hebdomadairement à la disposition du Rwanda 14 à 25 wagons de marchandises générales et 4 à 8 unités de wagons-citernes. Mais cette procédure de paiement à l'avance paraît inapplicable pour la Banque Nationale du Rwanda qui est en pourparlers à cet effet avec la Bank of Tanzania.

En ce qui concerne le principe d'acquisition de wagons propres au Rwanda à utiliser sur le Corridor Central, il a été convenu de remettre les négociations à une période ultérieure, car elles ne sauraient s'inscrire dans le cadre des actions d'urgence.

De plus, le Gouvernement Tanzanien a accepté d'alléger les formalités douanières, étant entendu que les procédures normales de transit redeviendront applicables dès que le Corridor Nord sera de nouveau utilisable.

Au reste, la coopération rwando-tanzanienne a évolué dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions et

.../...

recommandations de la dernière réunion de la Commission Mixte tenue en novembre 1984. C'est dans ce cadre qu'il faut situer :

- Trois réunions organisées du côté rwandais dans le but de préparer la session du Comité Spécial sur les échanges commerciaux et arrangements bancaires;
- L'ouverture par la STIR d'une Agence à Dar-Es-Salaam afin d'assurer le transit et le transport rapide des marchandises en provenance et à destination du Rwanda;
- La ratification par le Rwanda des Accords signés le 10 novembre 1984, intervenue respectivement le 6 mai et le 5 septembre en ce qui concerne :
 - a) L'Accord sur les facilités de transport et de transit;
 - b) La Convention relative au bail emphytéotique concernant le terrain accordé par la République Unie de Tanzanie à la République Rwandaise dans la zone d'Isaka.
- La réception le 15 janvier à Rusumo de deux vaches FRISONE et quatre porcs croisés de races Landrace et Large White offerts par le Gouvernement Tanzanien dans le cadre de la coopération entre les Services pénitentiaires de nos deux pays.

La réunion des experts des deux pays tenue à Kigali du 2 au 4 avril en vue d'examiner l'évolution des Télécommunications aéronautiques depuis la dernière réunion tenue à Kigali du 27 au 29 juin 1984 notamment en ce qui concerne le réseau fixe des Télécommunications aéronautiques, les fréquences optimales de travail sur le circuit Kigali - Dar-Es-Salaam, le mode de transmission, les problèmes de propagation d'un système correcteur d'erreur, la liaison phonie directe entre contrôleurs de la circulation aérienne, l'introduction d'un système sélectif et d'essai de fréquences. Cette réunion a recommandé aux deux parties de rester en contact et de s'informer mutuellement de tout problème susceptible de perturber les communications entre Kigali et Dar-Es-Salaam.

- La réunion à Dar-Es-Salaam du 17 au 20 juin du Comité Spécial chargé des échanges commerciaux et arrangements bancaires pour étudier tout le problème des échanges commerciaux et des modalités pratiques d'exécution de l'arrangement bancaire signé en octobre 1974. Le Comité Spécial n'a malheureusement pas pu discuter les

.../...

questions relatives au commerce frontalier et à l'arrangement bancaire, car la délégation tanzanienne n'avait pas reçu de directives à ce sujet, ces questions étant en cours d'examen au niveau du Gouvernement Tanzanien.

On retiendra de cette réunion les conclusions et recommandations suivantes :

- a) Les deux parties s'accordent à favoriser les contacts directs entre les opérateurs économiques des deux pays notamment en organisant des foires conjointes et en accordant des facilités aux opérateurs économiques des régions frontalières pour y participer...;
- b) Concernant la mise en place d'un régime préférentiel et l'élimination progressive des obstacles non tarifaires, les deux délégations ont recommandé de trouver la solution dans le cadre de la ZEP. Pour le problème des taxes et impositions douanières, il a été recommandé que tout en visant les recettes budgétaires, les deux Gouvernements tiennent compte des intérêts réciproques à l'importation et à l'exportation entre les deux pays;
- c) Dans le secteur des transports et communications, il a été recommandé que les meilleures conditions soient accordées par la Tanzanie aux marchandises rwandaises transitant par le port de Dar-Es-Salaam, étant entendu que pour le Rwanda, le Corridor Central constitue la voie d'avenir pour le transport. Il a été en outre recommandé la mise en oeuvre des décisions prises par la réunion des Responsables des Télécommunications tenue à Kigali du 2 au 4 avril 1985;
- d) En ce qui concerne le mouvement des capitaux d'investissement, les deux parties ont convenu d'échanger la documentation relative aux législations régissant l'établissement des entreprises étrangères ainsi que leurs codes d'investissement;
- e) Le Comité Spécial a en outre recommandé que les deux pays échangent les listes de produits devant être insérés dans un plan annuel des quantités d'articles à exporter par chaque partenaire, conformément aux modalités à fixer lors de la prochaine Commission Mixte.

- La réunion à Dar-Es-Salaam du 26 au 31 août, entre une délégation tanzanienne et une délégation rwandaise conduite par le Secrétaire Général au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, réunion

.../...

au cours de laquelle les deux parties ont examiné les problèmes d'écoulement des marchandises et des communications entre nos deux pays. A cette occasion, il a été confirmé que le rôle de maître d'oeuvre dans la construction des entrepôts d'Isaka doit être joué conjointement par les Gouvernements Tanzanien et Rwandais. A cet égard, il a été convenu de tenir à l'avenir des réunions régulières entre experts des deux pays, afin notamment d'apprécier le travail du Consultant (CNUCED) et de discuter d'autres problèmes éventuels qui surgiraient dans l'entre-temps. Il est à noter que c'est au mois d'octobre que le Consultant a remis au Ministre des Travaux Publics et de l'Energie le rapport de l'étude technique sur les facilités de transit à Isaka.

La délégation rwandaise a particulièrement enregistré les bonnes dispositions de la Tanzanie à l'égard du trafic rwandais via le port de Dar-Es-Salaam et le Corridor Central, compte tenu des multiples avantages qu'offre cette voie :

- a) Le port de Dar-Es-Salaam n'est plus congestionné et les travaux de sa modernisation seront achevés dans trois ans, à raison d'une dépense totalisant dix millions \$ US;
 - b) La route Rusumo-Isaka est complètement achevée sur le tronçon Rusumo-Lusahunga tandis que Lusahunga-Bukombe le sera en 1987. Quant à Bukombe-Isaka, il a été convenu d'effectuer dans les prochains jours une mission conjointe auprès de la BAD pour négocier le financement. En ce qui concerne la route Rusumo-Lusahunga, l'inauguration est intervenue en date du 30 novembre 1985 par le Président Ali Hassan Mwinyi et le Gouvernement Rwandais invité y a été représenté par Monsieur Bonaventure HABIMANA, Secrétaire Général du M.R.N.D.
- Une mission technique du BUNEP qui a séjourné à Isaka du 10 au 14 juillet afin de fournir à la CNUCED toutes informations utiles relatives à l'alimentation du Terminal en eau et électricité, de procéder à des essais de sol au pénétromètre dynamique et à des levées topographiques de la zone du projet. Rappelons qu'en collaboration avec le BUNEP, la CNUCED exécute l'étude d'implantation du terminal d'Isaka à concurrence de 30.000 \$ US.

.../...

Dans le cadre de la coopération culturelle, on notera que :

- a) L'Université SOKOINE a retenu 4 candidatures rwandaises pour suivre dès janvier 1986 des cours à la Faculté de Foresterie de Morogoro. Cependant, l'Ambassade de Suisse à Dar-Es-Salaam a refusé de prendre en charge la bourse d'études de l'un des candidats sélectionnés. Pour celui-là, une autre source de financement devrait être trouvée.
- b) Le Gouvernement Tanzanien a offert au Rwanda une bourse d'études de Kiswahili à l'Université de Dar-Es-Salaam et le dossier du candidat sélectionné a été transmis aux Autorités compétentes de cette Université. La suite est encore attendue.

Par ailleurs, la presse kenyane a annoncé début juin 1985 la découverte en Tanzanie d'importants gisements aurifères près de Shinyanga, dans le district de Kahama. Le Gouvernement Tanzanien aurait déjà créé la "Kahama Gold Company" pour l'exploitation de ces gisements.

4. UGANDA.

Au cours de l'année qui s'achève, le Gouvernement Rwandais est resté fort préoccupé par la relance de la Coopération avec ce pays. Néanmoins, les difficultés politiques qu'a connues ce pays n'ont pas permis à la partie rwandaise d'atteindre ce but, ces difficultés ayant par ailleurs été à l'origine du blocage du transport des marchandises rwandaises sur le Corridor Nord.

Il sera sans doute nécessaire d'attendre que le nouveau régime achève de s'installer et ramène dans le pays la paix et la sécurité avant de reprendre les activités de coopération, entre autres la réunion bilatérale devant mettre au point l'accord aérien entre nos deux pays, la reprise de la coopération industrielle et l'amélioration du système des transports, car l'Uganda a acheté cette année 300 nouveaux wagons de chemin de fer et inauguré sur le Lac Victoria deux ferry boats pouvant transporter chacun 44 wagons.

.../...

5. KENYA.

Le Président de la République Rwandaise a effectué une visite de travail à Nairobi en date du 9 octobre. Cette visite avait pour cadre spécial la situation géopolitique dans la région : il s'agissait pour le Président de la République Rwandaise de se renseigner sur les initiatives et efforts de médiation déployés par le Président du Kenya en vue d'amener les factions ugandaises à négocier pour la réconciliation nationale et l'instauration d'une paix durable. Les discussions ont également porté sur les difficultés économiques résultant du conflit ugandais, notamment pour les pays voisins enclavés, plus particulièrement le Rwanda.

A ce sujet, les deux Chefs d'Etat ont examiné les voies et moyens d'alléger les entraves au transport international via Mombasa à destination ou en provenance du Rwanda. En effet, à la suite du coup d'état intervenu en Uganda au mois de juillet, le flux de nos marchandises a connu un certain étranglement et plusieurs dizaines de poids lourds sont restés bloqués à la frontière commune entre ces deux pays. Les deux Chefs d'Etat ont confié à leurs Ministres chargés des Transports le soin d'étudier dans les plus brefs délais, les modalités pratiques de faciliter l'acheminement des marchandises.

Au cours des entretiens, le Président de la République du Kenya a annoncé qu'il venait de prendre la décision de supprimer, durant toute la période des hostilités en Uganda, les taxes de transport habituellement perçues par les services kenyans. Il a été vivement remercié de cette noble abnégation.

Répondant aux vœux des deux Chefs d'Etat, les Ministres chargés des Transports se sont mis immédiatement au travail pour mettre en oeuvre des mesures d'urgence à même de surmonter les problèmes de transport auxquels le Rwanda est confronté dans le contexte géopolitique de la région. A ces problèmes qui pourraient se résumer en :

- difficultés économiques éprouvées par le Rwanda suite à la situation de guerre en Uganda, pays où ne peuvent plus transiter nos marchandises;
- hésitation des transporteurs à utiliser les routes de Tanzanie, étant donné leur mauvais état,

.../...

Les deux délégations ont identifié deux itinéraires comme alternatives à la voie du Corridor Nord :

- Mombasa-Nairobi-Karicho-Isebania-Mwanza-Rusumo : soit entièrement par route via la Tanzanie;
- Nairobi-Kisumu-Bukoba-Kyaka-Rusumo par route et ferry boat sur le Lac Victoria.

Du 23 au 26 avril, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite officielle au Kenya en marge de laquelle s'est tenue la première réunion de la Commission Mixte rwando-kenyane.

Les thèmes qui y ont été développés concernaient le transport aérien, le transport par route et par chemin de fer, les facilités de transit et d'entreposage de nos marchandises, les échanges commerciaux, la coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la culture, du tourisme et de la conservation de la nature. Dans l'ensemble, la partie rwandaise peut s'estimer très satisfaite car les décisions de la Commission Mixte ont traduit effectivement la volonté du Président Kenyan fortement inspirée par la compréhension et la fraternité tout africaines. C'est ainsi que pratiquement tous les vœux formulés par la partie rwandaise ont reçu une réponse favorable.

Les principaux résultats de la Commission Mixte sont repris ci-après :

a) Transport terrestre.

- Permis de circulation au Kenya.

La validité de ce permis a été portée de 15 jours à un mois à compter du 1er juillet 1985. Quant à la taxe correspondant à l'obtention de ce permis, elle demeurera inchangée. La taxe supplémentaire qui sanctionnait chaque jour de retard au-delà des 2 semaines réglementaires a simplement été supprimée. En cas de retard au-delà du délai d'un mois, le renouvellement du permis de circulation sera accordé pour un autre mois à raison d'un autre paiement de la taxe d'obtention de ce permis de circulation.

.../...

- Autorisation de voyage et frais de parking.

Les frais de parking ont été abolis et les frais de péage seront revus. Ces derniers ne seront désormais perçus qu'une seule fois sur chaque trajet.

- Postes de contrôle et de pesage.

Un système de ponts mobiles de pesage sera bientôt mis en usage de façon que les retards précédemment causés par le grand nombre de ces postes soient fortement réduits.

- Licence de transit des marchandises.

Les frais relatifs à cette licence seront désormais maintenus à 1.000 K.SHS par an.

- Limitation du tonnage.

Le Kenya a concédé un nouveau délai jusqu'au 1er juillet 1986 pour conformer le charroi automobile rwandais aux normes établies relativement à la limitation du tonnage par essieu. Cependant, cette clause n'a jamais été respectée : la police et les tribunaux du Kenya continuent à pénaliser les poids lourds qui dépassent ces nouvelles normes.

- Séjour de marchandises.

Les marchandises transportées par avion et par route pouvaient auparavant séjourner en territoire kenyan pendant 21 jours et trois mois respectivement au maximum. Ces délais ont été portés à 42 jours et six mois.

- Déclaration douanière de transit par route.

Ce document recommandé pour l'usage dans les pays du Corridor Nord est déjà en service au Rwanda. Quant au Kenya, le processus de sa mise en application était déjà engagé au mois d'avril.

- Circulation nocturne.

L'interdiction de circuler la nuit avait pour résultat de réduire la rotation des poids lourds. Cette interdiction a été levée. Il en est de même pour les escortes

.../...

obligatoires qui ont été supprimées, à moins d'être organisées sur demande.

b) Transport aérien.

L'insuffisance de la desserte aérienne du Rwanda a été fortement déplorée par la délégation rwandaise. A cet égard, les autorités concernées des deux pays se rencontreront dans les meilleurs délais avec mandat d'étudier la possibilité pour AIR RWANDA :

- de louer des appareils à utiliser sur la ligne Kigali-Nairobi;
- d'autoriser Kenya Airways à accroître le nombre de ses vols vers Kigali.

c) Transport par chemin de fer.

L'Accord de Transit du Corridor Nord auquel le Kenya et le Rwanda sont parties interdit tout traitement préférentiel entre Etats membres. Quant à la réservation de wagons en priorité pour les marchandises rwandaises, elle s'est heurtée au manque de locomotives et la Compagnie Nationale Kenyane de transport par chemin de fer reconsidérera cette question quand elle sera mieux équipée.

d) Facilités d'entrepôt et de transit.

La requête rwandaise relative à l'obtention d'une parcelle plus large pour la construction d'entrepôts à Mombasa a été entièrement satisfaite. Les deux parties se rencontreront dans les meilleurs délais en vue de finaliser ce problème.

e) Télécommunications.

La partie kenyane considérera toute requête officiellement introduite en matière de formation de techniciens (deux à trois candidats par an aux frais du Rwanda) et d'obtention de lignes téléphoniques.

.../...

f) Echanges commerciaux.

En vue de favoriser l'intensification du réseau déjà important de relations commerciales entre les deux pays, des efforts concertés s'avèrent nécessaires, notamment pour essayer d'équilibrer la balance commerciale très fortement en faveur du Kenya.

g) Agriculture et élevage.

Les deux parties ont convenu de soutenir des efforts constants pour développer ces secteurs, notamment grâce à l'échange d'informations et à l'amélioration des espèces animales, le Kenya pouvant assister notre pays de diverses manières :

- fourniture de produits d'insémination artificielle et d'un nombre limité de bêtes de reproduction;
- formation d'agents spécialisés;
- vente de certaines semences sélectionnées.

h) Culture.

Il a été décidé de poursuivre les échanges d'équipes sportives, de troupes et d'experts en matière culturelle. En outre, la partie kenyane a loué les performances du Rwanda dans les domaines de l'art et de l'artisanat. A cet effet, elle a demandé que des experts rwandais en ces domaines puissent aller enseigner dans certains instituts du Kenya.

i) Divers.

Les domaines de la coopération judiciaire et de l'Assurance automobile, de l'Immigration, du Tourisme et de la conservation de la nature ont également été passés en revue.

- La SONARWA a signalé le 12 août le développement d'un nouveau problème né du fait que les Autorités kenyanes ne reconnaissent plus les polices d'assurance délivrées au Rwanda avec une extension de validité au Kenya. Depuis une date récente, de tels cas requièrent la souscription

.../...

d'une nouvelle police auprès d'une compagnie d'assurance kenyane, ce qui contrevient aux dispositions de l'Entente entre les deux Gouvernements signée à Kigali le 22 février 1981. Notre demande d'éclaircissement du 2 septembre 1985 sur ce sujet n'a encore connu aucune suite satisfaisante.

- Une délégation de l'OPROVIA a participé du 1er au 8 octobre 1985 à la Foire Internationale de Nairobi. A cette occasion, la délégation de l'OPROVIA a noué des contacts fructueux avec des firmes de nationalités diverses auprès desquelles l'OPROVIA pourra désormais s'approvisionner sans passer par des intermédiaires. En particulier, elle a pu lancer des demandes d'offres pour certains produits en hausse sur le marché national, dans l'espoir de stopper la montée de leurs prix. Bien plus, elle a fait option sur de nouvelles variétés de semences en maïs, arachide et soja qui pourront ainsi être bientôt introduites dans le pays.

6. REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

La Coopération avec la République Populaire du Congo s'est poursuivie dans le cadre de l'exécution des décisions prises à l'occasion de la visite au Rwanda du Président SASSOU NGUESSO en date du 8 au 10 décembre 1984.

Tout d'abord en février, une délégation de la SFAIR, compagnie aérienne Cargo de droit français désireuse d'opérer entre le Congo et le Rwanda a séjourné à Kigali pour étudier le marché rwandais.

Ensuite, une mission commerciale congolaise a séjourné à Kigali du 19 au 22 juin dans le but principalement d'identifier les possibilités d'échanges commerciaux entre les deux pays. La délégation congolaise a remis à la partie rwandaise un projet d'Accord Commercial et lui soumettra dans les meilleurs délais un projet de Protocole d'Accord de collaboration entre le Centre Congolais du Commerce Extérieur (CCCE) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda (CCIR). Par ailleurs, le CCCE a invité la CCIR à participer à la 6ème édition de la Foire Nationale de Pointe Noire qui se tiendra en août 1986.

.../...

Cette mission congolaise au Rwanda avait pour toile de fond la volonté politique commune de développer la coopération économique et commerciale, ainsi que le projet d'ouverture d'une ligne aérienne de transport de fret entre Pointe Noire, Brazzaville et Kigali.

Au niveau des contacts officiels, les deux parties ont échangé des informations sur la politique commerciale et douanière en vigueur dans les deux pays. Elles ont reconnu l'impérieuse nécessité de coopérer et d'assurer la liaison Pointe Noire-Brazzaville/Kigali, condition sine qua non pour l'instauration de relations commerciales.

La délégation congolaise comprenait plusieurs opérateurs économiques qui ont établi un grand nombre de contacts d'affaires.

a) Possibilités d'exportations rwandaises vers la République Populaire du Congo.

- Viande.

Ce produit est celui auquel la partie congolaise attache le plus d'importance. L'OPROVIA est disposé à lui en fournir 20 tonnes par semaine à raison de 4 tonnes de viande de premier choix pour 193 FRW/Kg et 16 tonnes de viande de second choix à 176 FRW/Kg FOB Kigali. Ces prix étant jugés prohibitifs, la partie congolaise a demandé que l'OPROVIA les revise à la baisse et que le Gouvernement Rwandais examine la possibilité d'exempter ces produits de la taxe à l'exportation.

Il y a lieu de noter que l'OPROVIA s'était réservé une marge de négociations et qu'il était disposé à rabaisser ces prix à 183 FRW/Kg et 166 FRW/Kg respectivement, taxe comprise FOB Kigali.

- Autres produits.

La partie congolaise s'intéresse également aux fruits et légumes, miel, confiserie, bougies et savons, thé, pâtes alimentaires et tabac. A cet effet, la délégation a contacté les firmes rwandaises suivantes :

.../...

Coopératives Légumières du Rwanda, Régie Apicole du Rwanda
SULFO RWANDA, OCIR-THE, Ets. SHIRAMAKA, TABARWANDA.

En général, le problème du prix s'est posé comme pour la viande. Certains produits comme le miel et le thé ont également rencontré le problème de l'emballage. Cependant, les Coopératives Légumières du Rwanda s'étaient également réservées une marge de négociation et étaient d'ores et déjà prêtes à rabaisser leurs prix.

b) Possibilités d'exportations congolaises vers le Rwanda.

- Textiles.

Les opérateurs économiques rwandais s'intéressent à la bonneterie et aux tissus imprimés et synthétiques. A ce sujet, les contacts engagés laissent entrevoir des possibilités de concrétisation.

- Autres produits.

La partie congolaise avait également à offrir des produits pharmaceutiques, la craie scolaire, l'eau minérale, les disques de musique, les bouteilles, les contreplaqués et la cigarette.

Il est à noter que deux représentants de la SFAIR-Société pressentie pour assurer le transport de marchandises entre Pointe Noire et Kigali - ont activement participé aux travaux. Ils ont présenté à titre indicatif une proposition de tarifs de transport aérien praticables entre Pointe Noire et Kigali et dont la moyenne est évaluée à environ 10,5 FF par Kg.

Pour faire suite à la mission commerciale congolaise effectuée à Kigali du 19 au 22 juin, une mission commerciale rwandaise a séjourné au Congo du 3 au 12 août. Les contacts ont été menés entre officiels d'une part, et entre opérateurs économiques d'autre part.

- Contacts officiels.

Lors de l'entretien avec le Ministre congolais des Transports et de l'Aviation Civile, il a été reconnu qu'il existe de réelles possibilités d'échanges commerciaux

.../...

entre les deux pays. Le Ministre a estimé que le problème de transport n'était pas insoluble, mais que sa solution dépendrait largement de la disponibilité d'un fret suffisant dans les deux sens. Pour lui, le recours à une société étrangère de transport aérien ne devrait être envisagé que dans le seul cas où aucune des deux parties ne serait en mesure d'assurer ce transport. Il a en outre déconseillé l'idée d'un vol inaugural hâtif, qui, à défaut de préalables appropriés, serait sans lendemain.

Pour sa part, le Président de la Chambre Nationale de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Congo a défini le rôle joué par cet organisme et souhaité plein succès à l'opération envisagée d'échanges commerciaux entre les deux pays.

Avec le Secrétaire Général au Commerce et à la Consommation, la délégation rwandaise a principalement discuté des sujets relatifs à la réglementation douanière et à l'organisation du commerce congolais en général.

Il convient de souligner que Pointe Noire, Capitale économique du Congo, revêt une importance particulière du fait que d'une part, cette ville sera le point d'arrivée et de départ des marchandises en provenance ou à destination du Rwanda et que d'autre part, son port est pressenti pour servir à notre pays d'une voie supplémentaire de transit.

- Contacts entre opérateurs économiques.

a) Exportations rwandaises vers le Congo.

En ce qui concerne la viande et les légumes, principaux produits rwandais exportables vers le Congo, la partie rwandaise a, conformément à la requête congolaise et dans un esprit de conciliation, consenti un rabais de 8 à 10 % pour la viande, et de l'ordre de 10 à 20 % pour les légumes. Comme pour tous les autres produits qui l'intéressent, la partie congolaise a marqué son accord sur l'offre rwandaise sous réserve que le prix (coût et fret) soit compétitif et lui permette de réaliser des opérations rentables.

.../...

Il convient cependant de signaler que la partie congolaise ne pouvait pas se prononcer de manière définitive car tout le système congolais des prix est en cours de révision dans les instances gouvernementales. De plus, les produits tels que la viande sont traditionnellement importés au Congo à partir d'Europe et jouissent jusqu'à présent d'une subvention du Marché Commun. La C.E.E. aurait cependant décidé d'annuler cette subvention, ce qui rendrait nos produits plus attrayants sur le marché congolais.

b) Exportations congolaises vers le Rwanda.

La délégation rwandaise a pu apprécier sur place la qualité des produits offerts par la partie congolaise : tissus imprimés, ustensiles de ménage, contreplaqués, produits pharmaceutiques, bouteilles, diluants synthétiques et disques de musique. Il est à espérer ici aussi que les opérateurs économiques rwandais intéressés, sous l'impulsion de la CCIR, établissent les démarches nécessaires en vue de réaliser un courant d'échanges bilatéraux.

c) Transit via Pointe Noire.

Le Rwanda, pays enclavé, cherche à diversifier ses voies d'entrée et de sortie. C'est dans cette optique que la délégation rwandaise a cru de son devoir de visiter le port de Pointe Noire qui, à l'avenir, pourrait servir au Rwanda de port de transit sur la côte africaine de l'Océan Atlantique. A cette occasion, elle a noté avec satisfaction que ce port pratique des tarifs intéressants et dispose des infrastructures et équipements adéquats.

d) Liaison aérienne Pointe Noire-Brazzaville-Kigali.

Il est évident que le développement des échanges entre le Congo et le Rwanda reste subordonné à la solution qui sera trouvée au problème de transport. A cet égard, il conviendrait de noter ce qui suit :

- 1) La Compagnie LINA CONGO est persuadée que cette ligne aérienne lui ferait perdre de l'argent et ne s'y intéresse donc pas. Elle ne dispose d'ailleurs pas d'avions appropriés.

.../...

- 2) Le Gouvernement Congolais estime quant à lui que cette ligne pourrait être rentable et projette d'y lancer les avions Hercules que l'Armée congolaise est en instance d'acquérir.
- 3) La Société française SFAIR s'intéresse à l'exploitation de cette ligne et a déjà pris plusieurs initiatives en vue de créer un courant d'échanges commerciaux entre les deux pays. De plus, la SFAIR a proposé sur cette ligne une fourchette de prix du transport aérien variables selon les quantités. Au courant du mois d'août, elle s'est déclarée disposée à revoir ce tarif si les conditions suivantes étaient réunies :

- que les Gouvernements des deux pays concernés lui fournissent une aide concrète dans les démarches relatives aux structures à créer localement;
- l'exclusion de toutes royalties directes ou indirectes.

Pour sa part, le côté rwandais travaille avec assiduité sur les éléments issus de la mission effectuée au Congo en août 1985, en vue de concrétiser les échanges entre les deux pays. En particulier, le projet d'Accord commercial présenté par la partie congolaise est en cours d'analyse à Kigali. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda essaie d'intéresser les opérateurs économiques rwandais aux produits présentés par le Congo. Le Ministère des Transports et des Communications et AIR RWANDA ont été invités à étudier en profondeur les modalités de leur éventuelle collaboration avec la Société pressentie pour assurer la liaison aérienne entre les deux pays, en gardant à l'esprit le fait que cette liaison aérienne conditionne tout le projet.

Dans le cadre de la coopération culturelle, la République Populaire du Congo a accordé à notre pays 25 places dans ses institutions d'enseignement supérieur et universitaire, dont 10 bourses qu'elle financera elle-même. A cet effet, la partie rwandaise a transmis au Gouvernement Congolais dix dossiers de candidatures qui tous ont été retenus pour suivre des études dans les domaines de la Diplomatie et des Sports. Huit étudiants ont déjà commencé les cours, les deux autres s'étant désistés.

7. COTE D'IVOIRE

Du 27 au 31 janvier, le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite

.../...

officielle en Côte d'Ivoire à l'occasion de laquelle ont été signés un Traité d'Amitié et de coopération ainsi qu'un Accord Culturel et de coopération scientifique et technique entre la République Rwandaise et la République de Côte d'Ivoire.

Il se dégage des entretiens qui se sont tenus à cette occasion, la ferme volonté des deux parties de renforcer davantage les relations bilatérales et de les concrétiser grâce à l'exploitation de toutes les possibilités, notamment en matière de formation et d'échange d'expériences.

A cet égard, la requête rwandaise ayant trait aux bourses d'études a été officiellement présentée au Gouvernement Ivoirien le 15 avril. En novembre, le dossier fut relancé car le Ministre ivoirien chargé de l'Education a d'ores et déjà déposé une proposition visant à dégager une enveloppe de deux cent millions de FCFA pour financer la formation de ressortissants rwandais en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, quatre candidats rwandais ont réussi le concours d'admission à l'Institut agricole de Bouaké en Côte d'Ivoire. Trois d'entre eux, boursiers de l'ACDI/CANADA ont rejoint cet Institut début novembre. Trois autres candidats attendent une décision relative au financement de leur bourse par le FAC.

Enfin, trois ressortissants rwandais, boursiers de la CONFESJES, ont séjourné à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan en 1984-85. Deux d'entre eux continuent leurs études tandis que le 3ème a terminé avec succès.

8. DJIBOUTI

Une mission rwandaise conduite par le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a séjourné à Djibouti du 5 au 16 avril sur invitation de la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie de Djibouti. Les deux délégations ont examiné les voies et moyens de développer davantage leurs relations économiques et commerciales. A cette occasion, la partie djiboutienne a relaté les principes économiques qui guident sa politique, en insistant particulièrement sur le libéralisme économique et la qualité des services aux port et aéroport de Djibouti. La partie rwandaise a, pour sa part, exposé

.../...

les effets négatifs de l'enclavement sur l'économie du Rwanda et l'impérieuse nécessité de diversifier ses voies de transit, ses sources d'approvisionnement et les débouchés pour ses produits. En outre, elle a indiqué les secteurs où les échanges peuvent se développer : hydrocarbures, thé, certains produits alimentaires de base ...

La partie djiboutienne a réitéré sa disponibilité à mettre à la disposition du Rwanda ses installations de transit, qui sont par ailleurs très appropriées et modernes. Il reste à la partie rwandaise de se décider sur la manière de profiter de ces bonnes dispositions.

Les deux parties ont recommandé une réunion entre AIR RWANDA et AIR Djibouti comme préalable nécessaire à la mise en application des 3 Accords signés en 1980. Par ailleurs, il a été proposé d'envoyer une mission ministérielle conjointe dans les pays du Golfe, ceux-ci pouvant en effet constituer des débouchés importants pour plusieurs produits rwandais.

Les deux Chambres de Commerce ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue d'organiser le transit par Djibouti des marchandises en provenance ou à destination du Rwanda. A cet effet, il a été recommandé de signer prochainement un Accord de coopération entre Les deux Chambres de Commerce. Le projet de texte a été remis à la partie rwandaise.

Du 2 au 11 septembre, deux-hommes d'affaires djiboutiens ont séjourné à Kigali et rencontré plusieurs officiels et opérateurs économiques rwandais. Au cours de leur séjour, les deux hommes d'affaires ont avancé quelques offres, notamment à PEFROWANDA pour la fourniture de carburant, à la Caisse Hypothécaire du Rwanda pour le financement de 5.000 à 15.000 logements, aux Papeteries du Rwanda pour la fourniture de papier. Ils ont à leur tour enregistré des offres en ce qui concerne le thé, le café, la viande, les fruits et légumes. Il y a lieu de noter qu'ils s'intéressent également aux cuirs et peaux. De plus, nos visiteurs ont annoncé la création prochaine d'une Société de transport aérien qu'ils comptent particulièrement utiliser pour le transport Cargo entre Djibouti et Kigali.

.../...

Avant de quitter notre pays, ils ont promis d'étudier encore toutes ces offres, de faire connaître leur réaction et de revenir autant de fois que de besoin en vue de concrétiser les échanges commerciaux.

9. MADAGASCAR.

Les contacts établis par le Directeur Général des Forêts au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts à l'occasion de son séjour à Madagascar du 14 au 24 février semblent augurer d'une coopération fructueuse entre ce pays et le Rwanda dans le domaine de la foresterie.

En effet, des perspectives d'avenir sont désormais ouvertes à :

- L'envoi de ressortissants rwandais à l'Université de Tananarive pour les études d'ingénierat en foresterie ;
- L'augmentation du taux de réussite dans les boisements dont les plants seraient produits au moyen de la technique de boulettes en terre (sans sachet) ;
- L'utilisation du Pinus et les techniques d'aménagement des forêts naturelles.

10. ALGERIE

Du 11 au 14 mars s'est tenue à Kigali la deuxième session de la Commission Mixte de Coopération algéro-rwandaise.

A cette occasion, les deux parties se sont félicitées de la qualité de la coopération algéro-rwandaise, ainsi que des résultats positifs jusqu'ici enregistrés. En effet, l'esprit d'amitié et de fraternité ainsi que le souci de clarté et de franchise qui ont prévalu tout au long des travaux ont permis aux deux parties de mettre au point les mécanismes à même d'accélérer l'exécution des projets en cours et de programmer les projets d'avenir en tenant compte des possibilités techniques et financières de chaque partie.

Aussi, dans le domaine de la coopération économique, les deux parties, dans un souci d'efficacité, ont convenu de renforcer leur coopération dans les secteurs suivants :

.../...

a) Ecole agro-vétérinaire de Busogo.

- La Banque Nationale du Rwanda a procédé à la signature d'une Convention financière stipulant que le Gouvernement Algérien par le canal de la Banque Algérienne de Développement assurera le coût de financement de cette Ecole (travaux de construction et équipements compris) dans la limite maximum de 4.300.000 \$ US.
- L'Algérie a abandonné l'idée d'exiger que les matériels et équipements destinés à l'Ecole soient nécessairement fournis par des entreprises algériennes.
- Le nouveau système de tirage facilitera les paiements et les communications entre la Banque Nationale du Rwanda et la Banque Algérienne de Développement.

Il est à souligner qu'en date du 18 juillet le Maître d'oeuvre, à savoir le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie a résilié d'office le contrat d'exécution par lequel les travaux de construction de cette école avaient été confiés à l'entreprise GECICO. La procédure de désignation d'une autre entreprise qui conduira ces travaux à leur achèvement a été aussitôt engagée et c'est la coopérative de construction "Un Toit à Toi" qui a été sélectionnée.

Cependant, la décision ainsi prise paraît devoir conduire à un dépassement de l'enveloppe, dépassement qu'il est encore difficile d'évaluer présentement. Les éléments principaux du différend entre GECICO et l'Administration s'articulent en 3 points :

- Pour le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, il y a eu défaillance de la part de GECICO, défaillance mise à jour par des arrêts et des retards dans l'exécution de la construction. Pour GECICO, cette défaillance n'est pas prouvée et ne peut être établie. Les arrêts et retards qui lui sont reprochés se justifient d'après elle par des circonstances inévitables, telles que la carence de ciment dans tout le pays et la fermeture des voies habituelles d'importation à certaines périodes.

.../...

- A propos de la caution de bonne fin, le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie voudrait qu'elle soit considérée à la toute fin des travaux, alors que GECICO la place au moment où elle est retirée du chantier, d'autant qu'aucune malfaçon ne lui est reprochée et qu'elle n'a pas à se porter garante pour la nouvelle entreprise sélectionnée.
- Enfin, il y a eu désaccord également sur l'importance des montants dus à GECICO pour les travaux déjà exécutés et pour les matériels que l'Administration voulait garder en vue de faciliter la continuation des travaux.

Concernant l'équipement technique et le mobilier de cette école, l'appel d'offres a été lancé en septembre et l'ouverture des soumissions interviendra en mars 1986.

b) Hôpital de KADUHA.

La Banque Nationale du Rwanda et la Banque Algérienne de Développement ont procédé à la signature d'une Convention financière fixant la contribution algérienne à 3.500.000 \$ US. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mai pour la construction de cet hôpital et le 31 mai pour la fourniture et l'installation du mobilier hospitalier et des équipements médicaux.

Sur base des propositions du Conseil des Adjudications, le Ministre des Finances et de l'Economie a déclaré le 27 septembre 1985 l'Entreprise USENGIMANA Richard, adjudicataire du marché des travaux de construction de l'hôpital de KADUHA et a attribué, en date du 28 août le marché de fourniture et d'installation des équipements médicaux et du mobilier hospitalier à l'Entreprise MANUBELGE de Cembloux.

Un contrat de fourniture de ces équipements et mobilier a été signé le 6 septembre à Kigali, ainsi que le 30 octobre, un avenant à ce même contrat. Ces matériels risquent cependant d'être livrés bien avant l'achèvement des constructions. Il y aurait alors à craindre qu'ils n'aient à attendre trop longtemps leur installation, avec risques d'avarie dans les magasins de stockage.

Enfin, il convient de rappeler que les textes modifiés de l'Avenant n° 2 à la Convention financière du 5 octobre 1982 et de la Convention portant sur le financement du projet.

.../...

de construction de l'hôpital de Kaduha ont été signés à Alger et transmis à la B.N.R. début octobre 1985.

Par ailleurs, dans le cadre de l'esprit de continuité qui régit la coopération entre les deux pays et compte tenu à la fois des priorités rwandaises et des possibilités algériennes, il a été décidé de concentrer les efforts sur les projets nouveaux suivants :

a) Développement rural.

La partie rwandaise a sollicité le financement de l'opération "Assainissement et mise en valeur agricole du marais de la Mwogo" pour un coût évalué à 100.599.000 FRW. Les études du projet n'étant pas prêtes, la partie algérienne a promis de répondre favorablement à cette requête par l'ouverture d'une ligne de crédit de 1.100.000 \$ US à affecter dans un projet relevant du secteur du développement rural. Les modalités financières d'imputation seront déterminées en temps opportun.

b) Industrie des cuirs et peaux.

La partie rwandaise ayant demandé à l'Algérie de financer l'étude de faisabilité du projet "peaux et cuirs", l'Algérie s'est engagée à répondre favorablement à cette demande pour un coût estimé à ± 75.000 \$ US. Quant à sa réalisation, les deux parties ont convenu de rapprocher en temps utile les opérateurs économiques des deux pays en vue d'étudier les possibilités de coopération dans ce domaine.

Dans le domaine de la coopération culturelle, la partie algérienne a souligné que l'octroi de bourses d'études est déterminé dans le cadre d'une programmation annuelle et s'est engagée à communiquer en avril 1985 le quota de bourses retenu en faveur du Rwanda pour l'année académique 1985-1986.

C'est ainsi que l'Algérie a offert au Rwanda un quota de 23 bourses d'études pour l'année académique 1985-1986. A cet effet, 25 dossiers de candidature ont été transmis à Alger le 19 juillet et 22 d'entre elles ont été retenues. De ce nombre, 20 étudiants sont effectivement partis en Algérie. D'autre

.../...

part, sur le quota des bourses correspondant à l'année académique 1984-85, six bourses étaient restées inutilisées. A cet égard, l'Algérie a également admis cette année deux candidats qui lui avaient été présentés en 1984, si bien que le nombre des dossiers retenus pour 1985-86 totalise 24, dont deux étudiants qui se sont désistés.

D'autres domaines de coopération culturelle ont également fait l'objet d'échanges de vues entre les deux délégations, à savoir l'assistance technique, l'équivalence des diplômes, les échanges inter-universitaires, la culture et l'information.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, la partie rwandaise s'est engagée à étudier les voies et moyens d'importer certains produits algériens disponibles à l'exportation.

En vue d'instaurer un courant d'échanges continu et régulier entre les deux pays, la Commission Mixte a recommandé d'encourager les opérateurs économiques à nouer des contacts et à échanger des informations.

11. SENEGAL

En sa réunion des 6 et 7 juin, le Conseil d'Administration de l'Ecole inter-Etats des Sciences et Médecine vétérinaire de Dakar a décidé la fermeture de cette école suite à une grève des étudiants depuis le 15 mai. En effet les revendications de ces étudiants, dont seize ressortissants rwandais, ont été jugées irrecevables. En octobre, la Direction a finalement autorisé les grévistes à réintégrer l'établissement sous certaines conditions.

12. EGYPTE

Dans une conférence organisée le 7 janvier à l'Académie NASSER, le Ministre Boutros Ghali a mis un accent particulier sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'Egypte et les pays riverains du Nil. Il est ainsi revenu avec insistance sur les axes de coopération entre les pays concernés et les objectifs du Groupe UNDUGU fondé à Kinshasa en novembre 1984.

.../...

Il est à noter également que l'Egypte souhaite se placer au carrefour d'une Coopération trilatérale entre les Pays développés et les Pays sous développés du Sud. Il est précisé que l'intervention de l'Egypte se limiterait à la mise à disposition de ses propres moyens de transport et d'assistance technique au reste de l'Afrique.

Au titre des bourses de stages, domaine de prédilection de la coopération rwando-égyptienne, il y a lieu de noter ce qui suit :

- a) Le Gouvernement Egyptien a fait connaître en août par l'intermédiaire de son Ambassade à Kigali son offre au Rwanda de sept bourses de stage de courte durée en 1985-1986, toutes du domaine agricole et entièrement financées par lui. Mais de manière générale, les offres égyptiennes manquent de volontaires car la bourse est estimée nettement insuffisante pour les besoins élémentaires de survie.
- b) Deux médecins rwandais ont participé, l'un au Symposium sur l'évaluation des innovations dans l'enseignement des Sciences de la santé qui a organisé à l'Université Suez Canal d'Ismailia du 4 au 9 septembre 1985, l'autre au séminaire sur les maladies du foie qui a eu lieu au Caire du 23 novembre au 3 décembre 1985.
- c) Une infirmière rwandaise a bénéficié d'un financement égyptien en vue de participer à un séminaire qui a pour thème principal "les cours internationaux des infirmières stagiaires".
- d) Deux techniciens rwandais représentant MERA et l'OVIBAR ont participé au Caire, du 5 au 26 novembre, à un atelier de formation sur l'instrumentation industrielle, organisé par l'Institut africain de Formation technique supérieure et de Recherches, sur financement égyptien.

13. LIBYE

Au cours de cette année, la partie rwandaise a déployé beaucoup d'efforts en vue de débloquer en particulier 3 dossiers qui n'arrivaient pas à aboutir.

Il s'agit de :

1. L'Ecole Secondaire Islamique de Nyamirambo.

Le dossier de cette école a finalement connu un déblocage heureux, après des tergiversations qui avaient

.../...

empêché son ouverture en septembre 1984 et risquaient encore de l'ajourner pour l'année scolaire en cours. L'on se souviendra que la base des difficultés rencontrées était le pourcentage de 90 %, abaissé par la suite à 75 % d'élèves musulmans, pourcentage exigé par la partie libyenne.

C'est le 8 août que le Bureau Populaire de la Jamahiriya a informé la partie rwandaise de la décision selon laquelle l'Organisme mixte pour la création des Centres Islamiques avait choisi pour cette école le statut d'Etablissement privé. Le 19 août, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire a fait connaître à son tour que dès septembre, il affecterait 80 élèves dans les deux premières classes de cet Etablissement, la proportion d'enfants musulmans étant de 75 %.

La rentrée scolaire a eu lieu le 9 septembre avec le contingent d'élèves sélectionnés par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, à l'exception de cinq enfants qui ne se sont pas présentés.

2. Les Bourses d'études.

Quinze bourses d'études universitaires ont été promises annuellement à partir de l'année académique 1984-1985. En 1984, la partie rwandaise a présenté quinze candidats, mais la Commission libyenne de distribution des bourses ne s'est prononcée qu'en octobre 1985. Six candidats ont été admis et trois étudiants étaient effectivement arrivés à Tripoli fin octobre 1985. Cependant, la Jamahiriya a refusé de prendre en charge les frais de voyage.

3. L'Ecole Technique de Kibungo.

La partie rwandaise continue d'enregistrer de vagues promesses en ce qui concerne le déblocage des 800.000 \$ US constituant la contribution promise par la Libye dans le projet de construction de cette Ecole.

Il sied de noter qu'en marge de la visite d'amitié que le Chef de l'Etat Libyen, le Colonel MOAMMAR EL KADHAFI, a effectuée en République Rwandaise du 16 au 18 mai,

.../...

s'est tenue la 9ème session de la Commission Mixte rwando-arabe libyenne au cours de laquelle fut passée en revue la situation des projets en cours. A l'occasion de cette visite, un programme spécial de coopération a fait l'objet d'entretiens particuliers entre les deux Chefs d'Etat.

a) Programme spécial de coopération.

- Aménagement du quartier de Nyanirambo.

L'étude de factibilité de ce projet, dont une copie a été remise à la partie arabe libyenne, estime son coût à 8 millions de dollars US. Les travaux porteraient sur l'amélioration des pistes, l'adduction d'eau, l'électrification, l'installation du réseau téléphonique, l'évacuation des eaux usées et de pluie.

La partie libyenne avait alors promis d'analyser le dossier et d'envoyer avant la fin de l'année 1985 des experts pour visiter le site du projet et proposer les modalités pratiques de coopération dans le cadre de son exécution. A date, cette promesse n'a pas eu de suite.

- Aménagement de la Cuvette de Rusumo.

Il a été demandé à la partie libyenne de financer ce projet dont les études disponibles lui ont été remises. Celle-ci a décidé d'envoyer dans les meilleurs délais 4 experts dans la région concernée en vue d'étudier les modalités concrètes de la réalisation du projet. Ceux-ci sont toujours attendus.

- Remplissage des dépôts stratégiques de carburant.

La partie arabe libyenne devait envoyer avant la fin de juin 1985 un ou deux experts pour collecter toutes informations utiles sur ce projet. La mission reste attendue.

En fait, aucune évolution n'est à signaler en cette fin d'année pour ce programme spécial de coopération, malgré les rappels et l'insistance de la partie rwandaise.

.../...

b) Projets en cours.

1°) Projets confiés à la SODEPARAL.

- Ferme de Rubilizi.

Les formalités d'achat de cette ferme sont déjà terminées. Les deux parties s'en sont réjouies et ont recommandé d'accélérer la réalisation d'une étude de rentabilité afin de développer la gestion de la ferme et créer une laiterie industrielle.

- Aliments pour bétail.

La délégation rwandaise a porté à la connaissance de la partie libyenne que la société SOPAB a été créée à cet effet et que la SODEPARAL participe pour 10 millions FRW.

- Projet théicole de Nkuli-Nyakinama.

Un terrain supplémentaire a été demandé pour l'augmentation des surfaces de plantations de thé. A cet effet, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a accordé à la SODEPARAL 200 Ha de terrain dans les cellules Bukinanyana et Bugarama en secteur Gakara, Commune Karago et cellule Rukora, en secteur Kora, Commune Mutura.

- Transformation du café vert en café soluble.

Les deux parties ont convenu qu'une étude de rentabilité technique et économique doit être exécutée dans les meilleurs délais.

2°) Projet confié à la SOPROTEL.

Il s'agit de la construction d'un hôtel de 30 chambres à Ruhengeri. A cet égard, les deux parties ont noté avec satisfaction l'augmentation du capital de la SOPROTEL de 177 millions FRW en prévision des coûts de ce projet. L'élaboration du dossier technique est à un stade avancé; l'appel d'offres pourrait intervenir en janvier 1986.

.../...

3°) Banque rwando-arabe libyenne de Commerce.

Les deux parties ont convenu que les experts des deux pays se rencontreraient à Kigali le plus tôt possible pour finaliser ce dossier.

4°) Domaine culturel.

A l'occasion de la visite au Rwanda du Colonel KADHAFI, il a été signé un programme exécutif de l'Accord Culturel incluant notamment les bourses d'études, l'échange de professeurs, d'étudiants, d'équipes sportives et de groupes folkloriques, l'organisation de semaines culturelles, la création de centres culturels, la coordination entre organismes d'information. A cet égard, il a été convenu ce qui suit :

- Radiodiffusion.

Le Directeur de l'ORINFO a été invité à se rendre en Jamahiriya afin de prospecter les possibilités de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de l'information.

- Construction de Mosquées.

Les réalisations déjà accomplies sont satisfaisantes et les deux parties ont convenu de poursuivre le programme de construction à l'intérieur du pays.

Notons enfin que la Libye a pris en charge tous les frais de participation rwandaise à la 20ème Foire Internationale de Tripoli en mars 1985.

14. TUNISIE.

L'Ambassadeur de Tunisie au Rwanda avec résidence à Kinshasa a séjourné dans notre pays au début du mois de juin. Des différents entretiens qu'il a eus à cette occasion, il se dégage que notre pays pourrait coopérer avec la Tunisie dans les domaines suivants :

.../...

1. Tourisme.

Dans le domaine touristique, la coopération pourrait se réaliser dans trois secteurs :

- études de projets.

La Tunisie peut exécuter de telles études à un prix très compétitif pour des projets tel que la mise en place d'une école hôtelière.

- formation et gestion hôtelière.

La Tunisie est disposée à accueillir des boursiers ou stagiaires rwandais sur financement d'autres bailleurs de fonds. De plus, des cadres tunisiens pourraient assurer au Rwanda la gestion d'établissements hôteliers.

- investissements.

L'Ambassadeur a déclaré qu'il est possible d'intéresser les hôteliers de son pays à investir dans tout projet mutuellement avantageux.

2. Planning familial.

Il y a lieu de réfléchir sur les possibilités d'une coopération triangulaire, la Tunisie étant déjà engagée dans ce domaine avec les Etats-Unis d'Amérique.

3. Education.

La Tunisie serait prête à fournir des professeurs, à condition de trouver le financement nécessaire. L'Ambassadeur a signalé que son pays accorde également des bourses d'études aux pays qui bénéficient déjà de l'assistance technique tunisienne.

4. Santé.

Il est également possible de concevoir une coopération triangulaire dans ce domaine, les interventions tunisiennes étant appuyées par un bailleur de fonds.

Il y a lieu de signaler que la visite officielle du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à Tunis a déjà été reportée à plusieurs reprises. Lorsque l'occasion se présentera, il sera signé un Accord Général de Coopération et les entretiens s'articuleront sur les possibilités de coopérer dans différents domaines où la Tunisie a quelque chose à offrir.

B. PAYS D'ASIE.

1. COREE

Dans l'ensemble, on constatera que notre coopération avec la Corée est en perte de vitesse.

- Irrigation de BUGARAMA.

Après l'achèvement des travaux de la première phase en 1984, l'équipe d'experts coréens en place à BUGARAMA a démarré les travaux d'exécution de la 2ème phase sur base de plans provisoires, les plans définitifs d'irrigation des 800 Ha constituant les phases 2 et 3 du projet n'ayant été disponibles qu'en janvier 1985.

Cependant, les travaux de culture des premières rizières de la première phase lancés en janvier ont permis de relever beaucoup d'erreurs encore à corriger. Par ailleurs, l'augmentation de la superficie des rizières devrait évoluer au rythme de 10 Ha environ par saison en attendant l'achèvement du canal primaire de la 2ème et 3ème phase.

Les études relatives à la 2ème phase ont été cette fois-ci menées en collaboration directe avec les experts rwandais qui ont donné des suggestions aux experts coréens. Le barrage de prise à la Rubyiro a été achevé et la construction du canal primaire a été commencé.

Selon le plan de perspective des travaux du projet établi par la mission coréenne, les dépenses engagées de 1980 à mai 1985 s'élèvent à 258.720.000 FRW pour la partie rwandaise et à 216.265.000 FRW pour la partie coréenne, tandis que pour les 5 années à venir (de 1986 à 1990), le volume de financement à accorder à ce projet est évalué à 482.455.000 FRW dont 353.937.000 FRW à charge de la partie rwandaise et 128.518.000 FRW à charge de la partie coréenne.

Le même plan prévoit l'aménagement de 150 Ha pour 1986, 123 Ha pour 1987, 152 Ha pour 1988, 275 Ha pour 1989 et 100 Ha pour 1990.

.../...

Enfin, le montant de 300.000 \$ US provenant de l'aide alimentaire d'urgence chinoise dont devait bénéficier ce projet au titre de la contrepartie rwandaise sera plutôt utilisé pour la restauration d'une partie des rizières de Bugarama (KINDOBWE) non comprise dans la zone du projet et qui risque d'être abandonnée si la réfection des ouvrages d'irrigation n'était pas entreprise à brève échéance.

- Maïserie de MUKAMIRA.

La première réunion de la Commission Mixte Rwando-Coréenne pour la maïserie s'est tenue à Kigali le 23 avril 1985 afin d'étudier les problèmes liés au démarrage et au bon fonctionnement de cette usine, notamment l'évaluation de l'investissement, l'étude de rentabilité du projet, le contrat de gestion et le problème des pièces de rechange.

A cette occasion, la partie coréenne a accepté d'élaborer l'étude de rentabilité, de remettre à la partie rwandaise les différents coûts des équipements et fournitures diverses en provenance de Corée ainsi que les frais de transport y relatifs, d'examiner le contrat de gestion lui soumis et la requête rwandaise relative à la fourniture de pièces de rechange pour une période d'un ou deux ans.

Concernant l'étude de rentabilité, la partie coréenne n'ayant pas encore élaboré cette étude, propose actuellement une nouvelle rencontre entre experts des deux parties en vue de définir les éléments de cette étude. Elle n'a également pas encore fourni les renseignements qui auraient permis à la partie rwandaise de confectionner elle-même l'étude de rentabilité de la maïserie au cas où la partie coréenne ne l'aurait pas faite.

Quant au contrat de gestion, la partie coréenne n'est pas prête à accepter la gestion administrative et financière de la maïserie mais elle serait prête à assurer le fonctionnement technique de l'usine et la formation sur le tas du personnel rwandais pendant la période nécessaire à leur acquisition du savoir-faire.

La partie coréenne vient d'examiner favorablement la requête relative à la fourniture des pièces de

.../..

rechange pendant une période de deux ans au-delà de laquelle ces pièces seraient fournies selon les termes d'un contrat commercial à conclure.

L'inauguration de projet initialement prévue en octobre n'a pas eu lieu, la partie coréenne n'ayant pas jusqu'ici confectionné et remis à la partie rwandaise l'étude de rentabilité. Elle aura lieu après que les essais prévus auront été concluants. Au préalable, il faudra raccorder l'usine au réseau national d'électricité.

- Ecole Technique de Gikongoro et Hôpital de Cyangugu.

Ces deux projets ont été mis en veilleuse en raison d'une contrepartie rwandaise trop élevée alors que la Corée ne pouvait pas prendre en charge à elle seule l'exécution complète de ces deux projets.

Il a été demandé à la partie coréenne d'envisager la révision des accords signés en 1978 et 1983 dans le cadre de ces deux projets afin de réserver à chaque partie une proportion raisonnable en tenant compte de ses capacités. En réponse, la partie coréenne n'a pas voulu considérer cette demande et en reste à reprocher au Gouvernement Rwandais de ne pas pouvoir honorer ses engagements.

Tout bien considéré, il importe de souligner que compte tenu de la très lourde contrepartie rwandaise et la faible participation coréenne, les travaux d'exécution des projets de coopération rwando-coréenne ne sont pratiquement financés que par la contrepartie rwandaise, puisque l'apport coréen ne suffit même pas pour couvrir les détournements, par les experts coréens, du matériel fourni par la Corée et qui pourtant a coûté au Gouvernement Rwandais les frais de transport de loin supérieurs à leur valeur. D'autre part, les experts nord-coréens se couvrent des droits et privilèges de la coopération technique pour se livrer au trafic et à la fraude des marchandises.

- Lacs collinaires.

Faute de disponibilités financières nécessaires pour supporter le voyage et le séjour des experts coréens, le Gouvernement Rwandais a refusé l'envoi au Rwanda d'une

.../...

mission coréenne qui devait explorer les disponibilités d'irriguer la région de Butare et de Gitarama à partir des eaux des lacs collinaires.

- Appui à la pisciculture.

La mission coréenne d'appui à la pisciculture a définitivement quitté le Rwanda au terme de sa mission de coopération au développement de la pisciculture en 3 phases couvrant la période du 6 décembre 1979 à juin 1985.

Cette mission avait démarré le projet avec 116 carpes d'origine coréenne et venait d'atteindre déjà 170.000 poissons environ.

2. JAPON

Au cours de l'année qui s'achève, la coopération avec le Japon s'est poursuivie à la satisfaction des deux parties.

- Aide à l'ONATRACOM.

Le Gouvernement du Japon a accordé cette année au Gouvernement Rwandais un don de 36.077.000 Yens en guise de remise d'intérêts sur le prêt RW-1 consenti en mars 1975 en faveur de l'ONATRACOM. L'échange de notes y relatif a été signé le 29 mars 1985. L'ONATRACOM vient d'arrêter, en collaboration avec les agents de son fournisseur SUMITOMO Corporation, la liste définitive des pièces de rechange à acquérir sur le montant du don.

Quant à l'extension du garage central de l'ONATRACOM à Kigali dont les travaux ont été confiés à l'entreprise HABIYAMBERE-Perménas en 1984, le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer (OECE) a déjà déboursé les 35 millions de Yens en faveur de ce projet. Ce montant constitue en outre les derniers déboursements du prêt RW-1-2 consenti en avril 1979 par l'OECE.

.../...

- Aide à la Santé.

Dans le cadre de la première phase de l'aide médicale japonaise, les travaux de construction de cabines devant abriter les appareils à rayons X sont pratiquement achevés. Cependant, certains organes et composantes de ces appareils ont été détruits par des rongeurs ou se sont détériorés suite à l'entreposage prolongé et dans de mauvaises conditions.

L'entreprise NISHO IWAI qui a fourni ces équipements a envoyé au Rwanda pour la dernière fois, un ingénieur chargé de l'installation des appareils à rayons X encore en bon état ou en état relativement passable.

Quant à la 2ème phase, les équipements médicaux et ambulances fournis dans le cadre du don de 400.000.000 Yens accordés au Rwanda le 26 novembre 1983 ont été réceptionnés à Kigali le 1er février 1985. Aussi, un ingénieur de Marubéni a été dépêché au Rwanda depuis la mi-septembre, pour une durée de 3 mois, afin de former le personnel technique rwandais à la manipulation de ces équipements.

- Usine d'allumettes de Butare.

Lors des discussions tenues en juin 1984 entre la mission de Swedish Match et les services rwandais concernés, il a été confié à la Société Financière Internationale, un des futurs actionnaires, la mission de désigner un expert indépendant pour évaluer l'actif de l'entreprise actuelle et les investissements supplémentaires à réaliser, proposer les bases d'organisation et de gestion pour la société mixte à créer et effectuer une étude sur la rentabilité économique et financière de l'entreprise.

Cette importante tâche a été confiée à un expert de l'Institut de Recherches et d'Applications des méthodes de développement (IRAM), MINOD Francis, dont la mission a commencé le 19 février pour se terminer le 2 avril 1985. Celui-ci a évalué l'actif de l'usine actuelle à 170 millions de FRW.

.../...

Les négociations entre le Gouvernement Rwandais et SWEDISH-MATCH en vue de la transformation de l'usine d'allumettes en société d'économie mixte se sont poursuivies sur base de l'évaluation faite par le consultant et ont abouti le 6 septembre à la signature d'un Protocole d'Accord pour la transformation de l'usine d'allumettes en une société d'économie mixte dont le capital social est fixé à 280.000.000 FRW représenté par 14.000 actions de 20.000 FRW chacune. La participation au capital est établie comme suit :

Gouvernement Rwandais	44,25 %	123.900.000 FRW
Swedish Match (*)	13,57 %	38.000.000 FRW
Swedfund (*)	12,50 %	35.000.000 FRW
RWANDEX (*)	12,50 %	35.000.000 FRW
S.F.I.	7,15 %	20.000.000 FRW
B.R.D.	10,04 %	28.100.000 FRW

A noter que les actionnaires suivis d'un astérisque doivent encore confirmer leur prise de participation.

- Pesticides.

L'échange de notes y relatif a été signé le 24 mai 1984 pour un montant de 200.000.000 Yens, tandis que le contrat de fourniture de ces pesticides a été signé avec Sumitomo Corporation le 4 avril 1985. Les marchandises embarquées fin août 1985 sont arrivées fin septembre à Mombasa où elles ont été entreposées en attendant que la sécurité revienne sur la route Kampala-Kigali. Les premières livraisons ont été cependant acheminées à travers le territoire tanzanien jusqu'à Kigali.

- Aide alimentaire.

Pour l'année fiscale 1984, le Gouvernement Japonais a octroyé au Gouvernement Rwandais en date du 13 mars 1985 une aide alimentaire de 200 millions de Yens pour l'achat de farine de blé américain. Le marché de fourniture a été confié aux entreprises MITSUI et MITSUBISHI.

Ces deux sociétés ont négocié et signé le 24 octobre avec OPROVIA et TRAFIPRO le contrat de fourniture de cette farine de blé dont la quantité a été arrêtée à 1.336 tonnes métriques.

.../...

Par ailleurs, le Gouvernement Rwandais a signé le 14 septembre 1985 un échange de notes relatif à l'aide alimentaire 1985. Cette aide portera sur un montant de 300 millions de Yens et sera utilisée pour l'acquisition de blé dur. Le Gouvernement du Japon doit encore désigner les fournisseurs de ce blé.

- Entretien des routes nationales II.

L'échange de notes relatif au don de 500 millions de Yens accordés par le Gouvernement du Japon au Gouvernement Rwandais a été signé le 30 août 1984 et l'appel d'offres a été lancé en décembre 1984. L'échange de notes expirera le 31 mars 1986.

Après l'ouverture des offres en février 1985, le marché a été attribué aux entreprises MITSUBISHI pour les lots 2, 4a et b et 5.1 et 5.2 ainsi que l'achat supplémentaire d'une chargeuse caterpillar 936; SUMITOMO Corporation pour les lots 1, 3, 7, 9, 11b, 12 et 13 ainsi que l'achat supplémentaire d'une niveleuse; C-ITOH pour les lots 6 et 11a et Toyoda pour le lot 8 ainsi que l'achat supplémentaire de 10 camionnettes TOYOTA STOUT. Les contrats de fourniture ont été signés dans la première quinzaine du mois d'octobre 1985.

Comme le marché attribué accusait un reliquat de 37.242.488 Yens, un appel d'offres additionnel portant sur un équipement radio et 5 jeep tout terrain a été lancé par l'Ambassade le 18 septembre. L'ouverture des offres a eu lieu à Kigali le 21 octobre 1985.

- Engrais chimiques II.

L'échange de notes relatif au don de 300 millions de Yens destinés à l'acquisition d'engrais chimiques a été signé le 14 septembre 1985. Le Gouvernement du Japon doit encore désigner les entreprises japonaises devant assurer la fourniture. Les engrais ne feront pas l'objet d'un appel d'offres, ceci pour la protection du marché national japonais.

.../...

- Hydraulique rurale dans la région orientale du Rwanda.

L'étude de faisabilité du projet d'alimentation en eau de la région orientale du Rwanda a débuté en octobre 1984. L'achèvement était initialement prévu en juillet 1985 mais la durée a été prolongée jusqu'au mois de novembre 1985 suite à un accident survenu au Kenya au cours du transport et qui a endommagé une grande partie du matériel de forages expérimental. A l'achèvement de ces études, la JICA a fait don au Gouvernement Rwandais de tout le matériel fourni dans le cadre de l'étude de ce projet.

Par ailleurs, lors de la présentation du rapport d'avancement de l'étude, les deux parties ont convenu d'orienter le projet comme suit :

- Phase I : Formulation du projet, exécution de l'étude et transfert de technologie par l'équipe d'étude de la JICA;
- Phase II : Fourniture de matériel par le Gouvernement du Japon, construction d'ouvrages hydrauliques et transfert de technologie par une entreprise japonaise;
- Phase III : Continuation du projet par le Gouvernement Rwandais à l'aide du matériel accordé par le Gouvernement Japonais et grâce aux aptitudes acquises par les techniciens rwandais au cours des deux premières phases.

Il sied de relever qu'à la fin de 1985, le programme futur de coopération avec le Japon se présente comme suit :

1985 : Fourniture d'Autobus à l'ONATRA'COM.

1986 : Hydraulique rurale dans la région orientale du Rwanda et deux projets de petite envergure :

- aide alimentaire 1986;
- un projet pour l'augmentation de la production alimentaire.

1987 : Hydraulique rurale dans la région orientale du Rwanda et deux petits projets :

- aide alimentaire 1987;
- un projet pour l'augmentation de la production alimentaire.

.../...

- 1988 : Routes nationales III.
1989 : Assistance aux projets de télécommunication et de météorologie.
1990 : Aide à l'ONATRACOM (construction et équipement de garages, construction et équipement d'une Ecole de chauffeurs, fourniture de 2 bateaux et d'Autobus).

Bourses d'études et des stages.

Au cours de cette année 1985, 12 ressortissants rwandais ont suivi au Japon des cours de stages en mécanique automobile, en hydraulique rurale et en télécommunication. Le Gouvernement du Japon a également offert au Rwanda 2 autres bourses de stages en télécommunication et en mécanique automobile qui seront organisés au Japon dès janvier 1986.

En outre, l'entreprise NISSAN DIESEL a organisé à Kigali du 1er au 17 septembre 1985, un stage en entretien des moteurs diesel pour le compte de l'ONATRACOM et de l'établissement NIDIEMO. 19 Stagiaires ont suivi le stage jusqu'au bout. Pour ce stage, NISSAN Diesel a fourni du matériel de démonstration d'une valeur d'environ 260.000 Yens qu'il a cédé gratuitement à l'ONATRACOM.

Quant aux bourses d'études et de recherche, les démarches se poursuivent en vue de l'octroi par le Gouvernement du Japon d'une vingtaine de bourses d'études pour la maîtrise, le doctorat et la recherche.

Signalons enfin qu'une mission de l'Association pour la Coopération Internationale dans l'Agriculture et la Sylviculture (AICAF) a séjourné au Rwanda du 24 octobre au 5 novembre 1985 en vue d'effectuer une enquête sur l'environnement naturel et socio-économique, la politique agricole nationale ainsi que sur sa mise en oeuvre au niveau du pays et des régions. Le rapport de cette mission parviendra au Gouvernement Rwandais à la fin du mois de mars 1986.

.../...

3. CHINE

1. Projets en cours d'exécution.

- Coopération culturelle.

La République Populaire de Chine a offert au Gouvernement Rwandais 10 bourses pour l'année académique 1985-1986. Après le test de sélection des candidats organisé par les services de l'Ambassade de Chine en étroite collaboration avec le MINEPRISEC, 19 candidats ont été sélectionnés et présentés au Gouvernement Chinois qui en a retenu 10 correspondant au quota accordé à notre pays. Les 10 étudiants ont regagné la République Populaire de Chine en septembre 1985.

La République Populaire de Chine a également offert à notre pays deux bourses de stages en biogaz et un voyage d'études dans le domaine de la météorologie.

- Cimenterie de Mashyuza.

Après l'inauguration de la cimenterie le 16 juillet 1984, le Gouvernement Rwandais a soumis à la partie chinoise le contrat de gestion de la cimenterie. Ce contrat n'a été signé que le 4 juillet 1985 à l'occasion de la visite d'une délégation de la société chinoise de l'Industrie des matériaux de construction pour la Coopération Economique et Technique avec l'étranger qui a séjourné dans notre pays du 18 juin au 4 juillet 1985.

Il importe de souligner que la partie chinoise refuse toujours de fournir à la partie rwandaise le détail des investissements et des biens et services à amortir, documents qui auraient dû être soumis régulièrement à la partie rwandaise conformément aux modalités de règlement des comptes convenues entre la Banque Populaire de Chine et la BNR concernant l'exécution des Accords de Coopération économique et technique entre la République Populaire de Chine et la République Rwandaise.

.../...

- Riziculture de Rwamagana.

La première phase de ce projet (Rubindi-Rwamagana) a été achevée et remise au Gouvernement Rwandais en juillet 1982.

La deuxième phase (Kayonza) en cours de réalisation portera comme pour la 1ère sur 300 Ha. Un périmètre de 84 Ha, dont 40 Ha étaient déjà plantés de riz en octobre 1985, est entièrement aménagé. Quant au deuxième périmètre, soit 141 Ha à Gitinga, il est également en voie d'achèvement, 16 Ha étant déjà plantés de riz. Signalons que le 3ème périmètre (MWAMBA) qui couvrira 95 Ha a déjà démarré. La construction du réservoir et des canaux d'alimentation ainsi que le défrichage des champs sont en cours pendant que la construction des zones de séchage et du déversoir n'est pas encore commencé. L'achèvement de ce projet est prévu pour fin 1986 ou début 1987.

- Construction du stade national et du logement des sportifs à REMERA.

Les travaux de construction avancent à la satisfaction des deux parties. Le stade national comptera à son achèvement 12 terrains de différents genres de sports (foot-ball, basket-ball, athlétisme, volley-ball, etc...). Ces terrains sont destinés les uns aux grands spectacles tel que le stade proprement dit qui comptera 20.000 spectateurs, et les autres aux entraînements. L'on prévoit également la construction d'un petit stade de basket-ball pouvant abriter 800 spectateurs.

Quant au logement des sportifs, le bâtiment aura 4 niveaux et comptera 160 lits à raison de 2 lits par chambre, une cuisine, un restaurant et un bar.

L'achèvement complet de ces deux projets est prévu en 1988. Néanmoins, le Gouvernement Rwandais doit d'ores et déjà prévoir les fonds pour l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement de ces bâtiments, la partie chinoise ayant précisé à la 1ère réunion de la Commission Mixte qu'elle ne fournira que les équipements inclus dans les contrats de réalisation des projets.

..../....

- Caserne militaire.

Les travaux avancent, bien que lentement, à la satisfaction des deux parties. Cette lenteur est due au fait que les travaux initialement prévus ont doublé à cause du sol volcanique très dur qui exige un important tonnage d'explosif pour tous les travaux de fouille du sol (fondations, canalisations de l'eau, fosses septiques, puits perdus, etc ...).

Malgré toutes ces difficultés, la partie chinoise reste déterminée à respecter le calendrier d'achèvement des travaux prévu en 1988.

- Logements pour experts et techniciens chinois.

Ce projet est pratiquement achevé. La partie rwandaise doit toutefois raccorder ces logements au réseau téléphonique national.

- Sociétés mixtes rwando-chinoises des Travaux Publics (SOMITRAP) et pour la promotion du riz (SOPRORIZ)

Les pourparlers engagés en 1984 avec la partie chinoise se sont poursuivis en janvier-février 1985 en vue de la création d'une société mixte pour la promotion du riz et d'une société mixte des travaux publics. Ces négociations ont abouti le 21 février à la signature pour chacune d'elles d'un protocole portant amendements à la convention y relative signée à Beijing en mai 1983 et à la signature des statuts.

Les formalités juridiques préalables à l'entrée effective de ces sociétés en fonction sont pratiquement achevées.

- Coopération avec les corporations chinoises de coopération économique et technique avec l'étranger.

Dans le cadre de la coopération avec la China Light Industrial Corporation for Foreign Economic and Technical Coopération, une mission d'études de cette corporation a séjourné au Rwanda du 9 juillet au 7 août pour mener, en étroite collaboration avec les services techniques rwandais

.../...

concernés, les études de faisabilité de deux projets :
Rénovation ou extension de la Sucrerie Rwandaise et Fabrique
d'ustensiles émaillés. Au terme des différents contacts et
analyses, cette corporation réalisera les études d'aménagement
préalables à l'exploitation d'une extension de 1.000 Ha des
plantations actuelles de la Sucrerie.

La corporation de SHANGHAI pour la coopé-
ration avec l'étranger a, quant à elle, effectué une mission
au Rwanda du 20 août au 3 septembre et a pu discuter à cette
occasion avec quelques promoteurs intéressés par la fabrication
d'aliments pour bébés, les batteries automobiles, les produits
pharmaceutiques, les piles, la briqueterie industrielle et les
pesticides. Cette corporation fera connaître sa réaction sur
les six projets susmentionnés après avoir examiné les renseigne-
ments qu'elle a collectés lors de son séjour.

Il est à signaler que la corporation de
SHENYANG a annulé sa mission de prospection initialement prévue
au cours de cette année. Cette corporation a néanmoins transmis
à la partie rwandaise son offre pour la fourniture et l'instal-
lation des usines d'urée de gaz méthane et d'électrodes de soudure.

On notera qu'une délégation des scienti-
fiques rwandais conduite par le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique a effectué une visite
de travail en Chine du 20 au 27 mai. Cette délégation a soumis
à la partie chinoise un mémorandum regroupant les domaines de
la recherche agricole et de l'agro-alimentaire, de l'agro-
météorologie, de la médecine et des recherches pharmaceutiques
et médicinales, des énergies nouvelles et renouvelables et de
la technologie et de l'artisanat. Pour mieux lancer et asseoir
cette coopération scientifique et technique sur des bases solides,
la République Populaire de Chine compte envoyer au Rwanda à une
période encore à convenir entre les deux parties, une mission
multidisciplinaire de scientifiques chinois pour se rendre
compte sur terrain des réalités rwandaises.

2. Coopération future.

Dans le cadre de la coopération future
avec la Chine, il s'est tenue à Kigali du 23 au 30 octobre 1985,

.../...

la première réunion de la Commission Mixte sino-rwandaise de Coopération économique, commerciale et technique.

Les résultats de cette rencontre ont été très maigres. En effet, à cette occasion, la partie chinoise a seulement accepté d'effectuer les études de faisabilité du projet de mise en valeur d'un périmètre rizicole à choisir de commun accord dans la région du Mutara et de compléter et adapter les études de faisabilité existantes sur la construction et l'équipement de l'école secondaire agri-vétérinaire de Ntendezi et sur la réfection, l'extension et l'équipement de l'hôpital de Kibungo.

4. ARABIE SAOUDITE.

- Route Kayonza-Gabiro-Kagitumba.

Du 22 au 24 avril 1985, le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général du Fonds Saoudien de Développement a effectué une visite de travail dans notre pays. Il a, à l'occasion de cette visite, procédé à la signature de l'Accord de crédit portant sur 45.360.000 Rials saoudiens pour le financement de la route Kayonza-Kagitumba.

Signalons qu'après l'ouverture des offres techniques et financières pour la surveillance des travaux de construction de la route, le marché a été attribué au bureau d'études hollandais DHV. S'agissant du marché des travaux, il a été attribué pour les 2 lots, sur proposition de la partie rwandaise et après accord des bailleurs de fonds, à l'entreprise chinoise des Travaux, des Ponts et Chaussées pour un montant total de 2.366.806.924 FRW dont 1.294.397.403 FRW pour le lot I et 1.072.409.521 FRW pour le lot II.

- Nouvel Hôpital de Kigali.

La mission saoudienne qui a séjourné au Rwanda du 4 au 11 février a discuté avec les services rwandais les variantes de l'hôpital Fayçal et de son plan d'implantation. A cette occasion, il a été retenu la variante d'un hôpital à 4 niveaux dont la réalisation de l'étude de factibilité a été confiée au Bureau belge ARCHIDUC.

.../...

A l'occasion d'une mission à Riyadh du 24 au 30 septembre, la délégation rwandaise a remis au Fonds Saoudien la liste restreinte des bureaux d'études, le dossier d'adjudication, une proposition actualisée du programme d'exécution du projet ainsi que la description des deux phases d'exécution.

Par ailleurs, une délégation rwandaise a séjourné à Riyadh du 6 au 12 décembre pour négocier et préparer l'Accord de prêt pour la construction et l'équipement de l'Hôpital. A cette occasion, le nouveau coût estimé de la phase I, à savoir 1.556.546.050 FRW, a failli bloquer les négociations, car le côté saoudien ne voulait s'en tenir qu'à 38.600.000 Rials, soit environ 1.200.000.000 FRW correspondant au crédit antérieurement sollicité. Finalement, les autorités du Fonds ont accepté d'accorder les fonds supplémentaires nécessaires pour terminer la 1ère phase du projet, c'est-à-dire combler le gap éventuel qui sera connu après l'ouverture des soumissions. Rappelons que les offres techniques pour la surveillance des travaux ont été ouvertes le 29 novembre, les avis d'appel d'offres lancés en décembre tandis que la signature de l'accord de prêt pourrait intervenir en janvier 1986.

Enfin, à l'occasion du séjour au Rwanda du Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'Administration du Fonds Saoudien de Développement du 22 au 24 avril 1985, les parties rwandaise et saoudienne ont fait un large tour d'horizon de la coopération entre le Rwanda et le Fonds sur base du mémorandum qui avait été élaboré à cet effet par la partie rwandaise.

C'est ainsi que le Fonds Saoudien a reconfirmé son intérêt pour les projets de :

- Aménagement de la cuvette de Rusumo;
- Irrigation de la vallée de la Kagitumba-Muvumba;
- Construction de 3.000 logements sociaux;
- Rénovation et extension des adductions d'eau dans la région des laves;
- Assainissement des eaux usées de la ville de Kigali.

Suite à cet intérêt renouvelé par le Fonds, des études de faisabilité de l'aménagement de la cuvette de Rusumo et de rénovation et extension des adductions d'eau dans la région des laves lui ont été déjà soumises ainsi que le dossier complet portant sur la construction et l'équipement d'une Ecole Agri-Vétérinaire à Nyagatare.

5. KOWEIT.

- Construction de dépôts d'hydrocarbures.

Ce projet, exécuté dans le cadre de l'aménagement de l'Aéroport de Kanombe, a bénéficié de la contribution du Fonds Koweïtien à concurrence de 4.250.000 dollars américains.

Ces dépôts dont la réception provisoire a été faite le 17 août 1984 permettent de stocker 1.650 m³ de carburacteur et 150 m³ d'essence Augaz. Ils ont coûté au total 337.639.302 FRW non compris les coûts des travaux d'asphaltage réalisés par le Service des Ponts & Chaussées du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.

Comme il se dégageait un reliquat sur ce prêt accordé par le Fonds Koweïtien, le Gouvernement Rwandais a approché le bailleur de fonds en vue d'utiliser ce montant dans le remplissage des dépôts construits. Le Fonds Koweïtien a rejeté cette demande, mais s'est par contre déclaré disposé à financer des travaux complémentaires qui cadrent bien avec la liste des biens et services convenus dans l'annexe II du contrat de prêt.

Finalement, les deux parties se sont mises d'accord pour utiliser sur ce reliquat un montant de 37.300.000 FRW pour l'exécution des travaux complémentaires nécessaires pour rendre les dépôts opérationnels.

- Projet théicole Karago-Giciye.

Une délégation rwandaise a séjourné au Koweit du 19 au 26 avril en vue d'examiner avec les responsables du Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe les problèmes liés à la rentabilisation de ce projet.

.../...

A cette occasion, le Fonds a donné son accord de principe de contribuer au financement de l'extension après examen de l'étude d'exécution détaillée de l'extension en question qui devait être réalisée par un consultant sur financement du Fonds à concurrence d'environ 1.500.000 FRW.

En août, le Fonds Koweïtien a informé la partie rwandaise qu'il envisagera plutôt l'envoi au Rwanda d'une mission pour évaluer le projet à la place du consultant. Cette mission sera programmée aussitôt que le Fonds Koweïtien aura reçu de l'OCIR/THE les éléments économiques et financiers souhaités sur le projet et sur l'Office lui-même.

- Route Butare-Cyangugu.

L'Accord de prêt relatif à ce projet a été signé au Koweït le 23 mars 1983 pour un montant de 19 millions de dollars. Le projet est en cours d'exécution par la China Road pour le 1er lot et par la Société Astaldi pour le deuxième lot.

Il importe toutefois de relever que l'exécution de ce projet a failli être compromise suite à la modification de l'axe rouge de la route par le bureau de surveillance sans l'accord préalable de l'administration, modification qui a entraîné des travaux supplémentaires de l'ordre de 40 % du coût initial du marché attribué à la China Road. Suite à cela, les bailleurs de Fonds ont dépêché au Rwanda du 5 au 8 novembre leurs délégations en vue de débloquer la situation avec l'administration rwandaise, l'entreprise d'exécution et le bureau de surveillance. Au terme des discussions, les représentants des bailleurs de fonds se sont déclarés satisfaits de la qualité des travaux déjà exécutés par la China Road malgré le non respect du contrat de surveillance par le consultant et ont promis d'intervenir auprès de leurs administrations respectives en vue du financement des coûts supplémentaires.

Concernant la coopération future avec le Fonds Koweïtien, seul le projet routier Gitarama-Ruhengeri (le Fonds est disposé à intervenir dans son financement à concurrence de 50 % des coûts) est envisagé, le Fonds ayant précisé que ses statuts ne lui permettent pas d'intervenir à la fois dans le financement de plus d'un projet par pays.

.../...

6. EMIRATS ARABES UNIS.

Le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement Economique Arabe cofinance le projet d'Aérogare de Kanombe en voie d'achèvement à concurrence de 4,1 millions \$ US.

Comme le financement global de ce projet dégage un reliquat d'environ 105 millions FRW, le Gouvernement Rwandais a transmis aux autorités du Fonds une requête visant l'utilisation de ce reliquat pour la construction d'un pavillon d'honneur. Le Fonds d'Abu Dhabi n'a pas examiné favorablement la requête rwandaise, il s'est par contre déclaré prêt à examiner favorablement les nouvelles demandes qui lui seraient soumises par la partie rwandaise.

Il faut en outre rappeler qu'en réponse aux requêtes rwandaises de financement des projets routiers Gitarama-Ruhengeri et Kibuye-Ntendezi et du projet d'irrigation de la cuvette de Rusumo, le Fonds a fait savoir que pour des raisons internes, il n'envisage pas de prendre de nouveaux engagements avant la fin de l'année 1986.

7. INDE

Une délégation indienne a séjourné dans notre pays du 8 au 16 janvier en vue d'étudier sur place les voies et moyens de mettre au point une coopération structurée dans le cadre du suivi de la réunion de solidarité des Ministres de l'Industrie des pays en voie de développement qui a été organisée à Kigali du 5 au 8 juin 1984. Elle a, à cette occasion, promis de recommander aux autorités compétentes de son pays de réaliser les études de factibilité des projets de fabrication des pylônes électriques et des cuirs et peaux et d'accorder un programme de formation en Inde à des techniciens rwandais.

Par ailleurs, suite aux entretiens que cette délégation a eus avec le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ainsi qu'avec le Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, une liste des projets

.../...

industriels à réaliser dans le cadre de la Joint-Venture et un projet de construction d'une école ont été soumis à la partie indienne par voie diplomatique. En réaction, la partie indienne a déjà répondu qu'elle n'était pas en mesure d'assurer le financement de la construction de l'Ecole, tandis qu'elle n'a pas encore communiqué sa position quant à la réalisation des projets industriels lui soumis.

Pour ce qui est des études de faisabilité des projets de fabrication de pylônes électriques et d'industrie des cuirs et peaux, le Gouvernement Indien s'est déclaré prêt à envoyer au Rwanda des experts pour effectuer ces études, tout en acceptant de supporter les coûts indiens de ces études, les coûts locaux devant être pris en charge par le Gouvernement Rwandais.

En ce qui concerne le projet cuirs et peaux, le Gouvernement Rwandais a confirmé ses possibilités de prise en charge des coûts locaux relatifs à l'étude de faisabilité que la partie indienne est prête à élaborer.

Dans le cadre de la coopération culturelle, le Gouvernement Indien a offert à notre pays 2 bourses d'études pour l'année académique 1984-1985. A ces deux s'ajoutent trois candidatures présentées tardivement pour l'année 1983-1984 et dont l'examen avait été reporté. Sur ces 5 candidatures, le Gouvernement Indien n'a retenu que 2 dont les formalités d'inscription dans les universités indiennes sont en cours depuis le mois de septembre.

Le Gouvernement Indien a en outre offert à notre pays une bourse de stage de 7 semaines en statistiques agricoles. Le candidat à ce stage a été proposé au Gouvernement Indien et la suite reste attendue.

8. PHILIPPINES.

Une délégation technique rwandaise s'est rendue aux Philippines du 11 au 25 janvier dans le cadre de la promotion de l'industrie textile au Rwanda, notamment en ce qui concerne les projets de production de fibres de ramie et de bananiers.

C. PAYS D'EUROPE

1. BELGIQUE.

En vue de consolider davantage les relations d'amitié et de coopération qui existent entre le Rwanda et la Belgique, le Président de la République a effectué une visite de travail dans ce pays du 16 au 20 septembre, visite au cours de laquelle la partie belge a renouvelé son engagement à exécuter les projets de coopération retenus lors de la Grande Commission Mixte tenue à Bruxelles du 1er au 3 octobre 1984.

Rappelons que dans le même ordre d'idées le Président de la République avait accordé une audience à l'Ambassadeur de Belgique en date du 15 avril pour appeler l'attention de son interlocuteur sur les retards excessifs enregistrés dans l'exécution des projets de coopération belgo-rwandaise.

En réponse aux préoccupations exprimées, la partie belge a donné les assurances de tout faire pour respecter ses engagements.

Au demeurant, la Coopération avec la Belgique s'est inscrite, au cours de l'année 1985, dans le cadre de l'exécution du programme défini lors de la dernière réunion de la Grande Commission Mixte tenue à Bruxelles en octobre 1984. C'est ainsi que,

- d'une part, les contacts se sont maintenus par le biais de l'envoi de délégations belges au Rwanda:
- délégation de l'Université d'Anvers, du 22 au 29 mars, pour évaluer la 3ème Convention et préparer la 4ème qui permet l'ouverture respectivement en octobre 1985 et en octobre 1986 des 7ème et 8ème promotions de Juristes de l'U.N.R.;
 - mission d'évaluation du projet Formation Pédagogique à l'U.N.R.;
 - tenue à Kigali du 21 au 23 mars de la Commission Technique Mixte pour l'enseignement;

- tenue à Kigali du 17 au 18 septembre de la Commission Technique Mixte pour le domaine de la Santé, et d'autre part, la signature des Accords ci-après:
 - Accord relatif à la base technique de collaboration entre le Rwanda et la Belgique signé le 26 février et portant sur la promotion du tourisme et de la conservation de la nature au sein des Parcs Nationaux du Rwanda pour l'exercice 1985 - 1989.
 - Prolongation par échange de lettres pour une période de 4 ans de l'Arrangement Particulier et du dossier technique relatifs au Centre Hospitalier de Kigali.
 - Arrangement Particulier relatif au projet "Laboratoire de fabrication, de conditionnement et d'analyse de médicaments" prolongé par échange de lettres avec effet rétroactif au 21 octobre 1983.
 - Arrangement par échange de lettres des 31 janvier et 3 avril concernant le projet "Etude du climat au Rwanda".
 - Arrangement relatif à la construction du Centre National de Formation Permanente pour le personnel enseignant à REMERA.

Quant à la situation des projets de coopération, elle se présente comme suit :

a) Développement agricole et rural.

- Projet semences sélectionnées.

Ce projet se déroule normalement et la partie belge continue à débloquer les montants requis pour l'exécution des travaux supplémentaires sur les différents chantiers SSS.

- Projets de développement rural.

Il s'agit des projets suivants:

- KIBUNGO II
- GITI - RUTARE
- Projet MUDASOMWA.

Pour ces trois projets, la partie belge avait promis d'envoyer au Rwanda une mission d'experts devant procéder à leur évaluation. La mission de réorientation des projets agricoles a séjourné au Rwanda en octobre et a consacré ses activités au seul projet KIBUNGO II. Le rapport ad hoc est attendu.

- Carte pédologique.

Ce projet se déroule normalement. Des équipes de l'I.G.N. Belgique ont plusieurs fois séjourné au Rwanda en vue de la cueillette des données sur le site. Dans ce cadre, il est à signaler la tenue du 1er au 12 avril, successivement au Rwanda et au Burundi du 10ème Forum International sur la Soil Taxonomy et le transfert d'agrotechnologie. Ce Forum avait notamment pour objet la promotion dans un cadre régional et international d'un système commun de classification et de cartographie des sols.

- Couvoir National de Rubilizi.

La partie belge n'a pas encore libéré les fonds nécessaires à l'extension de la ferme de production de poussins. Rappelons que pour ce projet la Commission Mixte d'octobre 1984 avait prévu un montant de 28 millions FB devant servir de complètement à l'enveloppe mise à la disposition du projet par le FENU.

- Assistance technique au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Les deux experts belges devant aider les techniciens rwandais à la confection d'études de projets agro-industriels ne sont pas encore en place. Notons ici que pour ce projet il était prévu un montant de 80,2 millions FB dont 78,5 millions FB pour l'assistance technique et 1,7 million FB pour l'appui logistique.

- Projets de la stratégie alimentaire.

La partie belge a marqué son accord de suivre de près l'évolution des initiatives de la CEE en ^{la} matière pour qu'elle puisse en tenir compte lors de l'exécution des projets. Cela est valable spécialement pour le projet d'appui à la commercialisation où la CEE a commencé une étude dont on attend encore les conclusions.

Pour ce qui est du projet portant sur la conservation des sols, la partie belge a accepté la proposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts de procéder à l'identification d'un projet test. Le projet pilote choisi pour les activités de conservation des sols est le projet KIBUNGO II qui a d'ores et déjà reçu la visite d'une mission d'experts belges au cours du mois d'octobre. Si cette expérience s'avère concluante, elle pourra être étendue à tout le versant nord du Lac MUHAZI qui sera érigé en projet relevant de la stratégie alimentaire.

- Thé KITABI.

Comme convenu lors de la Commission Mixte d'octobre 1984, la partie belge a transmis en août dernier au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts les documents techniques et financiers relatifs à ce projet.

Il s'agissait d'un lot comprenant :

- un résumé des dépenses totales
- un jeu de plans de l'usine
- le rapport final par INDACOM en mars 1982.

C'est dire que ce projet est définitivement terminé puisque tous les litiges soulevés lors de la remise-reprise viennent de trouver une solution appropriée.

- Etude du Climat.

Ce projet se déroule normalement. L'analyse de données météorologiques relevées au Rwanda se poursuit à l'Institut Royal Météorologique et des rapports périodiques sont régulièrement envoyés à la partie rwandaise.

b) Infrastructures.

- Musée National à Butare.

Ce projet vieux de 15 ans pourra probablement démarrer très prochainement car la partie belge a annoncé que l'A.G.C.D. compte procéder à un appel d'offres restreint simultané en Belgique et au Rwanda pour les travaux de construction du Musée National à Butare.

Sur demande de la partie belge, le Gouvernement Rwandais vient de lui faire parvenir une liste de cinq entreprises nationales de construction susceptibles de participer à cet appel d'offres restreint.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la partie rwandaise attend toujours le rapport sur la mission de l'architecte VAN PEE qui avait pour objet d'établir un plan détaillé d'exécution ainsi que le cahier des charges devant servir à la construction de ce Musée.

Notons enfin que les fonds prévus, 40 millions FB, semblent d'ores et déjà insuffisants et la partie belge suggère de rechercher un cofinancement du côté de la CEE et d'utiliser au maximum les matériaux locaux de construction et d'équipement.

- Liaison F.H. Kigali - Ruhengeri.

Il est prévu une extension de cette liaison de 6 à 24 voies pour 1986. Cependant la partie rwandaise a jugé le montant de 5 millions FB affecté à cette opération insuffisant et a fait une requête auprès du Gouvernement Belge demandant que cette somme soit portée à 35 millions FB en vue de porter la capacité d'extension à 120 voies au lieu de 24 prévues. Cela permettrait par ailleurs de conformer cette liaison aux nouvelles caractéristiques techniques du nouveau réseau national des télécommunications qui sera opérationnel en 1986. La réponse de la partie belge à cette requête tarde à venir, ce qui ne manque pas de causer des perturbations dans le planning des travaux du nouveau réseau des télécommunications, la Banque Mondiale ayant manifesté son intérêt à réaliser ce projet en cas de désistement de la Belgique.

- Projet Aéroport Grégoire KAYIBANDA.

La fin des travaux pour l'installation du Centre d'émission est prévue pour fin 1986. Suivant la décision de la Commission Mixte d'octobre 1984, l'Arrangement Particulier relatif à l'entretien du matériel électronique de cet Aéroport a été prolongé d'un an à partir du 1er janvier 1985.

En ce qui concerne l'achat du matériel, la partie belge a déjà envoyé en avril dernier des équipements anti-incendie destinés à la formation du personnel de l'Aéroport.

Vu que les émetteurs HF de la station d'émission de BUSANZA sont toujours sujets à des pannes fréquentes dues à des défauts de fabrication, la partie belge s'est engagée à remplacer une partie des émetteurs si la firme SAIT ne parvient pas à mettre au point ses émetteurs d'ici au 1er février 1986.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la partie belge a informé la partie rwandaise que le projet lui sera remis le 1er octobre 1986.

- Projet B.E.C.

L'Arrangement Particulier relatif à ce projet a été prolongé jusque fin 1989.

Il y a lieu d'indiquer que dans le cadre de ce projet, un "Séminaire sur la construction et l'habitat au Rwanda" a été organisé à Kigali du 25 mars au 3 avril 1985. Les discussions ont porté sur les problèmes relatifs à l'habitat et à la construction dans notre pays.

- Tourisme et Parcs Nationaux et Pêcheurie IHEMA.

Pour ce qui est du projet "Tourisme et Parcs Nationaux", on retiendra la signature, en date du 26 février, de l'Accord relatif à la base technique de collaboration entre le Rwanda et la Belgique quant au profit du tourisme et de la conservation de la nature au sein des Parcs Nationaux du Rwanda pour la période 1985 - 1989.

- Carte géologique et lithologique.

Concernant le projet "Carte géologique", on notera que la partie belge a transmis à la partie rwandaise les fiches de terrain remplies par les géologues belges CTB MATHEUSSENS M., MEULEMANS L. et TREFOIS PH. portant sur les travaux effectués au cours de la période 1980 - 1983.

../...

• Projet Pouzzolanes - Chaux - Tourbe.

Ce projet continue à connaître de graves difficultés dues à sa situation financière catastrophique. La Belgique n'a jusqu'à présent pas libéré les montants promis pour soutenir ce projet, à savoir une enveloppe de 10 millions de FB pour la phase transitoire et 55 millions FB à libérer après la finalisation des études de rentabilité socio-économique du projet.

Etant donné que le projet est en passe de cesser toute activité suite au manque de moyens financiers et que l'engagement belge pris en octobre 1984 n'a été suivi d'aucune action concrète, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat envisage de solliciter l'intervention du Fonds d'études pour le financement des Etudes de faisabilité en vue de créer une société mixte.

- Adduction d'eau en milieu rural.

L'enveloppe retenue pour ce projet sur la dotation réservée aux ONG belges opérant dans notre pays se chiffre à 100 millions FB. Les activités de développement rural de ces ONG se poursuivent normalement et la partie belge a déjà fait parvenir à la partie rwandaise toute la liste de ces ONG ainsi que le détail de répartition de l'enveloppe hors-programme d'un montant global de 890,2 millions FB pour la période 1985 - 1989.

- Ligne B.T. KABARONDO - KIBUNGO - ZAZA.

Rappelons que la Commission Mixte d'octobre 1984 a réservé un montant de 100 millions FB pour desservir en électricité les zones rurales se trouvant sur le parcours de la ligne M.T. KABARONDO - KIBUNGO - ZAZA.

Néanmoins, il sied d'indiquer que la partie rwandaise a décidé de surseoir à la réception définitive de la ligne MT KABARONDO - KIBUNGO - ZAZA suite aux anomalies constatées dans sa réalisation et imputables à l'Entreprise ABAY qui a exécuté le projet.

../...

Aussi, il a été demandé à la partie belge de faire pression sur cette entreprise pour qu'elle corrige ces malfaçons.

- Energies alternatives.

Le projet Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la région sanitaire de Kigali chargé d'équiper certains centres de santé en générateurs solaires a en premier lieu retenu 9 centres de santé. Il est cependant regrettable de signaler que la partie belge n'a pas encore libéré les fonds nécessaires pour la concrétisation de ce volet.

- Projet ICYANYA.

Les produits chimiques destinés à l'usine d'épuration d'eau et qui constituaient le seul litige avant la clôture de ce projet ont été livrés à la partie rwandaise qui s'occupera seule désormais de la maintenance du réseau. L'intervention belge dans ce projet a donc définitivement pris fin.

- Abattoir de Kigali.

Jusqu'à présent, la partie belge n'a pas encore libéré les fonds nécessaires pour la réparation du système frigorifique et pour la livraison de pièces de rechange. Un expert belge a cependant été dépêché sur place pour faire l'inventaire de toutes les pièces défectueuses.

- Carte topographique du Rwanda au 1/50.000ème.

Les travaux d'exécution de cette carte qui ont débuté en juillet 1984 par l'IGN Bruxelles se poursuivent à la satisfaction des deux parties. Rappelons que la partie belge s'est fermement engagée à livrer cette carte qui vient de connaître un retard de 10 ans à la date du 1er juillet 1988, soit une durée totale de 4 ans.

- Mises à terre des lignes financées par la Belgique.

La partie rwandaise attend toujours la livraison de 3.100 piquets de terre "étoile" en acier galvanisé et 36 Km de bande en acier galvanisé en rouleaux de 50 Kgs. Ce matériel annoncé en août dernier par la partie belge et devant servir à la mise à terre des lignes électriques RWINKWAVU - IHEMA, GIKONGORO-KITABI, KABARONDO - ZAZA et GITARAMA - MURAMBI n'est pas encore en place.

- Liaison VHF Kigali - Bujumbura.

Les pannes fréquentes qui handicapait la bonne marche de ce projet ont été réparées et la communication entre les deux aéroports rétablie.

c) Enseignement et Formation.

- Bourses d'études.

Sur 47 candidatures présentées à la partie belge pour l'année académique 85/86 et ce pour une offre de 27 bourses d'études, l'on peut signaler que les départs effectifs ne s'élèvent qu'à 14 candidats à la fin de novembre 1985.

- Formation pédagogique à l'U.N.R.

Une mission belge d'évaluation de ce projet s'est rendue à l'Université Nationale du Rwanda en février dernier en vue d'évaluer et de prévoir une nouvelle phase orientée vers la formation des maîtres.

La partie belge attend toujours les commentaires que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique fera sur le rapport de cette mission. Signalons que la libération des crédits pour la nouvelle phase du projet est liée à la mise à jour du projet d'Arrangement Particulier et de son dossier technique qui sont encore en préparation.

- Faculté de Droit.

Une délégation de l'Université d'Anvers (U.I.A.) a séjourné au Rwanda du 22 au 29 mars avec pour mission l'évaluation de la troisième Convention et la préparation du dossier technique relatif à la quatrième Convention devant permettre l'ouverture des 7ème et 8ème promotions des Juristes à l'U.N.R. respectivement en octobre 1985 et octobre 1986, sous réserve que des boursiers rwandais soient envoyés en Belgique pour une formation de 3ème Cycle afin de préparer la relève des Assistants belges affectés à cette Faculté.

La partie rwandaise a déjà envoyé les professeurs assistants pour préparer le 3ème cycle en droit mais la Belgique s'est refusée à libérer les fonds pour financer la 7ème promotion. Celle-ci a alors démarré sur financement du Gouvernement Rwandais.

- Faculté des Sciences Appliquées.

Rappelons que lors de la Commission Mixte d'octobre 1984, la partie belge avait promis de financer une deuxième cohorte d'ingénieurs électro-mécaniciens et une 3ème cohorte d'ingénieurs en génie civil.

Actuellement, seuls les ingénieurs en génie civil sont en formation depuis octobre 1985, la partie rwandaise n'ayant pas trouvé suffisamment de candidats, au moins une quinzaine, pour l'ouverture de la 2ème cohorte d'ingénieurs électro-mécaniciens.

- Formation de médecins.

En vue de soutenir le projet "Faculté de Médecine" dont le volet enseignement a pris fin le 31 décembre 1984, le Recteur de l'Université d'Etat de Gand (R.U.G.) a signé un accord de jumelage entre l'Université Nationale du Rwanda (U.N.R.) et l'Université d'Etat de Gand (R.U.G.).

../...

- Centre National de Recyclage à REMERA.

L'AGCD a attribué, en septembre, le marché des travaux de construction à l'Entreprise PIRARD. Contractuellement, les travaux seront terminés en février 1986.

Le montant de 17 millions FB réservé à l'équipement et au fonctionnement de ce centre sera libéré lors d'une réunion du Comité belge Ministériel de Politique Extérieure qui se tiendra à Bruxelles.

Signalons également que la Belgique fournira de l'Assistance Technaue pour le bon fonctionnement du Centre dont l'Arrangement Particulier sera signé en 1986 dès le démarrage du projet.

- Collège de Gisenyi.

La partie belge a confirmé en septembre dernier à Son Excellence Monsieur le Président de la République que la procédure d'appel d'offres restreint avait été entamée et que les travaux concernant l'extension du Collège seraient terminés pour la rentrée de septembre 1987.

La partie rwandaise a de son côté transmis à l'Ambassade de Belgique à Kigali la liste des entrepreneurs susceptibles de participer à l'appel d'offres restreint.

En ce qui concerne les possibilités de construire une salle polyvalente comme demandé par la partie rwandaise, la partie belge a déclaré ne pas avoir d'objection pour autant que le coût ne dépasse pas l'enveloppe de 50 millions FB.

- Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Lors de la tenue de la Commission Technique Mixte pour l'Enseignement (du 21 au 23 mai 1985), la partie rwandaise a demandé à la Belgique des interventions supplémentaires hors crédit BPES pour couvrir les frais suivants:

- recyclage : 1.000.000 FB
- factures BPES : 3.000.000 FB
- équipement imprimerie : 3.000.000 FB
- achat matériel didactique : 3.000.000 FB
- achat manuels : 4.000.000 FB.

La partie belge a déclaré que cette demande ne pourra être examinée que lors de la prochaine Commission Mixte Ministérielle.

Rappelons que la Grande Commission Mixte d'octobre 1984 avait réservé un montant de 127,2 millions FB pour le projet BPES.

- E.T.O. KICUKIRO.

Lors de la réunion de la Commission Technique Mixte pour l'Enseignement, la partie rwandaise et la partie belge ont paraphé le texte du nouvel Arrangement Particulier et son dossier technique qui couvrent la période 1984 - 1988.

Concernant les questions d'ordre général, les deux parties ont convenu que :

- pour 1985 - 1986 tout le personnel belge (9 unités) restera en place.
- pour 1984 - 1988 :
 - a) 4 bourses d'études seront accordées par an et ce à partir de 1985.
 - b) 3 bourses de stage annuelles de 3 mois ont été prévues.
 - c) du matériel complémentaire sera fourni dans les limites du budget ci-après:

11.300.000	FB	en	1985
7.000.000	FB	en	1986
4.700.000	FB	en	1987.

../..

- Recherche Scientifique-formation en ressources humaines.

Pour l'année 1985, la partie belge (A.G.C.D.) n'a pas programmé des bourses de stage de perfectionnement en Belgique en matière de recherche scientifique.

- Professionalisation de l'Enseignement à l'U.N.R.

La partie belge n'a pas encore répondu à la demande rwandaise relative à l'extension au Campus de Ruhengeri du "Programme VERMAENDEL".

Rappelons que ce programme vise la formation de base et l'encadrement des futurs enseignants.

- Laboratoire de psycho-pédagogique.

La partie rwandaise est toujours en attente de l'équipement couvrant la période venue à échéance le 1er octobre 1985.

- Equipement de l'Atelier de production de matériel didactique au CRAFOP.

Une partie du matériel d'équipement est déjà en utilisation.

- Centre de Formation des Cadres de Murambi.

Ce projet se déroule comme convenu lors de la Grande Commission Mixte.

- Codes et Lois du Rwanda.

Ce projet s'est terminé fin décembre 1984 avec la sortie des 3ème et 4ème tomes du livre "Codes et Lois du Rwanda" remis à la partie rwandaise fin mars 1985.

- Formation des pharmaciens de clinique.

La nouvelle unité CTB prévue est en place depuis octobre dernier.

Concernant la liaison des équipements de Laboratoire dont l'enveloppe s'élève à 9.000.000 FB, la partie belge a déclaré qu'elle a programmé un complément d'équipements s'élevant à 1.500.000 FB.

d) Secteur de la Santé.

- Centre Hospitalier de Kigali (C.H.K.).

Le montant de 780.000 FB devenu disponible suite au non-remplacement de deux coopérants belges sera affecté au projet réfection des centres de santé périphériques.

Il y a lieu d'indiquer que lors de la visite de travail que le Président de la République a effectué en Belgique du 16 au 20 septembre dernier, la partie belge a confirmé que le montant de 100 millions de FB prévu pour financer l'achat des équipements reste disponible, mais qu'il faudrait que les locaux dans lesquels ces équipements seront installés soient construits; ce qui signifie que la construction de la maternité et du bloc chirurgical reste à charge du Rwanda.

Concernant l'Arrangement Particulier et le dossier technique qui viennent à échéance le 17 février 1986, les deux parties, lors de la Commission Technique Mixte Médicale de septembre 1985, ont convenu de les prolonger par échange de lettres pour une période de 4 ans.

S'agissant de la fourniture d'un appareil de radiographie supplémentaire, la partie belge a déclaré que cet achat sera prévu au budget 1986. De même, l'achat d'un incinérateur devant détruire les détritits des différents services, sera prévu au budget de l'année prochaine. Pour ce qui est de la morgue et de la Centrale d'oxygène, la partie belge a déclaré que la procédure d'achat de ces deux installations est déjà engagée.

- Centres de santé de la région sanitaire de Kigali.

Actuellement neuf Centres de santé ont été restaurés (BUTAMWA, GAHANGA, GAKURAZO, GIHINGA, MUHONDO, RUSHASHI, KIYANZA, GASHORA, GIKOMERO).

L'achèvement des travaux de réhabilitation des centres de santé est prévu pour fin 1986.

Rappelons que l'aménagement de ces Centres de santé s'effectue dans le cadre du projet Protection Maternelle et Infantile.

- F O M E T R O.

Il y a lieu de rappeler que l'objectif de ce projet est d'assurer aux médecins un appui logistique en médicaments, matériels et moyens de transport. Il procure également une aide au Groupe Scolaire de Butare et aux écoles paramédicales.

Le budget prévu pour cette année s'élève à 17.000.000 FB.

La partie belge a accepté de programmer au FOMETRO des reliquats du budget 1984 qui seront consacrés à l'achat de médicaments compte tenu de la situation actuelle des stocks de l'OPHAR.

- Ecoles paramédicales de Rwamagana et Kabgayi.

Les Arrangements Particuliers étant arrivés à échéance en juillet dernier, les deux parties, lors de la tenue de la Commission Technique Mixte Médicale de septembre 1985, ont décidé de les reconduire par échange de lettres pour une période de deux ans.

- Santé mentale CARAES.

Ce projet se déroule à la satisfaction des deux parties.

En ce qui concerne l'extension du projet, la partie belge a demandé à la partie rwandaise de prendre contact avec les Frères de la Charité et l'O.N.G. dirigée par le Professeur BARO car le fonctionnement de ce projet n'est en effet pas du ressort de la Coopération bilatérale.

- Centre de Santé du Groupe Scolaire de Butare.

La partie belge a annoncé que l'enveloppe destinée à ce projet ne sera libérée qu'après ratification de l'Arrangement Particulier et de son dossier technique. La partie rwandaise, soucieuse de réserver un bon démarrage à ce projet, prévoit la signature de ces documents officiels après avoir examiné les statuts à accorder à cet établissement.

- CURPHAMETRA.

Ce projet avance normalement. Signalons que l'unité CTB prévue est en place depuis juillet dernier.

- Assistance technique aux Hôpitaux et contrôle des endémies.

Ce projet se déroule à la satisfaction des deux parties.

- Hôpital Universitaire de Butare.

Lors de la réunion de la Commission Technique Mixte Médicale tenue en septembre dernier, la partie belge a signalé que les commandes passées sur le reliquat des crédits de la phase terminée sont en cours d'exécution.

Pour ce qui est du montant de 2.000.000 FB programmé, la répartition a été faite comme suit pour l'année 1985 :

- Bibliothèque	: 500.000 FB
- Bourses	: 500.000 FB
- Appui logistique ponctuel	: 1.000.000 FB.

- Livre "Santé et Maladies au Rwanda".

La partie belge a donné des promesses de fournir 500 exemplaires de la première édition de ce livre. Il est à noter qu'une nouvelle édition est déjà sortie de presse et que la partie rwandaise n'a pas encore formulé des observations sur l'ouvrage.

- S I D A.

La partie belge a accordé un nouveau crédit de 5.000.000 FB et a accepté la mise en place d'un spécialiste permanent en la personne du Dr. VAN DE PERRE qui sera engagé sous le statut des agents de coopération pour une année bien qu'unité hors quota.

Par ailleurs, la partie belge demande que les boursiers de l'AGCD soient soumis, avant leur départ en Belgique, à un test anti-sida.

Il sied également de signaler que la partie rwandaise est très gênée par les informations diffamatoires publiées par les ressortissants belges qui écrivent que le SIDA a ravagé la population rwandaise. Il y a lieu de mentionner entre autres les écrits du Dr. LEPAGE, affecté au C.H.K., et ceux du Dr. CLUMECK de l'Hôpital St Pierre à Bruxelles.

- Laboratoire de conditionnement et de fabrication des médicaments à Butare.

La partie rwandaise a demandé à la partie belge de fournir le matériel pour les produits de laboratoire et pièces de rechange pour l'équipement.

Vu que le budget initialement prévu pour la phase I est épuisé et que celui programmé pour la phase II ne permet pas de couvrir les frais de ces achats, la délégation belge a indiqué qu'elle examinera les moyens de libérer un montant supplémentaire à titre exceptionnel.

../...

La partie belge a également promis de faire en sorte que la mission d'évaluation et d'étude de rentabilité du Laboratoire se rende sur place dans les meilleurs délais.

S'agissant de la phase II de ce projet, la délégation belge a indiqué qu'il est prévu une mission d'une firme belge spécialisée dans la construction et l'installation d'équipements pour la fabrication de solutés massifs pour perfusion.

En outre, les deux parties ont convenu de procéder à un échange de lettres visant la prolongation de l'Arrangement Particulier venu à échéance le 20 octobre 1983. Cette prolongation aura un effet rétroactif au 21 octobre 1983.

e) Plurisectoriel.

Rappelons que ce secteur représente surtout les actions des ONG belges subventionnées par l'AGCD.

Au cours de cette année, la partie belge a transmis les données relatives à la ventilation du montant de 890,2 millions FB réservé aux ONG pour la période 1985-1989.

f) Divers.

- Fonds d'études.

La partie belge reste toujours disposée à financer les études que la partie rwandaise lui fera parvenir dans le cadre des projets de coopération.

- Gaz méthane.

La partie belge a réaffirmé que le montant de 500 millions FB mis à notre disposition en 1979 nous reste acquis et a ajouté qu'il faudrait compléter les termes de référence pour ce projet. Elle a par ailleurs précisé que la Belgique était d'accord pour travailler sur base des accords bilatéraux rwando-zaïrois. Elle a enfin indiqué que le retard dans l'évolution de ce dossier ne provient plus que des études supplémentaires demandées par la Banque Mondiale et que, si celle-ci se retirait de ce projet, la Belgique prendrait la relève dans le cadre du contrat avec la société TRACTIONNEL.

2. FRANCE.

La Coopération avec la France au cours de l'année 1985 a été particulièrement marquée par la visite au Rwanda du 8 au 9 mai du Ministre Délégué chargé de la Coopération au Développement, Monsieur Christian NUCCI, suivie de celle que notre Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée dans ce pays du 18 au 19 novembre.

Au terme de cette mission du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en France, les autorités françaises ont promis de relever le niveau des subventions du Fonds d'Aide à la Coopération (FAC) et de le rapprocher de celui déjà atteint par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE).

L'exécution des projets de coopération continue sur base des décisions prises lors de la Commission Mixte franco-rwandaise tenue en mars 1984 à Paris.

- COOPERATION AU NIVEAU DU FAC.

a) Développement agricole et rural.

- Projet BGM II.

Ce projet se déroule normalement. Les intrants agricoles destinés à ce projet ont été fournis.

- Projet Kigali - Est.

En vue de permettre à ce projet de mener à bien toutes les actions prévues, une Convention de financement portant sur un montant de 3.800.000 FF a été signée en date du 19 février.

- Projet Kigali - Nord.

Le démarrage d'une 2ème tranche de ce projet a été précédé par la signature, en date du 17 juin, d'une Convention de financement pour un montant de 5 millions FF. Rappelons qu'un montant de 3 millions FF avait été engagé pour la 1ère tranche.

- Etudes rurales.

A ce sujet, on rappellera que SCET-AGRI a effectué pour 1,5 million FF des études sur les projets de développement rural de 3 Communes de Cyangugu, de 4 Communes en Préfecture de Butare et d'Aménagement de la vallée de la Rugezi. Des contacts sont en cours pour examiner les modalités d'exécution de ces projets, le FAC étant disposé à y prendre part.

- Projet Crête Zaïre-Nil.

Une enveloppe de 1.800.000 FF a été libérée pour compléter la contribution du financement FED, en finançant l'achat des équipements et la mise à disposition de 2 experts devant opérer au sein du projet.

- Projet de développement rural de Butare.

Ce projet couvre les Communes Ruhashya, Rusatira, Kigembe et Kibayi.

Le montant de 5 millions FF prévu pour le financement d'une première tranche couvrant les deux premières Communes du Nord de la Préfecture de Butare n'a pas encore été libéré, bien qu'il avait été promis pour fin 1984.

- Fonds de Développement Communal.

La partie française a déjà libéré un montant de 7.700.000 FRW pour alimenter le compte F.D.C. Ce montant représente le premier versement d'une tranche d'une enveloppe de 15 millions FRW que la coopération française a mise à la disposition du Gouvernement Rwandais pour l'exercice 1985.

- Animateurs sportifs polyvalents.

La fourniture des moyens matériels et logistiques nécessaires au démarrage du projet "Centre de Formation d'Animateurs Sportifs Polyvalents" de Nyanza n'a pas encore eu lieu.

b) Secteur de la Santé.

- Hôpital de Ruhengeri.

Une Convention de financement portant sur un montant de 1 million FF pour la mise en place d'une unité de fabrication de sérum a été signée le 7 mai.

- Ecole d'Infirmières de Ruhengeri.

Les travaux de construction de cette école ont débuté en octobre 1984 sous la supervision du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. L'état d'avancement des travaux permet de croire que l'établissement ouvrira ses portes en novembre 1986 mais la partie française refuse toujours de financer l'extension de cette école, notamment le volet relatif à l'internat.

- Hôpital et Région Sanitaire de Gisenyi.

Le projet "Hôpital et Région Sanitaire de Gisenyi" a démarré en 1983 avec une enveloppe de 5,6 millions FF. Les actions principales prévues sont la construction d'un Laboratoire de Santé et d'un plateau chirurgical, la construction d'une base pour le secteur médical, la réhabilitation de plusieurs formations sanitaires et l'envoi de deux Assistants techniques.

L'enveloppe de 5,6 millions FF a servi pour les travaux de construction du Laboratoire et du plateau chirurgical tandis que pour l'aménagement des formations sanitaires, la France a débloqué un montant respectif de 2,5 millions FF en 1984 et de 3,5 millions FF en 1985. La Convention de financement pour cette dernière tranche a été signée le 17 juin.

- Energie solaire pour dispensaires isolés.

Sur les 10 formations sanitaires retenues lors de la Commission Mixte de mars 1984, 4 seulement ont été équipées en panneaux solaires.

c) Secteur de l'enseignement.

- Ecole agri-vétérinaire de Kabutare.

Ce projet se déroule normalement. La mise en place d'un Directeur rwandais ainsi que d'enseignants nationaux pour les cours techniques est en cours.

- Production de mobilier scolaire.

Il avait été demandé à la France de contribuer à ce projet pour un montant de 3 millions FF et celle-ci avait accepté d'examiner favorablement cette requête sous réserve qu'une solution soit trouvée au problème de la garantie que doit accorder le Gouvernement Rwandais pour permettre aux Associations de parents d'élèves d'emprunter auprès des institutions financières locales. Le déblocage du projet avait été retardé par le fait que les Associations de Parents ne possèdent pas de personnalité juridique. Comme le Comité de sélection du Fonds Spécial de Garantie vient de leur accorder son aval pour bénéficier d'un prêt de 15 millions FRW auprès des Banques Populaires, la partie rwandaise a alors honoré ses engagements et il reste à la France de débloquer le montant promis de 3 millions FF.

- Centre National de Recyclage.

Ce centre est cofinancé par la France et la Belgique. La quote-part de la France d'un montant de 3 millions FF a été déjà libérée pour financer les travaux de construction du Centre.

- Centre de formation pédagogique à Butare.

Une Convention de financement portant sur la 2ème tranche relative à l'extension de ce centre a été signée le 14 septembre pour un montant de 600.000 FF.

../...

Rappelons que le financement global accordé par la France est de 2,3 millions FF et que la première tranche débloquée s'élevait à 1,7 million FF.

- B.P.E.P.E.R.A.I.

La partie française a accepté de faire imprimer à Paris les manuels Horizon 7ème et 8ème.

- Faculté des Lettres et des Sciences.

La partie française a continué à appuyer ces deux Facultés, en mettant notamment à disposition des assistants techniques et du matériel d'équipement.

- Accords interuniversitaires.

La Faculté des Lettres attend toujours la conclusion des Accords avec les Universités de Limoges, de Nice et de Paris VII. Dans la même optique, la Faculté des Sciences a mené des démarches auprès de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, de l'Université de Nantes, de l'Université Paris VI et de l'Université de Nancy.

- Bourses d'études.

La France a accordé pour 1985/1986 23 bourses d'études dont 14 en France et 9 en Afrique. Sur les 23 bourses offertes, nous avons enregistré 6 départs pour la France. La réponse pour les boursiers devant étudier en Afrique est attendue.

d) Divers.

- Coopération en informatique.

Une Convention de financement du Plan National Informatique portant sur un montant de 500.000 FF a été signée le 17 juin. Ce montant sera utilisé pour l'acquisition du matériel électronique.

- Projet TV au Rwanda.

En ce qui concerne l'étude sur l'installation d'une télévision au Rwanda, il est à signaler que deux consultants français ont séjourné dans notre pays en septembre pour réaliser une étude socio-économique. Leur rapport est à l'étude au sein des Services rwandais concernés.

Par ailleurs, la partie française envisage de commencer dès 1986 la formation des journalistes et techniciens pour la télévision.

- COOPERATION AU NIVEAU DE LA CCCE.

- Usine de traitement des écorces de quinquina.

Suite à la visite du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat auprès de la CCCE en avril dernier, les deux parties ont convenu qu'avant de procéder au démarrage de l'usine de traitement des écorces de quinquina, l'on fera d'abord une réévaluation de la rentabilité du projet. Le Cabinet ROC qui a réalisé cette étude estime qu'il faudrait 1.000 tonnes d'écorces de quinquina/an pour atteindre le seuil de rentabilité de l'usine alors que la quantité disponible ne pourra pas dépasser 300 tonnes/an.

- Etude de gestion de l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA.

L'étude réalisée par Aéroport de Paris a déjà été remise au Gouvernement Rwandais qui, après examen, a opté pour une gestion autonome confiée à une Direction également autonome sans exclure cependant la formule de mise en place d'une société mixte. Ces deux formules seront approfondies dans la 2ème phase des études entreprises par Aéroport de Paris.

../...

- Télécommunications;

Ce projet se déroule normalement et pourra être opérationnel en 1986, malgré les difficultés pour la partie rwandaise de coordonner toutes les interventions des bailleurs de fonds qui doivent tous se conformer au calendrier tracé. C'est ainsi que des problèmes sont posés par le Central de transit international fourni par le Japon dont le stockage prolongé dans des conditions inappropriées a abîmé certaines fonctions. En vue de parer à toute éventualité, l'on étudie la possibilité de réadapter la technologie choisie en recourant au Central E 10 B de CIT-ALCATEL qui remplit les 2 fonctions de transit national et international avec une capacité finale de 45.000 abonnés. Cette solution a beaucoup de chances d'aboutir. Rappelons que la Convention de financement de la 2ème tranche portant sur un montant de 75 millions FF a été signée le 16 avril.

- Stocks stratégiques de carburant.

Ce projet avance normalement. Le Bureau VERITAS a terminé les dossiers d'appel d'offres et trois entreprises françaises ont été choisies pour soumettre leurs offres relatives aux travaux de construction des entrepôts. Il est prévu que les travaux commenceront au début de 1986.

- Adduction d'eau dans les Centres secondaires de Gitarama, Gikongoro, Byumba et Gisenyi.

Les travaux confiés à l'entreprise SGEEM pour un montant de 115 millions FF se poursuivent normalement, à part quelques petits problèmes de respect du Cahier des Charges par l'entreprise.

- Projet National d'Energie domestique.

Le montant initial de 75 millions FF a été porté à 120 millions FF pour tenir compte de toutes les actions prévues et de l'inflation. La Convention de crédit y relative a été signée le 17 juin.

Rappelons que le marché relatif à l'ensemble du projet "Energie domestique" cofinancé par la Banque Mondiale a été attribué aux entreprises GTME, GRICHTING & VALTERIO et l'entreprise ABAY.

- Développement de la riziculture dans la Région de Butare.

Le rapport provisoire relatif à la restructuration de la production rizicole réalisé par SATEC - Développement a été remis à la partie rwandaise qui a fait connaître ses considérations. L'entreprise procède actuellement à la finalisation de l'étude qui sera remise à la CCCE dans les meilleurs délais afin que le Conseil de surveillance puisse se prononcer en début 1986 sur la requête de financement.

- Aménagement de la Forêt de NYUNGWE.

Le rapport définitif de l'étude de factibilité du projet forestier couvrant le Sud-Ouest de la forêt de NYUNGWE a été remis à la partie rwandaise et le Comité des prêts de la CCCE a déjà approuvé ce projet. Ce même Comité a accepté l'option du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts de commencer par le reboisement de 1.100 ha en lisière de la forêt de NYUNGWE.

Pour ce projet, la CCCE est prête à mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais 2 Assistants techniques si celui-ci en fait la demande.

En ce qui concerne l'Administration du projet, il sera doté d'un Comité de gestion chargé de fixer les grandes orientations, de superviser et d'approuver les programmes techniques et les budgets annuels du projet.

Le coût total du projet est évalué à un montant de 44 millions FF et la CCCE accordera l'enveloppe de 40 millions FF, le reste devant être constitué par la contrepartie du Gouvernement Rwandais. Le prêt accordé par la CCCE comporte les conditions reprises ci-dessous:

../...

- durée : 30 ans
- différé d'amortissement: 10 ans
- taux d'intérêt : 1,5 % pendant le 10 premières années et
2 % de la 10ème à la 30ème année.

En ce qui concerne les perspectives de coopération, des contacts sont déjà amorcés pour solliciter l'intervention de la CCCE dans le financement des projets suivants:

- Adduction d'eau dans la région des laves;
- Etude réalisée par SCET-AGRI;
- Compostage de déchets urbains;
- Production d'eau de table;
- Entreprise de mécanique générale et d'entretien.

Signalons également qu'en vue d'étudier l'évolution de l'économie rwandaise, une mission macro-économique de la CCCE se rendra dans notre pays au courant du mois de février 1986.

3. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

La Coopération avec ce pays a été marquée par la tenue à BONN du 20 au 24 mai 1985 de la Commission Mixte germano-rwandaise à laquelle la délégation rwandaise a été conduite par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. A l'issue des travaux de cette Commission, une enveloppe globale de 71,5 millions DM a été mise à la disposition du Rwanda dont 42 millions DM pour la Coopération financière, y compris l'aide en marchandises et 29,5 millions DM pour la Coopération Technique.

Cette enveloppe porte sur la période 1985/1986 et se répartit comme suit:

- Coopération financière:	37 millions DM
- Aide en marchandises :	5 millions DM
- Coopération technique :	27 millions DM
- Subvention spéciale :	2,5 millions DM
TOTAL :	<u>71,5 millions DM.</u>

../...

Les ressources ainsi allouées serviront au financement des projets repris ci-dessous:

a) Coopération financière:

- Protection des eaux de YANZE	:	3,3	millions DM
- Ligne électrique MT Ruhengeri-Gisenyi	:	1,8	million DM
- Entretien Routes bitumées IV	:	4	millions DM
- Projet Ponts IV	:	4	millions DM
- Fonds d'études et d'expertise	:	1,5	million DM
- Développement rural Nshili/Kivu	:	3	millions DM
- Ligne de crédit IV à la BRD	:	2,4	millions DM
- Alimentation en eau et électricité des chefs-lieux de S/Préfectures	:	9	millions DM
- Voie de transit à Kigali	:	8	millions DM
- Aide en marchandises	:	5	millions DM
<hr/>			
TOTAL	:	42	millions DM

b) Coopération technique:

- Recherche agricole à l'ISAR	:	1,5	million DM
- Radio Rwanda	:	1	million DM
- D E C O R	:	1	million DM
- Karago/Giciye et Satinskyi/Kibilira	:	6,5	millions DM
- Conseillers MINITRAPE	:	1	million DM
- Appui à la Dir. Générale/Eau	:	2	millions DM
- Imprimerie Scolaire	:	0,3	million DM
- S M E P	:	6,5	millions DM
- Volontaires allemands	:	1,5	million DM
- O N A P O	:	2,2	millions DM
- Atelier Central	:	8	millions DM
<hr/>			
TOTAL	:	31,5	millions DM

Le montant alloué à la Coopération Technique comprend une enveloppe de 4,5 millions DM provenant des reliquats antérieurs. Les nouveaux engagements portent donc sur 27 millions DM auxquels il faut ajouter une subvention spéciale de 2,5 millions DM dont il ne reste que 81 DM, le reste ayant été réparti comme suit:

../..

- Livraison des moyens de production agricole : 1.390.353 DM
- Matériel d'équipement pour les 7ème et 8ème classes de l'enseignement primaire : 1.109.566 DM.

- COOPERATION FINANCIERE.

- Route Kigali-Ruhengeri.

Ce projet est terminé mais un autre projet directement lié à la construction de cette route a vu le jour. Il s'agit du projet "Protection des eaux de Yanze" dont la Convention de financement portant sur 3,3 millions DM a été signée le 21 octobre.

Sous réserve d'une autre orientation dans l'exécution, les travaux ont été confiés à la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (CNCTPC) pour un montant de 92.956.500 FRW tandis que le contrôle et la surveillance au Bureau d'Etudes Rhein-Ruhr (RRI) pour un montant de 178.655 DM.

- Ligne électrique MT Ruhengeri-Gisenyi.

Cette ligne a été inaugurée en juillet dernier mais la partie allemande a accepté de financer les lignes latérales devant alimenter :

- la station de pompage MUKINGO : 0,4 Km
- l'école agri-vétérinaire de BUSOGO : 0,8 Km
- le Centre de négoce de GASIZA, le village KAMAZIMWE et le Centre administratif GBK : 3,4 Km
- l'Université de MUDENDE : 4,5 Km

TOTAL : 9,1 Km

Vu que le marché principal avait été confié à l'entreprise SAG, la partie rwandaise envisage de conclure un avenant avec cette entreprise pour la fourniture du matériel et la réalisation des travaux.

- Entretien de routes bitumées IV.

Ce projet qui entre dans sa 4ème phase se déroule à la très grande satisfaction des deux parties.

- Projets ponts IV.

Ce projet se déroule également à la très grande satisfaction des deux parties.

- Fonds d'études et d'expertises.

Rappelons que ce fonds d'études et d'expertises est destiné à préparer les projets futurs qui, s'ils sont jugés rentables, seront par la suite financés dans le cadre de la coopération financière.

C'est dans ce cadre qu'une mission d'experts allemands a séjourné au Rwanda au cours du mois de septembre pour finaliser les études sur le projet "Adduction d'eau au Bugesera-Sud". L'on signalera que les équipements de forage ne sont pas encore sur place.

Une enveloppe de 1,5 million DM a été allouée à ce projet. Cette enveloppe s'ajoute au reliquat de l'exercice 1983-1984 qui s'élève à 850.000 DM, ce qui porte l'enveloppe totale disponible à 2,350 millions DM.

- Aide en marchandises.

La partie rwandaise a déjà réparti entre différents services le montant de 5 millions DM destiné à l'acquisition de matériel en République Fédérale d'Allemagne.

Rappelons que la Convention relative à "l'Aide en marchandises", édition 85/86, a été signée le 21 octobre 1985.

- Développement rural dans la région de Nshili/Kivu.

La délégation de la KFW qui a séjourné au Rwanda en septembre dernier a indiqué que le montant de 10 millions DM alloué à ce projet sera réparti comme suit:

- 8 millions DM pour la phase de démarrage.
- 2 millions DM en réserve.

Signalons que pour la période 1986-1987, la partie rwandaise devra contribuer à concurrence de 31 millions FRW.

- Ligne de crédit IV pour la Banque Rwandaise de Développement (BRD).

Après une période de désaccord sur l'orientation des investissements de la BRD (cfr. SOMIRWA et RWAKINA), la partie allemande apprécie aujourd'hui la politique que la BRD a adoptée en matière d'investissements, surtout les actions menées en faveur du financement des PME. Néanmoins, pour la période 85-86 le Gouvernement fédéral allemand ne pourra pas dégager d'autres fonds pour augmenter le montant de 2,4 millions DM alloué à la BRD en mai dernier.

- Alimentation en eau potable et en électricité des chefs-lieux des Sous-Préfectures.

La partie allemande a effectué une préévaluation de ce projet et le volet eau a été jugé prioritaire.

La partie rwandaise a quant à elle approuvé le rapport définitif du groupement DORSCH/OSCAR VON MILLER pour ce qui concerne la partie "Electricité". Aussi le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie a demandé à la KFW de lui permettre de procéder au lancement des études d'ingénierie détaillées et l'élaboration des dossiers d'appels d'offres de façon à commencer l'exécution des premières lignes électriques début 1986. La réponse est attendue.

- Voie de transit à Kigali.

Sur proposition du Conseil des Adjudications qui s'est réuni le 6 septembre, le Ministère des Finances et de l'Economie a accordé, le 21 octobre, le marché relatif à l'élaboration de l'étude de pré-factibilité de la route de transit au Bureau d'Etudes RHEIN-RUHR sur base de son offre de 256.136 DM.

Il reste donc au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie de requérir l'accord du bailleur de fonds sur cette position de l'Administration en vue de la notification rapide de ce marché au Bureau d'Etudes précité.

- Projet d'aménagement du quartier Nyamirambo.

Pour ce projet, la partie allemande reste sur sa position de novembre 1984, à savoir que la coopération allemande n'est pas disposée à intervenir financièrement dans la réalisation de ce projet.

- COOPERATION TECHNIQUE.

- Projet agro-pastoral de Nyabisindu.

Ce projet fonctionne sur un budget de 10 millions DM lui alloué pour la période 1984/1987. Une mission de la GTZ a séjourné au Rwanda du 26 octobre au 1er novembre pour évaluer ce projet. Le rapport de cette mission est attendu.

- Radio Rwanda.

En attendant l'intensification des rapports de coopération entre Radio Rwanda et la Deutsche Welle, un montant de 1 million DM a été accordé pour financer la prolongation du poste de l'expert à Radio Rwanda pour une période de 2 ans ainsi qu'à assurer les missions d'experts de courte durée dans le cadre de l'évaluation du projet avant sa remise au Gouvernement Rwandais.

- Développement de la Communication rurale(DECOR).

La partie allemande a accepté d'envoyer un expert pour évaluer à nouveau le projet et ses besoins techniques, cet expert devra notamment étudier les possibilités de renforcer les centres régionaux d'information déjà existants et l'opportunité de créer de nouveaux centres.

- Intensification de la production vivrière dans les Communes de Karago, Giciye, Kibilira et Satinskyi.

Une mission de la GTZ a séjourné au Rwanda pour évaluer ce projet. La partie rwandaise attend le rapport de cette mission.

Rappelons que l'Arrangement signé le 22 février étend les activités du projet aux Communes de Satinskyi et Kibilira.

- Conseillers auprès du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.

Un montant de 1 million DM a été réservé à ce projet pour permettre le maintien en fonction jusqu'à la fin de 1987 des deux experts, le 3ème actuellement en place devant terminer sa mission à la fin de 1986.

Une mission de la GTZ a séjourné au Rwanda en novembre pour évaluer le travail de ces experts.

- Imprimerie scolaire.

Suite à la signature, en date du 8 mars 1985, de l'Arrangement concernant ce projet, la R.F.A. mettra à la disposition de la partie rwandaise 4 experts ainsi que du matériel et de l'équipement.

- Service Mobile d'Encadrement Pédagogique (SMEP).

Ce projet a été reconduit pour trois ans.

Sur le montant de 6,5 millions DM alloué à ce projet, 200.000 DM ont été réservés à la construction du bâtiment administratif et le reste rémunérera les 4 experts du projet et leurs homologues.

Rappelons qu'en août dernier, la partie allemande a informé la partie rwandaise que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne est prêt à mettre à notre disposition pour la période 1986/88 un montant de 234.164 DM devant servir à la construction du bâtiment susvisé.

- Amélioration de la Santé Publique dans les zones rurales.

Aux volontaires allemands oeuvrant dans le secteur de la Santé Publique, il a été alloué un montant de 1,5 million DM dans le cadre du financement des constructions et de la fourniture de matériel divers.

- Formation à l'Atelier Central des Ponts et Chaussées à Kigali.

Quatre experts allemands ont été mis à la disposition du projet pour la formation de mécaniciens. La formation a effectivement commencé en novembre.

- Appui à l'ONAPO.

Il a été retenu une enveloppe de 2,2 millions DM qui servira à couvrir dans un premier temps la mission d'un expert médecin chargé d'aider à la mise en place dans la Préfecture de Gikongoro, des programmes et des structures de planning familial ainsi que de sensibilisation de la population aux problèmes démographiques.

- Renforcement de la Recherche Agricole à l'ISAR.

Deux experts seront mis à la disposition du Département de l'ISAR chargé des systèmes de production. Il est attendu une mission d'experts de la G.T.Z. devant mettre au point le programme de travail.

- Adduction d'eau à NYABISINDU.

L'évaluation finale de ce projet a eu lieu en septembre dernier et la partie allemande souhaite démarrer un nouveau projet à Nyabisindu. Le nouveau projet s'intitulera "Situation hygiénique et conditions de santé dans le projet d'adduction d'eau à Nyabisindu" et sera considéré comme une composante du projet Alimentation en eau et en électricité des chefs-lieux de Sous-Préfectures.

- PROJETS HORS ENVELOPPE.

Rappelons qu'il s'agit des projets et programmes dont la réalisation n'est pas couverte par les budgets ou les interventions directes du Ministère Fédéral de la Coopération Economique.

- Aide alimentaire.

Un Protocole a été signé le 15 mars 1985 concernant une aide alimentaire de 1.000 tonnes de blé.

- Promotion des P.M.E.

En vue de promouvoir les P.M.E., la République Fédérale d'Allemagne a envoyé au Rwanda un expert devant mettre au point les mécanismes permettant la création d'une "Chambre Nationale des Métiers".

- Bourses de formation et de perfectionnement.

Pour 1986, la République Fédérale d'Allemagne a accordé 20 bourses d'études et de stage réparties comme suit:

- 10 bourses d'études dans les instituts d'Enseignement Supérieur;
- 10 bourses de stage dont:-2 pour les agents de la Chambre de Commerce.
 - 2 en orthopédie.
 - 3 dans le domaine du travail du Cuir.
 - 3 pour divers domaines à la discrétion du Rwanda.

../..

Par ailleurs, la R.F.A. nous a accordé 25 bourses d'études par le canal de l'organisme D.A.A.D. Ces bourses sont destinées aux étudiants du second cycle de la Faculté des Sciences de l'U.N.R.

- Sports.

Le Gouvernement Fédéral Allemand a mis à la disposition du Rwanda un entraîneur de football dont la mission a été reconduite jusqu'en décembre 1986.

- PROJETS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COOPERATION FUTURE.

Sans que la liste soit limitative, la réunion de la Commission Mixte de mai dernier a indiqué que les projets suivants peuvent entrer en ligne de compte pour une coopération future:

Coopération financière.

- Réhabilitation des réseaux urbains et construction d'éclairage public;
- Lignes RWESERO-MWAGA et MURURU-SHAGASHA;
- Construction d'une mini-centrale;
- Adduction d'eau dans la région des laves.

Coopération technique.

- Formation du personnel d'ELECTROGAZ;
 - Laboratoire National de Santé;
 - Accords interuniversitaires et échange de documentation;
 - Construction du Centre National pour la promotion des Arts et de l'Artisanat;
 - Implantation d'un chantier de jeunes à KIBUYE;
 - Appui à l'OPROVIA;
 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
 - Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda;
 - Centre de formation DECOR/Radio Rwanda.
- La partie rwandaise a promis de fournir des compléments d'information (dossiers) au sujet de ces projets.

- COOPERATION AVEC LE LAND DE RHENANIE-PALATINAT.

Nous mentionnerons la visite effectuée du 27 mai au 7 juin en Rhénanie-Palatinat par le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal accompagné de 10 Bourgmestres des Communes jumelées. A l'issue de cette visite, la Rhénanie-Palatinat s'est fermement engagée à poursuivre son effort de financement de petits projets. Signalons que 14 Communes sont actuellement jumelées et que 18 qui sont en voie de l'être bénéficient déjà de la Coopération préliminaire au jumelage.

Du côté de notre partenaire allemand, plusieurs hautes personnalités du Land de Rhénanie-Palatinat ont séjourné au Rwanda au cours de cette année. Il s'agit notamment des personnalités reprises ci-dessous:

- la visite au cours du mois de septembre de Monsieur Hans SCHLEYER, Secrétaire d'Etat à la Chancellerie de Rhénanie-Palatinat et Membre du Conseil d'Administration de la DEUTSCHE-WELLE. Lors de ses entretiens avec les services rwandais concernés, Monsieur SCHLEYER a souhaité être informé sur l'évolution du projet télévision au Rwanda de manière à ce qu'il puisse apporter son concours aussi bien pour l'élaboration des études que pour l'exécution en faisant intervenir la télévision de son Land qui est la 2ème chaîne allemande.
- la visite au Rwanda du 27 décembre 1984 à fin janvier 1985 du Professeur MOHR, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Culture de Rhénanie-Palatinat. A l'issue de son séjour, le Prof. MOHR a promis de tout faire pour que la Coopération interuniversitaire puisse démarrer dans les meilleurs délais. C'est dans ce cadre de la Coopération interuniversitaire que le Gouvernement de Rhénanie-Palatinat a accepté de financer le projet "Etude Historique de la Période Coloniale Allemande au Rwanda 1884-1916".
- la visite du Prof. ROEMER de l'Université de KAISERSLAUTERN qui a séjourné au Rwanda du 15 au 22 janvier en vue d'examiner le dossier "Coopération entre l'Université Nationale du Rwanda et l'Université de KAISERSLAUTERN".

../...

En ce qui concerne les bourses d'études, la Rhénanie-Palatinat a accordé au Rwanda 12 bourses d'études pour l'année académique 1985/1986 tandis que 10 nouvelles bourses d'études sont prévues pour l'année académique 1986-1987.

S'agissant des projets du secteur de la Santé, il y a lieu de signaler que 3 centres de santé (Buramba, Nyakiliba, et Kabere) vont être achevés. Les Centres de santé de Nyamagabe et Bugarama seront lancés début 1986. En outre, deux nouveaux centres de santé (Giciye et Nkombo) seront financés en 1986 tandis que les centres de santé de Busengo et Ramba seront financés par la suite.

Notons enfin que dans ce domaine de la santé, Monsieur Klaus NOELDNER, Président de CARE Deutschland, a séjourné au Rwanda du 29 novembre au 10 décembre avec pour mission l'examen des possibilités de démarrer une coopération future en faveur de nos écoles médicales et de la Faculté de Médecine ainsi qu'en matière d'octroi de médicaments. C'est au cours de cette mission qu'a eu lieu la réception provisoire du centre de santé de Nyamutera construit sur financement de CARE Deutschland.

- COOPERATION AVEC LE LAND DE BADE-WURTEMBERG.

Rappelons que la Coopération avec ce Land a été lancée en octobre 1983 par le Président de la République lors de sa rencontre avec le Ministre-Président de BADE-WURTEMBERG. Il est à regretter que la coopération attendue de ce Land n'ait pas à ce jour été à la mesure de ce que le Rwanda escomptait.

La seule réalisation à noter est l'octroi d'un montant de 500.000 DM qui sert à financer le séjour, pour une durée de 2ans, de l'expert basé dans la Commune MUGUSA et chargé d'établir un plan d'opération des actions de développement rural à mener dans cette Commune. Une fois mise en place, ce projet travaillera en étroite collaboration avec la Faculté d'Agronomie de l'U.N.R.

4. S U I S S E.

La Coopération avec ce pays a été marquée par la tenue à Kigali du 13 au 15 mai 1985 de la Commission Mixte de Coopération Rwando-Suisse. A l'issue des travaux de cette Commission, l'on peut noter que la Suisse accordera au Rwanda au cours des 3 prochaines années une enveloppe indicative annuelle de 16 millions FS mais les déboursements effectifs pourraient atteindre 18 millions FS par an si tous les projets se déroulent normalement.

La programmation des engagements et des versements 1985 - 1987 se présente comme suit:

Projet en cours (au 1er janvier 1985)	Prévision d'engagements (en milliers de FS).			Prévision de versements (en milliers de FS).		
	1985	1986	1987	1985	1986	1987
1. Coopérative de consommation TRAFIPRO	1.500	-	1.000	800	750	750
2. Projet Agricole de Kibuye	4.200	-	4.000	2.200	2.000	2.000
3. Projet Pilote Forestier Actions forestières Kibuye et bordure de Forêt	4.000	-	4.000	2.000	2.000	2.000
4. Appui à la Direction des Eaux et Forêts	1.600	-	1.600	840	800	800
5. Appui à l'ISAR (Sylviculture)	1.000	-	1.000	400	500	500
6. Production de céramique	1.700	-	-	450	600	600
7. Ecole Agro-Forestière de Nyamishaba	-	-	3.000	1.500	1.000	1.200
8. Fonds de Développement Communal	-	660	-	440	220	220
9. Banques Populaires	5.157	3.600	-	2.500	2.600	1.800
10. Centre de Formation et de Recherches Coopératives	-	1.350	-	410	400	450
11. Appui à l'INADES-Rwanda	420	-	-	96	140	140
12. Etude matériaux de construction	1.500	-	-	450	450	300
13. Appui/suivi électrifi- cation rurale	120	-	-	50	25	25

	1985	1986	1987	1985	1986	1987
14. Conseiller à la Présidence de la République	300	-	300	160	160	160
15. Conseiller fiscal	-	450	-	140	140	140
16. Logements pour coopérants à Kigali	500	-	-	400	200	200
17. Appui au secteur non-structuré	3.000	-	-	825	1.000	1.000
<u>Projets en préparation ou à l'étude.</u>						
18. Plan-Directeur de l'Energie (conseiller)	500	-	-	100	200	200
19. Télécommunications rurales	2.500	-	-	1.000	1.000	500
20. Ligne de crédit promotion PME	5.000	-	-	1.000	3.000	1.000
21. Construction au Fonds Forestier National	800	-	1.000	300	500	500
22. Appui aux entrepreneurs du bois (y compris participation du Canton de Vaud)	1.400	-	1.000	400	500	500
<u>Projet régional.</u>						
Recherche sur le haricot CIAT (siège auprès de l'ISAR).	3.770	-	-	1.560	1.580	1.580
Total projets en cours	38.967	6.060	16.920	18.021	19.965	16.000
Cadre financier prévu				16.000	16.000	16.000
Ajustement/Réserve				-2.021	-3.965	- 565

Il convient de souligner que l'enveloppe financière accordée par la Suisse au Rwanda place celui-ci en première position des pays africains bénéficiaires de la coopération suisse. Eu égard au volume des interventions suisses dans le monde, notre pays se situe au 3ème rang des pays assistés, c'est-à-dire après l'Inde et le Népal.

A l'occasion de la réunion de la Commission Mixte, la partie Suisse a appelé l'attention sur certains aspects particuliers de la coopération et sur lesquels la partie rwandaise devrait réfléchir et apporter une réponse adéquate:

- que faire pour que les appuis extérieurs soient maîtrisables et puissent être maîtrisés par les responsables nationaux ?
- comment intégrer les apports extérieurs dans les institutions et mécanismes de gestion existants ?
- comment éviter que les opérations mises en place entraînent des frais de fonctionnement difficilement supportables par la suite par l'économie rwandaise ?
- les avantages offerts aux cadres nationaux affectés aux projets, sont-ils justifiés ?

En cette fin d'année, l'état d'exécution des projets se présente comme suit:

a) Secteur des Infrastructures.

- Electrification du réseau Ouest.

L'opération de mise en place de ce réseau d'électrification s'est achevée en 1984. Néanmoins les deux parties ont décidé de continuer les actions de ce projet sous le volet "suivi-recherche-appui de l'électrification réseau ouest". Ce volet s'étendra sur une période de 3 à 5 ans.

Par ailleurs, la partie rwandaise a demandé à la partie suisse de lui fournir des précisions sur l'utilisation du montant de 12 millions FS alloué à ce projet car les services du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie ont constaté que l'enveloppe de 28.041.,11 FS considérée comme payée par la Banque Nationale Suisse n'est pas justifiable. La réponse est attendue.

- Télécommunications rurales.

L'étude menée par Monsieur Grandchamp, expert de l'UIT, au niveau des préfectures de Gisenyi, Kibuye et Cyangugu est disponible. Actuellement on est au stade du choix et de la commande des équipements.

../..

- Actualisation du Plan Directeur d'Electrification.

La Coopération Suisse attend depuis plusieurs mois le plan d'opération élaboré par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie afin de définir l'ampleur de son intervention.

- Etude de minicentrales hydroélectriques.

La partie suisse s'est engagée à examiner le projet de termes de référence pour les études de préfactibilité des minicentrales Nyabarongo et Rusumo/Rugezi.

b) Secteur Agricole et Rural.

- Projet Agricole de Kibuye (PAK).

Ce projet se déroule normalement. Signalons que la partie suisse a accepté d'inclure la composante population introduite par l'ONAPO.

Par ailleurs, la Coopération Suisse a organisé en octobre dernier une Conférence-débat en vue d'examiner les moyens de permettre à la population et aux autorités locales de participer activement à la marche et à la gestion des projets de développement rural. Le rapport y relatif est attendu.

- Projet Pilote Forestier (PPF).

Ce projet est en cours depuis 1969 et se déroule normalement.

Signalons que lors de la réunion de la Commission Mixte, les deux parties ont décidé de mettre en place pour ce projet une phase transitoire de deux ans (1985-1987) à l'issue de laquelle le volet reboisement en Préfecture de Kibuye sera transformé en service forestier préfectoral qui bénéficiera de l'appui de la Suisse à partir de janvier 1988. Le reboisement en lisière de la Forêt de Nyungwe sera transformé en un nouveau projet de conservation de cette forêt.

- Appui à la Direction Générale des Forêts du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Le plan d'opération et le budget 1986/87 élaborés par la Direction Générale des Forêts ont été approuvés par la Coopération Suisse.

- Appui au Département Forestier de l'ISAR.

Concernant la promesse faite par la partie suisse de financer les logements des chercheurs opérant à l'ISAR, la Coopération Suisse n'a accordé qu'une subvention de 20.000.000 FRW alors que le coût total des nouvelles constructions est estimé à 40.800.000 FRW. Toutefois, l'ISAR est prêt à démarrer les travaux de construction dès janvier 1986.

- Appui à la recherche appliquée sur le haricot.

Ce projet se déroule normalement.

- Appui au Fonds de Développement Communal (F.D.C.).

Ce projet dont la phase en cours a débuté en 1984 pour se terminer en 1986 se déroule normalement. La nouvelle phase qui démarre en 1986 prévoit dans ses actions le renforcement de la centrale de gestion de ce projet pour améliorer le suivi des actions entreprises au niveau communal. Afin de définir son intervention effective, la partie suisse attend que le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal lui fasse parvenir une analyse chiffrée des coûts que nécessitera l'opération.

- Appui à l'Ecole Agricole et Forestière de Nyamishaba.

Un Accord portant sur le programme d'appui à cette école a été signé le 13 mars 1985 pour un montant de 260 millions FRW destiné à achever la mise en place des infrastructures ainsi que 26 millions FRW pour l'assistance technique.

- Projet Fonds Forestier National (FFN).

La partie suisse s'inquiète du retard de plus en plus long que prend la promulgation de la loi forestière. Signalons à ce sujet que depuis déjà deux ans, la coopération suisse a mis à la disposition du Rwanda un montant s'élevant à 800.000 FS dont 600.000 FS seraient consacrés aux activités du FFN et 200.000 FS au Secrétariat de ce Fonds.

Par ailleurs, la coopération suisse a réservé une enveloppe indicative de 7,5 millions FS pendant 2 ans pour 4 projets du secteur forestier.

- Appui à l'aménagement et à la gestion de la zone 1 de la Forêt Naturelle de Nyungwe.

Rappelons que ce projet résulte de la division du Projet Pilote Forestier en deux projets distincts.

Sous réserve que la partie rwandaise puisse maîtriser la coordination de tous les appuis extérieurs à l'aménagement des massifs forestiers naturels, la partie suisse pourra apporter son appui à ce nouveau projet.

c) Secteur Industriel.

- Cellule d'Appui aux Innovations Industrielles (CAII) et Fonds d'Appui aux Innovations Industrielles (FAII).

En ce qui concerne la constitution du Conseil d'Orientation et du Comité Administratif du Fonds d'Appui aux Innovations Industrielles, la partie suisse a déjà communiqué que la DDA a désigné le Coordinateur du Programme suisse de coopération pour être son représentant permanent et Vice-Président de ce Conseil d'Orientation. La partie rwandaise procède à l'identification des membres du Conseil d'Orientation et du Comité Administratif.

- Appui à la mise en place de la "Briqueterie Rwandaise de Ruliba".

Sur la base du rapport de Monsieur Pierre MEYLAN sur l'évaluation de la Caisse Hypothécaire du Rwanda, la Coopération Suisse a décidé d'acheminer l'aide financière qu'elle pourrait accorder à la "Briqueterie Rwandaise Ruliba" par le canal de la BRD, la Caisse Hypothécaire du Rwanda n'ayant pas été trouvée mûre pour la gestion de ce Fonds. La ligne de crédit envisagée serait de l'ordre de 5 millions FS.

- Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois.

Ce projet est dans sa phase de démarrage. La signature de l'Accord concernant l'opération d'appui à ce projet pour la période 1985 - 1987 est intervenue le 10 septembre.

Par une action polyvalente axée sur la production, l'exploitation, le stockage, le conditionnement et la transformation du bois, cet appui vise à favoriser l'utilisation des ressources du pays tout en encourageant la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale. Le but recherché est le développement cohérent de la filière forestière et du bois par une exploitation adéquate et rationnelle des produits du secteur forestier, en vue de la création d'emplois non agricoles, de l'amélioration de l'habitat, du mobilier et des constructions ainsi que de la réduction des importations.

La contribution de la Coopération Suisse pour cette première phase s'élève à 1,25 million de FS.

- Appui à l'artisanat céramique et potier (Kibuye).

La partie suisse a fait parvenir à la partie rwandaise le projet de plan d'opération et le budget pour la phase 1986-1988 concernant ce projet. Les commentaires du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat sont attendus.

- Projet Pilote Papyrus (PPP).

Le périmètre nécessaire pour ce projet dans le secteur de Ruliba a été accordé à la Coopération Suisse.

d) Secteur des Services.

- Appui à la Société Coopérative TRAFIPRO.

En vue de trouver des remèdes appropriés à l'état critique des finances de cette Coopérative et dans le cadre du suivi des travaux du Comité rwando-suisse qui a élaboré, du 7 au 24 janvier, les termes de référence pour un diagnostic global de la Coopérative TRAFIPRO, la Coopération Suisse a mis à la disposition du Rwanda trois spécialistes devant épauler la partie rwandaise à élaborer l'évaluation diagnostic de la Coopérative TRAFIPRO. Cette équipe travaillera en collaboration avec des homologues rwandais désignés à cet effet.

- Appui au secteur non-structuré.

Financé par la Suisse et exécuté par le BIT, ce projet commencé en 1982 en est à sa deuxième phase et se poursuit normalement.

- Appui au Centre de Formation et de Recherches Coopératives.

Ce projet se déroule à la satisfaction des deux parties.

- Appui aux Banques Populaires du Rwanda.

L'année 1985 a marqué le Xème anniversaire des Banques Populaires. Au nombre de 13 en 1975, le nombre de ces Banques devrait passer à 98 en 1988.

Le siège des Banques Populaires sera inauguré au cours de l'année 1986 et bénéficiera de l'appui de la Suisse au niveau de son équipement.

Pour ce projet, il y a lieu de mentionner la signature le 10 septembre d'un Accord pour la période 1985-1986 portant sur la poursuite et le renforcement de l'appui apporté aux Banques Populaires depuis leur création. Dans ce cadre, l'appui du Gouvernement Suisse et du Gouvernement Rwandais facilitera aux Banques Populaires la poursuite des objectifs suivants:

- Mobiliser l'épargne rurale et urbaine en vue de la réinjecter dans les milieux concernés au service des sociétaires ainsi que pour la promotion socio-économique de la population;
- Parvenir à la maîtrise organisationnelle et à l'autonomie financière, tout en maintenant leur orientation et gestion coopératives;
- S'étendre, dans la mesure des ressources humaines, techniques et financières disponibles, à toutes les personnes des communes et secteurs qui en souhaiteraient l'implantation.

L'apport du Gouvernement Suisse durant toute cette période s'élèvera à 4.717.000 FS.

- Appui à l'INADES.

Une nouvelle phase a été mise en route et se terminera en juin 1988 pour un montant global de 420.000 FS.

- Appui à la gestion des importations.

Commencé en 1984, ce projet financé par la Suisse et exécuté par le Centre du Commerce International (CCI) de la CNUCED/GATT se déroule à la satisfaction des deux parties.

- Conseiller à la Présidence.

L'expert en place a été maintenu jusqu'en 1987.

- Conseiller en fiscalité auprès du Ministère des Finances

Le poste de l'expert en place a été maintenu au-delà de 1986.

- Expert en matière énergétique auprès du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (Direction Générale de l'Energie).

Ce poste n'est pas encore pourvu.

- Bourses d'études et de stages.

La partie suisse a mis à la disposition du Rwanda 2 bourses d'études pour l'année 1985/1986 tandis que de nouveaux formulaires de demande de bourses d'études pour l'année 1986/87 ont été transmis aux Départements techniques.

En ce qui concerne les bourses de stage, la Suisse a donné une offre de bourse de formation en électricité ainsi que des possibilités de formation dans le domaine bancaire.

Enfin sur le plan juridique, on relèvera la signature le 13 mars de l'Accord Général de Coopération en remplacement de celui datant de 1963.

5. AUTRICHE.

Une réunion conjointe austro-rwandaise a eu lieu à Kigali du 18 au 22 janvier et avait pour mission de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours ainsi que sur l'évolution des études concernant les projets inscrits au programme de Coopération entre les deux pays.

A la fin de cette année, il n'y a pratiquement pas eu de suite aux propositions sur lesquelles les deux parties s'étaient convenues.

- Projet traitement des minerais.

La partie rwandaise n'a pas encore précisé la quantité et le coût estimatif du matériel à acquérir pour les transmettre aux services autrichiens compétents.

Dans le cadre des solutions envisagées pour le suivi du projet, la partie autrichienne n'a pas encore communiqué à la partie rwandaise le résultat des contacts avec les parties contractuelles autrichiennes. Les informations utiles concernant les dépenses effectuées en faveur du projet n'ont pas encore été transmises.

- Projet de développement rural intégré des Communes CYABINGO, GATONDE et NDUSU.

Du 19 au 27 septembre, Monsieur Günter STACHEL, Responsable des projets agricoles au Ministère autrichien des Affaires Etrangères, a séjourné au Rwanda dans le cadre du projet d'Intensification de la production vivrière et animale en Communes Cyabingo, Gatonde et Ndusu (CYGAND).

Le 21 septembre, il a visité la zone du projet et a pu se rendre compte des résultats de la première phase. Le 24 septembre, une réunion a groupé à Ruhengeri l'équipe autrichienne et une délégation rwandaise représentant les services concernés par le projet CYGAND afin d'étudier le plan d'opération de ce projet. A cette occasion, le document de travail intitulé: "Projet d'Intensification vivrière et animale en Communes Cyabingo, Gatonde et Ndusu: ETUDE DE BASE ET PLAN D'OPERATION ET DU FINANCEMENT, PHASE II (1986/87)", a fait l'objet de quelques observations qui portaient principalement sur un déséquilibre manifeste entre les actions prévues et les moyens financiers nécessaires pour l'exécution du programme, déséquilibre dû à la sous-estimation des activités réelles à mener dans la zone du projet. En effet, la partie autrichienne prévoit pour 2 ans un budget de seulement 93.729.500 FRW réparti comme suit:

- Le personnel (sauf expatriés)	:	15.122.000 FRW
- Bâtiments et équipements	:	32.710.000 FRW
- Frais de transport	:	17.550.000 FRW
- Activités du projet (formation, agro-foresterie, élevage, etc...)	:	28.347.500 FRW

TOTAL : 93.729.500 FRW.

Rappelons que la phase préparatoire (phase I) aura coûté 1.794.000 FRW.

La partie rwandaise a déploré le fait que, dans l'élaboration du projet de Plan d'Opération CYGAND, la partie autrichienne ait travaillé seule sans requérir la contribution ni des techniciens rwandais oeuvrant dans la région ni des responsables politiques de la zone, malgré les recommandations formulées antérieurement.

../..

Il a été alors souhaité que l'Autriche puisse revoir en hausse l'enveloppe à consacrer au projet CYGAND en fonction des besoins réels de la région en insistant surtout sur le volet "Intensification vivrière".

Selon la partie autrichienne, une éventuelle augmentation de l'enveloppe ne sera possible qu'après l'exécution de la 2ème phase qui se concentrera surtout sur la mise en place des infrastructures de base, c'est-à-dire au cours de la 3ème phase.

En vue de coordonner les diverses interventions dans le projet, une réunion des bailleurs de fonds est prévue pour la 2ème moitié de janvier 1986. Rappelons que dans la zone du projet et son voisinage interviennent la BAD, l'USAID, l'AUTRICHE et le CANADA.

- Construction d'entrepôts pour stockage de vivres.

Il est à noter que les 4.000 tonnes de blé que l'Autriche a promis de fournir au Rwanda dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence a été transformée en aide alimentaire ordinaire. Rappelons que le produit de la vente de cette aide constituera la base de financement du projet sous rubrique.

- Micro-Centrale de SECOKO.

La version française de l'étude sur cette Centrale qui était attendue pour le mois de mars n'est pas encore arrivée.

- Assainissement des eaux usées dans la ville de Ruhengeri.

La partie autrichienne a déjà présenté à la partie rwandaise l'étude élaborée à cet effet. Il reste à cette dernière à transmettre les observations et propositions concernant les méthodes d'assainissement.

- Centre de formation professionnelle.

Une mission autrichienne a séjourné au Rwanda au cours du mois de décembre 1985 et avait pour objet l'identification des besoins en matériel d'équipement. Le rapport consécutif à cette mission est attendu. Rappelons que l'Autriche a indiqué qu'elle ne pourra pas financer les travaux de construction de ce centre.

- Assistance technique.

Le recrutement des deux experts en pédologie et trois experts en hydrologie promis au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ne semble pas avoir progressé.

- Bourses d'études et de stage.

Pour l'année académique 1985/86, ce pays a accordé 5 bourses d'études et un nombre important de bourses de stage.

6. I T A L I E.

En ce qui concerne la Coopération avec ce pays pour 1985, il y a lieu de noter les échanges de visites intervenus en octobre 1985 dans le cadre de l'application au Rwanda de la Loi italienne n° 73 du 8 mars 1985 relative à la mise en oeuvre du programme pour la lutte contre la faim dans le monde (FAI).

L'Italie ayant inscrit le Rwanda sur la liste de 29 bénéficiaires potentiels de l'enveloppe globale de 1 milliard \$ US réservée à ce programme, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu à Rome le 10 octobre 1985 pour recueillir de source officielle les informations sûres pouvant permettre au Rwanda de prendre les dispositions les mieux appropriées en vue de tirer effectivement parti des ressources prévues en vertu de cette Loi.

Aussi, du 22 au 25 octobre 1985, une délégation technique italienne a séjourné au Rwanda pour identifier sur place les actions à réaliser sur financement de ces ressources.

A l'issue des contacts de cette délégation avec la partie rwandaise, les actions suivantes ont été identifiées :

- Aménagement de la Cuvette de Rusumo;
- Fourniture d'intrants dans le cadre du projet de développement de la production de la pomme de terre en Préfectures de Ruhengeri, Gisenyi, Byumba, Kibuye et Gikongoro;
- Fourniture de moyens de transport à l'OPROVIA;
- Fourniture d'un nombre adéquat de moyens logistiques en matière de transport international;
- Transformation de 4 à 6 Dispensaires en Centres de santé, fourniture des unités mobiles médicales à ces centres et fourniture des ambulances pour chacun de ces centres de santé.

Par la suite et sur l'invitation du Gouvernement Rwandais, le Ministre FORTE chargé de la gestion du FAI a séjourné au Rwanda du 16 au 17 décembre pour annoncer lui-même l'enveloppe qu'il a réservée à la réalisation des projets présentés par le Gouvernement Rwandais et préciser en même temps le calendrier d'exécution. En résumé, les ressources FAI destinées au Rwanda s'élèvent à un montant total de 18,5 milliards de lires (soit un peu plus de 1 milliard de Francs Rwandais) sans compter la valeur de l'aide alimentaire destinée à la constitution d'un stock de sécurité alimentaire. Cette importante contribution à nos efforts de développement permettra la réalisation des projets ci-après :

- Aménagement hydro-agricole de la Cuvette de Rusumo.

Pour ce projet qui a été présenté comme priorité dans le programme soumis, la partie italienne s'est engagée à actualiser l'étude déjà existante portant sur un investissement d'environ 20 milliards de lires et à réaliser, dans une perspective immédiate, l'irrigation des terres basses et moyennes. L'action immédiate envisagée couvre une superficie d'environ 1.000 Ha et bénéficiera d'une enveloppe de 12 milliards de lires sur une période de 18 mois.

- Appui au programme visant la sécurité alimentaire.

Il a été promis dans ce cadre l'octroi d'une enveloppe de 2,1 milliards de lires pour installer des silos coopératifs. Le programme devrait se réaliser rapidement et prendre fin en février 1986.

.../...

- Intervention dans le secteur de la Santé.

Grâce à un montant de 1,8 milliard de lires, seront fournies 6 ambulances et 4 dispensaires (dont la localisation reste à préciser) seront transformés en centres de santé. L'opération prendra fin en mai 1986.

- Domaine des transports.

Le Professeur FORTE a indiqué que 20 moyens logistiques en matière de transport avec des pièces de rechange nécessaires seront fournis au Gouvernement Rwandais. L'enveloppe réservée, soit 2,1 milliards de lires, semble correspondre à la valeur des moyens de transport que nous avons sollicités en faveur de l'OPROVIA.

- Stock de sécurité alimentaire.

Une partie des ressources FAI sera utilisée pour constituer des stocks de sécurité alimentaire. Pour ce projet, la délégation italienne n'a pas donné d'indications quant au volume de l'enveloppe et la durée limite de son utilisation.

En tout état de cause, même si les montants nous alloués sont de loin inférieurs à ceux destinés à la Somalie, l'Ethiopie et le Soudan, la contribution italienne est d'autant plus appréciable qu'elle n'est assortie d'aucune condition si ce n'est celle de signer au préalable un Accord Général de Coopération ou à défaut, un accord spécifique dans le cadre de l'aide susmentionnée. Rappelons que l'Accord Général de Coopération avec l'Italie existe depuis 1967 et qu'il s'agira de l'actualiser.

Il sied de noter que la délégation du FAI a annoncé à l'occasion de son séjour au Rwanda l'octroi d'une enveloppe de 3 millions \$ US en faveur du Rwanda pour un projet de vaccination à exécuter en collaboration avec l'UNICEF.

Parallèlement à la recherche des voies et moyens de tirer parti de l'enveloppe FAI, les projets bilatéraux en pipeline depuis 1984 (ils portent sur 10 milliards de lires) ont suivi leur cours normal. Rappelons qu'il s'agit des projets suivants :

.../...

- Aménagement du périmètre rizicole n° 4 au Mutara.

D'après le calendrier établi en juin 1985, les travaux d'exécution de ce projet auraient dû démarrer en décembre 1985.

Le Rwanda a choisi la société italienne IFAGRARIA pour l'exécution de ce projet dont le coût sera de 382 millions Francs Rwandais.

- Projet de Fermettes semencières de pomme de terre et de froment.

La société IFAGRARIA élaborera l'étude de faisabilité de ce projet dont le coût est de 18 millions FRW.

- Fourniture de deux unités mobiles sanitaires.

Ces équipements serviront au dépistage de la tuberculose et aux campagnes de vaccination et coûteront environ 300.000 \$ US.

Le Rwanda a attribué le marché à l'entreprise italienne TANGRAM.

- Chantier naval sur le Lac Kivu.

Pour la période 1984/1985, les deux parties ont convenu d'allouer au projet la somme de 1,8 million \$ US.

Le Gouvernement Rwandais a confié l'exécution du projet à la société italienne S.I.C.S. (Societa Internazionale per la cooperazione e lo Sviluppo).

Il reste à la S.I.C.S. d'envoyer les techniciens sur le terrain pour entamer les travaux nécessaires. Signalons que Cyangugu a été choisi par le Rwanda comme site approprié pour ce chantier naval.

- Aide alimentaire.

Le Gouvernement Italien a accepté de fournir de l'aide alimentaire au Rwanda. L'échange des Lettres a eu lieu le 30 juin 1985 pour 1.000 tonnes de farine de blé.

- Coopération avec les ONG.

Dans le cadre de bonnes relations existant entre l'ONG italienne AMICI DEL RWANDA et les Communes de GIKORO et BICUMBI (Préfecture de Kigali), Amici del Rwanda a approuvé, en octobre, le financement de trois projets à l'occasion de la visite en Italie des Bourgmestres de ces deux Communes.

Il s'agit des projets suivants:

- Construction d'une école primaire complète à Musha (Gikoro);
- Construction d'un Hôpital rural à Nzige (Bicumbi);
- Extension d'une adduction d'eau à Nyagasambu (Gikoro).

7. PAYS - BAS.

La Coopération entre le Rwanda et la Hollande évolue favorablement car notre partenaire vient d'admettre le Rwanda parmi les 20 pays en développement dits "SECTORLANDEN". Ces pays constituent une catégorie intermédiaire entre les pays appelés jusqu'ici "REGIOLANDEN" (pays à concentration) et les autres pays.

Depuis 1972, le Rwanda entretient avec les Pays-Bas une coopération technique en matière des Postes et des Télécommunications. Un Protocole d'Entente signé le 25 octobre 1983 a concrétisé cette situation.

C'est dans ce cadre que du 20 au 27 septembre 1985, le Ministre des Transports et des Communications a effectué une visite aux Pays-Bas pour une série d'entretiens avec les autorités néerlandaises responsables des Télécommunications, des Transports et des Postes.

Les deux délégations ont surtout discuté d'un projet de Protocole d'Entente bilatéral touchant le domaine des transports et des télécommunications et qui doit remplacer le Protocole en vigueur dont l'expiration a coïncidé avec le mois de novembre 1985. Ce document a été signé lors de la visite à Kigali du 26 au 29 novembre 1985 du Secrétaire d'Etat Néerlandais aux Transports et aux Travaux Publics.

A l'actif de la Coopération rwando-néerlandaise, il convient d'ajouter que le Gouvernement des Pays-Bas a accordé au Rwanda en février 1985 un prêt de 15 millions de Florins pour financer l'achat de câbles téléphoniques, d'appareils de mesure, etc... La Convention de crédit fut signée à Kigali le 15 février 1985.

Outre le secteur des Télécommunications, le Rwanda entretient des relations avec les Pays-Bas par l'intermédiaire de l'Organisation des Volontaires Néerlandais qui opère au Rwanda dans le secteur de l'hydraulique rurale.

Un Accord relatif à la coopération entre le Rwanda et l'O.V.N. a été signé le 2 mai 1985 un montant 155.100.000 FRW.

8. ROYAUME-UNI.

Les relations de coopération entre le Rwanda et la Grande Bretagne sont surtout dominées par deux secteurs dans lesquels quelques gestes concrets ont été notés:

- La formation des cadres rwandais.

La Grande Bretagne contribue modestement à la formation des rwandais pour l'enseignement de la langue anglaise. Ainsi pour l'année 1984/1985, sur cinq bourses accordées au Rwanda, seulement trois ont été effectivement utilisées.

Pour 1985/1986, le Royaume-Uni a offert 6 bourses de stage d'une durée d'un an pour un cours de perfectionnement en anglais. Un seul candidat rwandais a bénéficié de cette offre.

- Coopération Industrielle.

Outre deux investissements britanniques qui marchent bien au Rwanda, MINET par le biais de la SONARWA et CHILLINGTON par l'entremise de RWANDEX, la coopération rwando-britannique dans le secteur de l'Industrie n'est pas profonde. C'est pour la promouvoir que le Ministre rwandais de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a effectué une mission en Grande-Bretagne du 25 octobre au 2 novembre 1985 où il s'est fait accompagner d'hommes d'affaires et d'industriels rwandais.

9. LUXEMBOURG.

En novembre 1984, le Rwanda s'est entendu avec le Grand-Duché de Luxembourg sur la priorité à accorder au projet de l'extension de l'Ecole d'Infirmières de Rwamagana. La partie rwandaise a néanmoins attiré l'attention des autorités compétentes luxembourgeoises sur la nécessité et l'urgence de la réfection et de l'extension de l'Hôpital de Rwamagana qui constitue le lieu de stage et d'entraînement pour les élèves infirmières. Ces deux dossiers n'ont cependant connu aucune évolution notoire au cours de l'année qui s'achève.

Par ailleurs, divers contacts rwando-luxembourgeois visant à étendre la coopération bilatérale à d'autres secteurs n'ont pas encore donné des résultats tangibles. Tel est le cas d'une offre luxembourgeoise privée (Monsieur GRAIDE) pour une coopération dans la création de petites unités de production agro-alimentaire.

10. ESPAGNE.

Il y a lieu d'indiquer que la coopération avec ce pays n'a pas encore véritablement démarré.

Le Gouvernement Rwandais a transmis à ce pays un mémorandum de coopération en juillet 1985 et la réaction de la partie espagnole est toujours attendue.

11. GRECE.

La Coopération avec ce pays n'est caractérisée que par quelques bourses de stage dans les domaines militaire et touristique. En outre, la Grèce a accordé au Rwanda sept bourses d'études pour l'année académique 1985/1986 à l'Ecole des Professions Touristiques mais l'offre a été annoncée tardivement si bien qu'aucun candidat n'a été présenté.

../...

PAYS NORDIQUES:

12. F I N L A N D E.

Les relations entre le Rwanda et la Finlande ont été concrétisées en 1985 par la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée dans ce pays du 3 au 6 novembre 1985.

La coopération entre le Rwanda et la Finlande étant presque inexistante - le seul projet en cours consistant en un petit centre de santé construit par une organisation de missionnaires finlandais (l'Eglise Baptiste de Nyantango) avec l'aide du Gouvernement de Helsinki -, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a étudié avec les autorités finnoises les possibilités pour ce pays de financer les trois projets de développement repris ci-dessous:

- Projet agro-forestier en Commune Muhura, coût global
: 117.180.000 FRW
- Plan National de Protection des Végétaux,
coût global : 309.461.000 FRW
- Construction d'une Ecole Agri-
Vétérinaire, coût global : 552.200.000 FRW.

Au cours d'une séance de travail qui a eu lieu à Helsinki en date du 4 novembre 1985 entre la délégation rwandaise et les représentants de l'Agence Finnoise de Développement International (FINNIDA), les possibilités suivantes ont été proposées pour le financement de ces projets :

- La partie rwandaise discutera à Kigali avec le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement et/ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture de la validité de ces projets proposés pour financement, ainsi que des possibilités pour ces organismes d'assurer la supervision technique et administrative de ces projets au cours de la phase d'exécution. S'ils sont considérés comme valables par le PNUD/FAO, ces projets pourront être présentés au financement du Fonds Spécial Finnois auprès de l'Organisation des Nations-Unies. Les Représentants du FINNIDA entameront les pourparlers ad hoc avec le siège de la FAO à Rome lors de leurs entretiens annuels.

...//.

En réaction, la partie rwandaise a déjà envoyé une requête officielle au Représentant Résident du PNUD pour la supervision technique et administrative des trois projets soumis au financement FINNIDA. Le PNUD a marqué son accord pour assurer ce rôle et a déjà pris des contacts avec FINNIDA en vue d'élaborer les documents nécessaires.

- Le FINNIDA fournira également aux ONG finnoises les informations relatives à ces projets en vue de susciter leur intérêt pour en assurer la réalisation. Dans ce cas, le financement proviendrait des fonds du FINNIDA alloués aux ONG.

La délégation rwandaise a également reçu des informations concernant les bourses de stage et les séminaires organisés en Finlande sur financement du FINNIDA. Il a été convenu que les étudiants rwandais peuvent se porter candidats à ces cours organisés en Finlande conformément aux procédures portées à la connaissance de la partie rwandaise.

Dans le secteur du commerce bilatéral, les échanges sont encore très faibles. En 1984, la Finlande a importé au Rwanda uniquement du café pour environ 5,5 millions de dollars US contre 6 millions \$ US en 1985.

Rappelons que la Finlande applique au Rwanda le système généralisé des préférences du GATT pour ses exportations de café dont la qualité serait fort appréciée par les torréfacteurs finnois et que la Finlande exporte vers le Rwanda la cellulose.

13. S U E D E.

En janvier 1985, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a effectué une visite de prospection industrielle en Suède. Ce fut l'occasion de nouer des contacts avec les entreprises suédoises intéressées à participer à la réalisation des projets industriels au Rwanda tels que la fabrication des équipements électriques, l'installation d'une distillerie, la production de matériels de construction, etc...

../...

Certaines banques et fonds suédois ont promis aussi d'aider les entreprises de ce pays à investir au Rwanda et de faire une large publicité sur notre pays dans les milieux d'affaires de la Suède.

Le Gouvernement de Stockholm a promis, quant à lui, d'accorder un appui politique à l'action amorcée avec le secteur privé suédois.

14. DANEMARK.

Le Ministre rwandais de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a effectué une mission au Danemark au cours du premier trimestre de cette année.

Il s'agissait d'une mission de prospection industrielle ayant pour but de nouer des contacts directs sur le terrain avec les entreprises danoises intéressées aux projets industriels du Rwanda.

C'était aussi l'occasion de discuter des modalités pratiques de coopération et de relancer les pourparlers avec les milieux d'affaires du Danemark désireux d'investir au Rwanda dans le secteur industriel : sucrerie, café soluble, conserveries, brasserie, pompes en plastique, banques.

Le Gouvernement Danois a promis de soutenir les hommes d'affaires de ce pays qui voudront contribuer au développement du Rwanda.

Par ailleurs, le Danemark a offert au Rwanda quatre bourses de stage pour un cours sur les aspects biologiques de la Bilharziose organisé dans ce pays du 1er septembre au 15 décembre 1985. Quatre boursiers rwandais ont bénéficié de cette offre. Il est à noter que ce geste du Danemark pourrait constituer le début d'une coopération ultérieure beaucoup plus large.

../...

15. U.R.S.S.

Sur le plan juridique, les relations du Rwanda avec l'Union Soviétique ont été marquées en 1985 par la signature d'un Plan d'Echanges Culturels et Scientifiques pour les années 1985-1986. La cérémonie a eu lieu à Kigali le 24 juillet.

Aux termes de ce Plan, l'URSS accordera des bourses d'études et de perfectionnement à des ressortissants rwandais et enverra des enseignants à l'Université Nationale du Rwanda et dans les Ecoles Secondaires du pays.

Ce Plan prévoit également la poursuite des échanges de délégations entre les deux pays, spécialement dans les domaines du sport et de la culture.

Concernant le programme de formation, au 30 novembre 1985, 71 boursiers et 11 stagiaires rwandais étaient effectivement partis pour l'URSS sur les offres de bourses soviétiques pour 1985. Ces offres provenaient de 7 sources, à savoir :

- le Gouvernement de l'URSS;
- le Comité de Solidarité des Pays d'Afrique et d'Asie;
- l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA;
- la Croix-Rouge Soviétique;
- le Comité des Femmes Soviétiques, et
- l'Union des Sociétés Soviétiques d'Amitié et de Relations Culturelles.

Pour ce qui est des professeurs soviétiques pour les établissements rwandais d'enseignement supérieur et secondaire, le bilan s'arrête à 7 unités oeuvrant au Rwanda.

Dans le cadre de bonnes relations que la partie soviétique a souhaité instaurer entre les Ministères des deux pays ayant l'Agriculture dans leurs attributions, une délégation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a séjourné en URSS du 18 au 23 août 1985. Elle a pu nouer des contacts et visiter les réalisations soviétiques en matière d'irrigation et de bonification des terres.

16. ROUMANIE.

La 2ème session de la Commission Mixte Rwando-Roumaine a eu lieu à Kigali du 26 au 29 octobre 1984.

La partie roumaine avait exprimé la disponibilité de son pays à intervenir dans une série de plus de 10 projets de développement économique du Rwanda, notamment pour :

- une fabrique de conserves de légumes et fruits;
- une fabrique de verres creux;
- une conserverie de viande;
- une papeterie à base de fibres végétales;
- une tannerie pour les produits de cuir, etc...

Le partenaire roumain s'était montré disponible à réaliser les études pour ces projets et à confectionner des offres technico-économiques pour les 5 projets repris ci-avant.

En avril dernier, la Roumanie a transmis au Rwanda trois dossiers d'offres techniques relatifs aux projets suivants:

- tannerie;
- fabrique de verre;
- fabrique du carton pour boîte.

En mai 1985, la Roumanie a envoyé au Rwanda une autre offre relative aux fabriques de préparation de la viande et de conserves de légumes.

La partie rwandaise est encore occupée à examiner ces offres pour dégager les commentaires appropriés à fournir à la partie roumaine.

Il est à noter aussi que la Roumanie a offert deux bourses d'études au Rwanda. Notre pays a présenté les dossiers des candidats pour l'utilisation de ces bourses. Aucun candidat n'a encore été retenu.

../...

17. YUGOSLAVIE.

Le Rwanda a, à plusieurs reprises, participé aux foires, séminaires et cours organisés en Yougoslavie durant l'année 1985. Ce fut le cas notamment :

- pour la 13ème Exposition des pays en voie de développement en lutte pour la nourriture dans le cadre de la 52ème Foire Internationale de l'Agriculture (10-19 mai 1985);
- pour un séminaire sur l'Irrigation (1er avril - 31 juillet 1985).

Le Rwanda a en outre poursuivi les contacts avec la Yougoslavie dans le but de faire aboutir les projets de coopération lui présentés dans le cadre du suivi de la réunion de solidarité tenue à Kigali en juin 1984, notamment le projet de financement de l'étude de faisabilité de la zone industrielle de Butare. La suite du Gouvernement Yougoslave tarde à venir.

Enfin, la Yougoslavie a offert au Rwanda deux bourses d'études pour 1985/1986 en Géodésie et en Electromécanique. Les boursiers rwandais retenus ont regagné les établissements scolaires yougoslaves respectifs.

18. TCHÉCOSLOVAQUIE.

Ce pays a offert au Rwanda deux bourses d'études pour 1985/1986. Les candidats retenus à ces bourses poursuivent leur formation en Tchécoslovaquie.

19. BULGARIE.

Le Rwanda a accueilli l'offre bulgare de deux bourses d'études pour l'année académique 1985/1986 et y a proposé deux candidats. Ceux-ci sont déjà en formation dans ce pays.

Dans le secteur médical, la société bulgare "PHARMACHIM" a offert d'exporter des médicaments au Rwanda. L'offre est sous examen dans les services rwandais compétents.

20. P O L O G N E.

Suite à son offre de 2 bourses au Rwanda pour 1985/1986, la Pologne a accueilli cette année deux candidats rwandais retenus pour poursuivre leur formation dans les établissements polonais.

21. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE.

Il existe une coopération à une échelle très réduite entre le Rwanda et la R.D.A. Elle se limite à la seule coopération culturelle.

Les multiples contacts antérieurs de la partie rwandaise avec la RDA viennent de déboucher sur trois offres de bourses d'études à des ressortissants rwandais pour l'année académique 1985/1986. Ces bourses embrassent les secteurs de l'Agriculture tropicale et de la médecine.

En réaction, le Rwanda a présenté trois dossiers dont seulement deux (2) ont été retenus. Deux rwandais sont partis en RDA en septembre 1985, l'un pour les études en Agriculture Tropicale et l'autre pour la Médecine.

Il est à noter que la RDA prend en charge tous les frais sauf les frais de voyage aller-retour que supporte le Rwanda.

D. PAYS D'AMERIQUE

1. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Pour l'année 1985, on peut noter avec satisfaction que la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique a été concrétisée par la diversification des secteurs d'intervention et l'augmentation conséquente de l'enveloppe allouée aux projets.

En effet, alors que le montant des allocations pour l'exercice budgétaire 1984 (octobre 1983 - septembre 1984) était de 24.725.000 \$ US, les engagements effectifs dans des projets de développement pour l'exercice 1985 ont totalisé un montant de 22 millions de dollars dont 12 millions \$ US au titre du programme spécial de Réforme de la Politique Economique en Afrique (E.P.I.) lancé en janvier 1984 par le Président REAGAN. Cette contribution/^{est}donc élevée dans la mesure où, contrairement à l'exercice précédent, les USA n'ont pas eu à intervenir dans des programmes spéciaux tels que l'aide aux réfugiés ou l'aide alimentaire d'urgence dont l'enveloppe globale a émarginé du budget 1984.

Par ailleurs, il est prévu que pour la période 1986-1987 et ce parallèlement à la poursuite des projets initiés lors des exercices antérieurs, seront entamées des nouvelles actions dont la liste suit :

- Amélioration des systèmes des récoltes : 3,2 millions \$ US.
 - Développement et Formation Coopérative : 1,0 million \$ US.
 - Développement de l'Entreprise Privée : 1,7 million \$ US.
 - Développement de Ressources Humaines : 0,6 million \$ US.
 - Aide alimentaire par le canal de l'Adventist Development and Relief Agency (ADRA) : 1,5 million \$ US.
 - Aide alimentaire par le canal du Catholic Relief Service : 2,057 millions \$ US.
- Soit un total de 10,057 millions \$ US pour l'ensemble des nouveaux engagements pour l'exercice 1986-1987.

Le programme de coopération se déroule à la satisfaction des deux parties et contient les programmes ci-dessous:

../..

a) Projets en cours.

- Projet "Santé Maternelle et Infantile et Planning Familial".

Ce projet a débuté en 1981 et doit prendre fin en 1987 pour un montant de 6.250.000 \$ US. Il s'occupe de l'aide au programme national de l'ONAPO pour la planification familiale, la construction de quatre Centres de santé et nutritionnels ainsi qu'un Centre de formation. Ce projet avance normalement.

- Stockage local coopératif des récoltes.

L'objectif de ce projet est d'aider le secteur des Coopératives dans les domaines ci-après:

- Construction de 31 silos coopératifs;
- Formation des encadreurs coopératifs;
- Octroi de crédits aux coopératives;
- Recherche sur le stockage des haricots.

L'enveloppe allouée à ce projet est de 2.573.000 \$ US pour une période allant de 1979 jusqu'en 1987. Les activités du projet se déroulent normalement.

- Amélioration des Systèmes de récoltes.

Ce projet s'étend sur la période 1983/1991 pour une enveloppe globale de 13 millions \$ US. Il portera principalement sur la recherche pour l'amélioration des Systèmes de récoltes et la vulgarisation de nouvelles techniques agricoles dans 5 Communes de la Préfecture de Ruhengeri (Cyeru, Nyamugali, Butaro, Nyarutovu et Kidaho). Les études sur l'amélioration des systèmes d'exploitation agricole devant se terminer en 1986 ont déjà reçu une enveloppe de 515.000 \$ US.

- Pisciculture.

L'enveloppe réservée à ce projet est de 2.450.000 \$ US pour une période de 7 ans (1981-1987).

../...

Son objectif est d'aider le Service Rwandais de vulgarisation piscicole. Un Centre National de pisciculture a été construit à Kigembe (Butare).

Ce projet connaît cependant quelques problèmes dûs au manque de concertation entre les divers responsables du projet mais des contacts sont en cours pour applanir les difficultés. En cas d'échec de ces démarches, l'USAID pourrait reconsidérer sa position quant à l'opportunité d'entreprendre une nouvelle phase de ce projet.

- Analyses et Enquêtes agricoles.

La phase I du projet (1981-1985) a obtenu un financement de 3.706.000 \$ US. La phase II du projet pour laquelle a été retenu un montant provisionnel de 5 millions \$ US dès 1987, consistera en l'exploitation et la mise en application des résultats des enquêtes réalisées durant la phase I.

- Centre de Formation et de Recherches Coopératives.

Ce projet a pour but de fournir l'assistance technique ainsi que les biens d'équipement du Centre de Formation Coopérative "IWACU". Il a été alloué à ces actions un montant de 987.000 \$ US pour la période 1981/1986.

Satisfaite des réalisations déjà accomplies, l'USAID envisage une deuxième phase qui consistera surtout en formation de cadres des coopératives.

- Agro-Foresterie communale.

Un montant de 536.000 \$ US est prévu pour l'exécution de ce projet pour la période 1983-1987 dans trois Communes de la Préfecture de Ruhengeri (Cyeru, Butaro, Nyamugali).

- Aquaculture.

Ce petit projet de recherche sur la dynamique des étangs piscicoles et la production d'alevins est exécuté par la Faculté d'Agronomie de l'U.N.R. en collaboration avec l'Oregon State University. Le coût de la première phase est de 168.000 \$ US pour la période 1983-1985. Une deuxième phase est prévue pour une durée de deux ans.

- Développement de l'Entreprise privée.

Ce projet prévu pour une période de 5 ans (1984-1989) vise l'assistance technique et la formation des entrepreneurs pour les petites et moyennes entreprises, le domaine prioritaire étant l'agro-industrie. Il sera exécuté par "TECHNOSERVE" sur financement de l'USAID.

L'Accord-Cadre de coopération entre "TECHNOSERVE" et le Gouvernement Rwandais a été signé le 14 décembre 1984 et ratifié en juin 1985 pour un montant de 4.064.000 \$ US dont 2 millions \$ US de ligne de crédit à la BRD pour l'assistance technique et la formation des entrepreneurs et 2 millions \$ US en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda.

Il faut signaler également que "TECHNOSERVE" vient d'installer son siège à Kigali et de signer le 22 novembre 1985 l'Accord de projet avec le Gouvernement Rwandais.

- Enseignement Agricole.

Ce projet vise la construction de 30 CERAI, l'extension de l'Ecole Féminine de Nyagahanga, l'élaboration des programmes scolaires pour les CERAI et leur équipement pour un montant total de 5.126.000 \$ US sur la période 1979-1986.

L'USAID envisage de continuer ce projet avec le seul volet "Formation féminine", c'est-à-dire en abandonnant tout ce qui est constructions et équipement des CERAI.

../...

- Entreposage et Commercialisation des denrées alimentaires (GRENARWA II - Recherche).

L'Accord signé en décembre 1984 portant sur la 2ème phase de ce projet situe les actions à mener dans le cadre des recherches sur l'amélioration des systèmes de conservation de produits vivriers (le haricot et le sorgho) ainsi que sur l'amélioration des circuits de commercialisation. Grâce à une enveloppe globale de 2.900.000 \$ US, ce projet commencé en 1981 se terminera en 1987. L'OPROVIA est l'agent d'exécution de ce projet en collaboration avec l'Université de MINNESOTA.

Il y a lieu de signaler des divergences de vue entre les divers intervenants que des deux côtés on s'efforce de minimiser.

b) Projets nouveaux.

- Lutte contre les maladies infantiles transmissibles.

Ce projet financé par "CCCD" apporte son appui au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales dans le programme de lutte contre les maladies infantiles transmissibles, de formation des cadres et de support logistique. L'enveloppe y réservée est de 1.072.000 \$ US pour la période 1984-1988.

- Aménagement des Ressources Naturelles dans la Préfecture de Ruhengeri.

L'Accord de financement de ce projet a été signé le 13 juin 1985 et porte sur la recherche et l'analyse visant à promouvoir une politique de protection de l'environnement en général et en particulier une politique de gestion des ressources naturelles. Un montant de 645.000 \$ US permettra l'exécution du projet dans sa première phase (1985-1986) par le consortium américain Sud-Est pour le Développement. Une enveloppe de 500.000 \$ US est également prévue pour le financement de la phase II.

../..

- Formation du Personnel de Cadre Africain.

Pour l'année 1985, ce projet a dépensé une somme d'environ 150.000 \$ US pour la formation des cadres rwandais. Un nouveau projet en cours d'identification pour une enveloppe de 3.000.000 \$ US portera sur la formation de longue durée des cadres rwandais aux Etats-Unis d'Amérique ou ailleurs en remplacement de l'AMDP (African Manpower Development Project) et prendra fin en 1988.

Signalons que par l'accord de projet signé le 15 juillet 1985, le Gouvernement Américain a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais un montant de 124.000 \$ US destiné au financement des actions de ce projet.

c) Programme futur (1985-1987).

- Crédits et Formation aux Unions Coopératives.

Ce nouveau projet programmé pour fin 1985/début 1986 absorbera une enveloppe totale de 4 millions \$ US.

- Appui à la Faculté d'Agronomie.

Le projet d'assistance à la Faculté d'Agronomie n'a pas pu être programmé pour l'exercice 1986 mais le sera pour l'exercice 1987-1988 sous l'appellation de "Rwanda University Ressources Development" afin qu'il puisse servir non seulement la Faculté d'Agronomie, comme initialement conçu, mais aussi d'autres départements de l'Université qui partagent avec elle des professeurs et d'autres facilités.

Ce projet pluriannuel ayant une orientation de recherche et de financement des études de haut niveau débutera avec un déboursement initial de 1 million \$ US en 1987 mais l'USAID se trouve d'ores et déjà confrontée au problème de recrutement de professeurs parlant français. Une solution appropriée sera à rechercher dans une collaboration avec le Canada qui pourrait fournir des professeurs sur financement de l'USAID.

- Adduction d'eau en milieu rural.

Ce projet auquel serait affecté un montant de 3 millions de dollars est en cours d'instruction préliminaire. Il pourrait être exécuté par "les Fontainiers du Rwanda" du Père Bourget (COFORWA).

- Appui à la stratégie alimentaire.

L'USAID est disposée à examiner favorablement une requête spécifique dans le cadre de la Stratégie Alimentaire. Lors des entretiens du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à Washington en octobre 1984 et 1985, l'Administrateur-Assistant de l'USAID pour l'Afrique a demandé à ses Services d'instruire ce dossier. Les services techniques rwandais devraient sans tarder, élaborer un dossier chiffré à présenter à cet effet.

- Amélioration de la Culture de la Pomme de Terre.

L'USAID est disposée à prendre en charge la contribution rwandaise dans ce projet régional (Burundi-Rwanda-Zaïre). Le document de proposition a été retardé dans sa préparation par le délai mis par les experts du CIPA à sortir leur rapport ainsi que par le Gouvernement Rwandais à faire connaître ses commentaires sur ce document.

- Amélioration de la Culture de la Patate douce.

L'Institut de Technologie de TUSKEGEE (ALABAMA) est intéressé à mener une étude sur le rendement de la production de la patate douce et sur sa conservation au Rwanda. L'USAID-Kigali a été contactée et un document ad hoc est en cours de préparation.

- Appui à la Réforme Economique.

Dans le cadre du Programme des Réformes de la Politique Economique en Afrique qui vient d'être approuvé par l'USAID, un montant de 12 millions de dollars a été alloué au Rwanda pour la période 1986-1988 dont 2 millions seront

../..

consacrés au financement de l'assistance technique devant élaborer les études des projets. Les Accords de subvention y relatifs ont été signés le 14 septembre 1985.

En ce qui concerne le financement des actions prévues à ce programme, le déboursement sera fait en 3 tranches réparties comme suit: 3,5 millions de dollars en 1986, 3 millions de dollars en 1987 et 3,5 millions de dollars en 1988. L'acceptation par les USA d'une 2ème phase du Programme dépendra des résultats de la première phase et de l'appréciation du Congrès américain.

- Accord Général de Coopération.

La signature d'un Accord Général de Coopération devrait nous permettre d'aboutir dans le cadre des Commissions Mixtes, notamment à une programmation de projets qui tiendra compte des besoins du pays. Le projet d'Accord Général de Coopération est encore à l'examen.

- Aide Alimentaire aux Ecoles Secondaires.

Ce programme exécuté par le CRS et SAW sera réduit annuellement jusqu'à son arrêt total en 1990. Signalons qu'en 1985, l'équivalent de 4,088 millions de dollars a été octroyé au titre de l'aide alimentaire ordinaire.

- Programme quinquennal de Coopération.

Dans le cadre de la coopération future, l'USAID manifeste l'intérêt de s'orienter dans un programme pluriannuel de coopération avec le Rwanda.

Dans cette optique, le Bureau de l'USAID à Kigali en collaboration avec les services rwandais concernés, procède à l'identification des activités qui ont réussi tout comme celles qui ont échoué afin de mieux cerner les réalités et projets pouvant faire l'objet d'une coopération future.

Les grandes orientations du programme en question seront établies en 1986.

- COOPERATION AVEC LES ONG.

a) AFRICARE.

L'USAID a prélevé une enveloppe de 4.400.000 \$ US du Fonds d'assistance aux Réfugiés (CIARA II) pour l'aménagement de la Zone du Lac NASHO, projet en cours d'exécution par AFRICARE pour la période 1983 - 1987.

En mars 1985, le Directeur-Exécutif d'AFRICARE a effectué une visite dans notre pays, visite au cours de laquelle s'est tenue une séance de travail avec les services techniques rwandais pour identifier ensemble de nouveaux domaines d'intervention. C'est ainsi que le Directeur d'AFRICARE a manifesté un intérêt particulier pour les projets suivants:

- reboisement communal;
- adduction d'eau en milieu rural;
- construction et équipement des CERAI;
- pisciculture;
- appui à l'Orphélinat Ste Agathe de Masaka;
- appui aux actions des Centres de santé et des CCDFP.

A l'heure actuelle, AFRICARE cherche des fonds pour financer les petits projets:

- reboisement communal (Maraba, Ruhashya, Runda, Taba);
- construction de 2 Centres de santé;
- adduction d'eau en milieu communal;
- équipements techniques pour CERAI.

Dans ce cadre, l'Orphélinat Ste Agathe de Masaka a déjà reçu des livraisons portant sur des habits et des médicaments.

Signalons que le Rwanda a contribué, pour un montant de 5.000 dollars, à la rénovation du Siège d'AFRICARE à Washington, AFRICARE HOUSE.

b) CARE International.

- Reboisement en Commune GITUZA.

Trois millions de dollars ont été alloués au reboisement et à l'agro-foresterie en Commune de Gituza durant la période 1984-1988.

Une représentation résidente de CARE International est déjà opérationnelle.

- Adduction d'eau en milieu rural.

Le projet d'adduction d'eau dans les Communes de MURAMBI et MUHURA commencera en janvier 1986 avec une enveloppe de 1.500.000 dollars pour la première année. Ceci ne constitue qu'une première phase du grand projet d'adduction d'eau tel que présenté dans le mémorandum rwandais. D'autres phases^s seront exécutées ultérieurement selon les disponibilités financières.

- African Development Foundation.

L'ADF vient d'accorder une enveloppe de 335.000 dollars aux coopératives COBRIKA, MUTURA, COPARU et autres Coopératives, dont 102.000 dollars à l'Eglise Presbytérienne du Rwanda. Ces fonds seront gérés sous forme de prêts par le Centre de formation coopérative IWACU et les Banques Populaires^s afin de constituer un fonds automatiquement renouvelable (par des remboursements) pour l'appui à d'autres Coopératives.

- Heifer International.

Heifer International fournit bénévolement de l'assistance aux organisations rurales d'élevage. Contacté en 1984 en vue de son intervention (envoi de génisses sélectionnées et encadrement technique) dans les groupements coopératifs de jeunes, cet organisme a envoyé un consultant auprès de ces Coopératives en juillet 1985. La suite de cette mission est attendue.

2. CANADA.

Les deux parties ont relancé leur Coopération à l'occasion des pourparlers bilatéraux qui ont eu lieu à Ottawa en mars dernier. En effet, il est à rappeler que dès mars 1985, le partenaire canadien a informé la partie rwandaise que le budget de l'ACDI a été amputé de \$ CAN 180.000.000 pour l'année fiscale 1985/86, mais que malgré le problème de liquidité que pose cette situation, l'ensemble du programme bilatéral ne devrait pas être affecté à moyen et à long terme.

A la fin de cette année 1985, l'état de la Coopération avec le Canada se réserve comme suit:

- Prospection géophysique aéroportée.

Le cadre juridique de ce projet (Protocole d'Entente signé en mai 1979 et plan d'opération signé en mai 1981) prévoyait la fin du projet pour 1985. Deux consultants de l'ACDI ont effectivement procédé à l'évaluation du projet en février 1985 et le Canada a remis au Rwanda le rapport final sur ledit projet en juillet 1985.

Comme nouveau programme bilatéral dans ce secteur minier, la partie rwandaise a demandé à l'ACDI lors des négociations de mars 1985 de poursuivre son intervention pour compenser le désengagement du PNUD à partir de 1985. La partie canadienne a refusé l'idée en avançant que le secteur minier n'est pas inscrit dans les axes prioritaires de son programme d'aide au Rwanda.

Toutefois, en fonction des résultats qui se dégageront de l'interprétation des données géophysiques collectées durant les années écoulées, le Canada pourra inciter les sociétés privées canadiennes à investir dans le secteur minier par l'entremise d'un fonds d'appui prévu au titre de la Coopération industrielle.

Signalons qu'au courant de cette année, quatre cadres rwandais (2 géologues et 2 techniciens) ont terminé la formation qu'ils poursuivaient au Canada.

- Projet des Télécommunications.

Pour ce projet dont la première ^{phase} s'est terminée en février 1984, les deux parties sont occupées à renforcer les acquis du programme achevé, grâce à un reliquat de 3,3 millions \$ Can.

En même temps l'on prépare le démarrage d'une deuxième phase qui couvrira la téléphonie rurale. Effectivement en mars 1985, le Canada s'est engagé à procéder à l'implantation d'une première phase de téléphonie rurale dans la zone du Mutara durant le dernier trimestre de 1986. En outre, le Canada a promis d'effectuer une étude globale approfondie sur la téléphonie rurale pour servir de base à son intervention ultérieure à commencer par la Préfecture de Byumba, et progressivement dans d'autres préfectures qui n'auront bénéficié d'aucun financement extérieur dans ce secteur.

L'utilisation du reliquat budgétaire pour ce projet se présente comme suit:

- Année 1984-1985 : 400.000 \$ Can.
- Année 1985-1986 : 500.000 \$ Can.
- Année 1986-1987 : 1.100.000 \$ Can.
- Années futures : 1.300.000 \$ Can.

A l'issue d'une réunion du Comité Conjoint du projet de télécommunications tenue à Kigali le 10 octobre, il a été fait mention d'autres activités en cours sur ce programme, notamment les suivantes :

- * Les voies multiplex: La Société MICROTEL est occupée à réparer les unités défectueuses sur les installations existantes. La remise et reprise interviendra à l'issue de ces réparations.
- * Formation à l'entretien et à la réparation: Un expert canadien en télécommunications (un conseiller) sera affecté au Ministère des Transports et des Communications pour la troisième année de ce programme.

- * Téléphone à la Résidence de Gisenyi: Les préparatifs du Cahier des charges se poursuivent de telle sorte que la ligne téléphonique en question sera installée avant juin 1986.
- * Equipements télex-gentex : Le Cahier des charges pour l'acquisition de ces équipements étant prêt, le dossier devrait être terminé avant juin 1986.
- * Augmentation des circuits téléphoniques pour prévenir les goulots d'étranglement dûs au manque de circuits téléphoniques: Le Canada a proposé une réaffectation de 60 circuits du Mont Jari selon les besoins: soit 60 circuits à Gisenyi et 48 à Cyangugu contre 24 à Butare (circuits originaux). Les frais relatifs à l'installation avant juin 1986 seront pris en charge par l'ACDI. Le Canada fournira aussi les équipements nécessaires au câblage des circuits.

- Projet DERVAM.

Commencée en mars 1983, la deuxième phase de ce projet prendra fin en juin 1986. Les activités de ce projet se sont déroulées très bien tout au long de l'année qui s'écoule.

Inscrit dans une planification échelonnée sur 15 ans, le DERVAM est axé sur 2 programmes principaux:

- le développement des périmètres n° 2 et n° 3;
- la préparation du Plan Directeur de l'ensemble de la Région du Mutara (80.000 Ha).

La réunion du Comité Conjoint tenue en avril dans le cadre de ce projet a fourni les précisions budgétaires suivantes:

- Budget total du projet	:	1.012.500.000 FRW
- Dépenses jusqu'au 31 mars 1984	:	295.200.000 FRW
- Dépenses du 1er avril 1984 au 31 mars 1985:		455.775.000 FRW
- Budget prévu pour l'exercice 1985/1986 (avril 1985 - mars 1986)	:	176.625.000 FRW
- Budget de l'après-projet (à requérir et à répartir sur 3 ans):		1.500.000 \$ CAN.

Il est à signaler cependant que sur proposition de la partie canadienne, et ce compte tenu du contexte budgétaire difficile, le budget de 1985/86 a été réduit à 129.616.000 FRW.

Concernant le programme du Plan Directeur du Mutara, la Société EXPERCO à qui ont été confiées les études a remis à la partie rwandaise l'étude de préfaisabilité en mars et l'étude de faisabilité en novembre 1985. Les plans et devis seront disponibles en juin 1986.

- Projet U.N.R.

Suivant le Protocole d'Entente signé à Kigali le 25 mai 1979 entre le Canada et le Rwanda pour couvrir la période de 5 ans (1979-1980 à 1983-1984) tel que reconduit jusqu'en août 1986, le Canada s'était engagé à contribuer au fonctionnement de l'U.N.R. pour un budget de 17.950.000 \$ CAN.

Début avril de cette année, il restait 3.134.000 \$ CAN. utilisables comme suit:

- pour 1985, 1.300.000 \$ CAN sont consacrés à l'assistance technique canadienne (9 professeurs), à la formation des cadres rwandais et à la fourniture des équipements pour la Faculté d'Agronomie;
- pour 1986, l'ACDI a prévu une somme de 1.100.000 \$ CAN pour les équipements de laboratoires;
- l'utilisation du solde, soit 734.000 \$ CAN n'a pas encore fait l'objet de propositions concrètes.

Dans le cadre du projet U.N.R., outre la visite à Ottawa en mars du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, deux délégations rwandaises se sont rendues cette année au Canada pour des pourparlers directs avec les services techniques canadiens, à savoir la mission conjointe Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique/ Université Nationale du Rwanda (12-23 mai et celle du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (31 mai - 7 juin).

../..

Rappelons qu'en février, face aux coupures de Budget décidées par le Gouvernement Fédéral d'Ottawa, des fonctionnaires à l'ACDI avaient failli abandonner l'engagement pris en février 1984 par la Présidente de l'ACDI d'assurer la construction des bâtiments et les équipements de la Faculté d'Agronomie. C'est à l'issue d'après négociations en mars que le projet a été sauvé.

La promesse actuelle de l'ACDI consiste à utiliser 1.000.000 \$ CAN (\pm 75.000.000 FRW) provenant du fonds de contrepartie de l'Aide Alimentaire et du remboursement du TWIN OTTER pour construire des bâtiments modestes. Les plans seront élaborés par le BUNEP, les matériaux de construction seront principalement locaux. De telles mesures sont destinées à minimiser le coût des travaux.

Il est à noter néanmoins que la conception canadienne du projet d'appui à la Faculté d'Agronomie n'a pas été satisfaisante et qu'en conséquence la partie rwandaise a souhaité qu'une étude globale sur l'U.N.R. soit d'abord effectuée. Une telle étude placera la mise en place de cette faculté dans le contexte global de la réforme de l'enseignement supérieur. Ainsi, l'appui canadien à la faculté tiendra compte de nouvelles données politiques tels que le problème de l'externat, la projection à long terme de l'U.N.R. (au moins sur une période de 20 ans), les besoins en cadres pour le pays, etc... L'Université de Laval (Québec) auprès de laquelle cette étude a été commandée a déjà reçu les termes de référence en vue de mener les travaux rapidement.

Lors de son récent séjour à Kigali en octobre, l'Ambassadeur du Canada au Rwanda a reconnu la justesse de ce point de vue et a admis qu'en définitive il serait plus sage d'attendre la sortie de cette étude avant de démarrer le programme de construction des infrastructures de la Faculté d'Agronomie.

Concernant le démarrage de la coopération institutionnelle au sein de l'U.N.R., les deux pays travaillent étroitement pour que cette coopération soit lancée dès 1986.

Effectivement, après les contacts de mai-juin, le Rwanda a présenté au Canada des cahiers de charge^s complets et bien étoffés. Il ne reste que des détails de démarrage à finaliser dans les mois qui viennent.

- Appui à AIR RWANDA.

Le 17 octobre 1985, l'avion TWIN OTTER fourni par le Canada comme appui à AIR RWANDA s'est posé à l'aéroport international de Kigali et a effectué son vol inaugural le 23 octobre.

L'achat de l'appareil et des pièces de rechange sera remboursé par AIR RWANDA au fonds de contrepartie qui sert à financer de petits projets agricoles et communautaires.

D'autre part, le projet d'appui à l'aviation civile permettra de fournir à AIR RWANDA des services additionnels tels la formation au Canada de six aspirants pilotes rwandais, la construction d'un hangar d'entretien ainsi que l'assistance technique pour accroître l'efficacité générale de la société.

- Appui Institutionnel et Formation Forestière.

Le Canada et le Rwanda ont signé à Ottawa le Protocole d'Entente relatif à ce projet le 26 mars 1985. Le plan d'opération a été signé le 6 décembre 1985

Aux termes de ce Protocole, l'objectif du projet consiste à contribuer à la préservation et à l'amélioration du capital forestier et à renforcer les possibilités de gestion des activités forestières du Rwanda.

Deux volets composent ce projet, à savoir un appui institutionnel à la Direction Générale des Forêts et la formation de dix-neuf (19) cadres forestiers rwandais.

Alors que la contribution du Canada dans le projet ne devrait pas excéder 6.600.000 \$ CAN, la contrepartie rwandaise a été estimée à l'équivalent de 220.000 \$ CAN.

Concernant le volet Formation, le programme prévoit trois catégories d'études :

- Trois bourses pour la maîtrise : Un seul candidat a été retenu. Il suit un stage probatoire d'un trimestre à l'Université Laval depuis début 1985.
- Dix bourses pour le baccalauréat dont 4 pour la 1ère phase. Quatre candidats jugés bons par l'ACDI partiront aux études au Canada en janvier 1986.
- Six bourses pour le niveau de techniciens forestiers dont trois pour la première phase. Cette formation devant se dérouler en Côte d'Ivoire, trois candidats retenus ont commencé les cours à l'Institut Agricole de BOUAKE en novembre 1985.

Il est à noter que la formation des cadres forestiers rwandais au Canada pose le problème au niveau des prérequis pour être admissibles aux Universités canadiennes. C'est du moins une des observations qu'a relevées Monsieur Jean TOMLINSON, Vice-Doyen de la Faculté de Foresterie à l'Université Laval, à l'issue d'une mission effectuée au Rwanda du 26 avril au 17 mai 1985 pour le démarrage du volet Formation forestière. La partie rwandaise a discrètement sollicité la compréhension des Universités canadiennes. Et comme mesure de compromis, l'ACDI a jugé utile que les candidats rwandais au Baccalauréat subissent une formation collégiale d'une année et demie au Canada avant leur accès à l'Université.

- Projet d'Appui à la productivité agricole de Ruhengeri.

Le projet qui embrasse quatre communes : Kigombe, Nyakinama, Nyamutera et Ruhondo, couvre quatre volets :

- infrastructure de base
- amélioration de la productivité agricole
- appui au développement communal
- appui à la petite entreprise agricole.

Lors de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Canada en mars, il avait été formellement promis que la signature de l'Entente relative à ce projet aurait lieu en septembre 1985. Cette formalité juridique n'a pas eu lieu comme promis.

Etant donné le délai encouru entre la planification de ce projet (1983-1984) et son démarrage prévu pour 1986, l'ACDI a jugé important d'en actualiser le plan d'opération. L'Agence Canadienne a dépêché une mission au Rwanda en novembre 1985 pour procéder à la mise à jour du dossier.

Quatre grandes lignes ont guidé les travaux de cette délégation, à savoir :

- revoir l'ensemble des activités du projet de telle sorte qu'une seule agence d'exécution puisse réaliser ce programme;
- reprofiler les décaissements du projet pour les prochaines années sans que l'enveloppe budgétaire déjà approuvée ne soit modifiée (environ 7,5 millions de dollars canadiens);
- préparer avec les cadres du terrain le plan de travail de la première année de démarrage du projet;
- intégrer la femme dans le processus de la production agricole et lui faire profiter des bénéfices du projet.

Le dossier final actualisé sera disponible dans les premiers mois de l'année 1986 de telle sorte que la signature du Protocole d'Entente ait lieu en mars 1986. Aussi, le projet démarrerait-il en janvier 1987.

- Programme d'Aide Alimentaire.

Pour 1984/1985, l'aide alimentaire du Canada a été transformée en aide d'urgence suite à la sécheresse qui avait frappé le Rwanda au 2ème trimestre 1984. A cette occasion, le Canada a octroyé une aide de 3.770 tonnes de vivres ainsi qu'une somme de 25 millions FRW pour l'achat de petit matériel agricole.

Concernant l'aide alimentaire pour 1985/1986, le Protocole d'Entente a été signé le 8 août 1985. Le panier octroyé au Rwanda et dont la valeur sera de 3,5 millions \$ CAN est composé de farine de blé, de lait en poudre, d'huile de Canola et de poisson en conserve.

Il est prévu l'arrivée de ces denrées à Kigali au cours du mois de janvier 1986.

Signalons que pour la période 1986/1987, la partie rwandaise vient de solliciter une aide portant sur la farine de blé (5.000 tonnes) et du lait en poudre (500 tonnes). La requête ainsi formulée est encore à l'étude dans les instances canadiennes concernées.

3. BRESIL, MEXIQUE ET CUBA.

Avec le Brésil, une coopération économique a été envisagée notamment dans le domaine de la filature de ramie, mais la société TOYO SONI DO BRAZIL refuse encore de partager sa technologie spécialisée.

En ce qui concerne le Mexique, la coopération est envisagée dans le cadre de la recherche sur le Café où l'OCIR collaborerait avec l'Institut Mexicain du Café dans les domaines suivants :

- recherche sur les variétés résistant à la rouille;
- recherche sur les variétés à haute productivité;
- amélioration des mécanismes de commercialisation des produits caféiers. Des contacts sont en cours pour amorcer cette coopération.

Pour ce qui est de la Coopération avec Cuba, il y a lieu de signaler que ce pays a offert au Rwanda deux bourses d'études pour l'année académique 1985-1986 mais celles-ci n'ont pas pu être utilisées, la partie cubaine s'étant refusée à assurer les frais de transport des boursiers rwandais alors que le Gouvernement Rwandais éprouve de son côté des difficultés à dégager les ressources nécessaires à cette opération.

II. COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

A. ORGANISATIONS REGIONALES.

1. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL).

a) IRAZ.

Au titre des activités de cet Institut, on mentionnera ce qui suit :

- Du 8 au 14 janvier, l'IRAZ a organisé à Bukavu 4 séminaires sur le maïs, les petits ruminants, les laboratoires et la recherche et auxquels ont participé les représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, de l'IRAZ et de la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda.

La 6ème Assemblée Générale de l'IRAZ qui s'est tenue à Kinshasa du 31 janvier au 4 février s'est penchée sur les questions suivantes :

- collaboration entre les Instituts Nationaux de Recherche et l'IRAZ;
- programmes spécifiques à confier à l'IRAZ;
- situation des projets du Centre de Documentation de l'IRAZ;
- projet de renforcement des laboratoires vétérinaires nationaux;
- projet de formation des unités nationales de surveillance de la trypanosomiase et autres maladies du bétail;
- laboratoire agricole communautaire;
- programme d'activités 1985;
- rôle de l'IRAZ dans le système de recherches agro-zootechniques au sein de la CEPGL;
- questions administratives et financières.

A cette occasion, l'Assemblée Générale a adopté pour 1985 le budget ordinaire (= 933.799 DTS) et le budget extraordinaire (= 410.561 DTS).

La 7ème Assemblée Générale de l'IRAZ avait plusieurs points à l'ordre du jour dont les principaux étaient centrés sur :

- le rapport d'activité de l'IRAZ pour le premier semestre de l'année 1985;
- l'avant-projet de programme de recherche multidisciplinaire sur la banane;
- le programme d'activités de l'IRAZ pour l'exercice 1986 et le budget 1986;

.../...

- la question relative aux infrastructures de l'IRAZ (construction du siège administratif, centre de formation, laboratoires).

Au cours de ces travaux, les divergences de vues entre la délégation burundaise et la délégation rwandaise ont subsisté sur les questions d'orientation de la recherche agronomique et zootechnique à l'IRAZ et la nature ainsi que les dimensions des infrastructures d'appui nécessaires. La délégation zaïroise présente à ces travaux était peu informée des dossiers.

Il a été convenu alors sur forte insistance du Burundi de réexaminer tous ces éléments juste avant le Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL.

Une Assemblée Générale extraordinaire de l'IRAZ s'est tenue effectivement et précipitamment en marge du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat suite à l'action du Burundi déterminé à ne voir dans l'IRAZ qu'un moyen d'acquérir des infrastructures à tout prix.

Lors du VIII^e Sommet de la CEPGL, les Chefs d'Etat ont convenu que l'IRAZ doit être doté des infrastructures nécessaires de manière progressive et à la hauteur des moyens des Etats membres. A cet effet, ils ont décidé d'entreprendre ensemble des démarches appropriées en vue du financement de ces infrastructures.

- Une mission de prospection des arbres et arbustes fourragers naturels a séjourné au Rwanda du 5 au 17 mai 1985 aux fins de repertorier les espèces à port arbustif dont certains organes sont consommés par les grands et les petits ruminants à l'une ou l'autre époque de l'année et ce en se basant sur les connaissances du paysan.

Le Burundi a souhaité que l'IRAZ serve d'antenne aux activités du Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-CEE dans la région des Grands Lacs.

b) BDEGL.

La 5^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de la BDEGL a tenu ses assises à Goma les 22 et 23 août. A cette occasion, la situation financière de la Banque qui, au cours des deux dernières Assemblées, avait fait l'objet de préoccupations majeures, a encore une fois retenu toute l'attention des actionnaires.

.../...

Bien que l'année 1984 se soit soldée par un résultat net positif de 206.002 U.C., que les revenus aient accusé un accroissement de 88,6% et que les dépenses aient été réduites de 14%, il a été fait remarquer qu'il y avait lieu de comprimer davantage les dépenses et que le niveau des revenus laissait encore à désirer, d'autant plus que le bénéfice réalisé était plutôt imputable aux ajustements sur conversion de devises, en particulier à la forte appréciation du dollar, principale monnaie de réserve de la Banque.

L'attention de la Banque a été attirée sur la fragilité de ce résultat, notamment par le fait que le dollar enregistre un mouvement baissier important. De plus, la Direction a été invitée à faire preuve d'imagination pour améliorer davantage les performances de la Banque afin de lui garantir une viabilité à long terme.

Dans le but de renflouer la trésorerie de la Banque et lui permettre d'amorcer la phase opérationnelle, il avait été naguère décidé de lancer un appel de fonds, la libération pouvant être faite sur trois échéances : 1984, 1985 et 1986. Pour la petite histoire, l'Assemblée a été surprise d'apprendre qu'un montant de 4.313.947 U.C. était toujours attendu au 31 juin 1985. A lui seul, l'actionnaire burundais était redevable de 2.126.961 U.C. tandis qu'au 31 décembre 1984, les arriérés envers la Banque se montaient à 1.507.500 U.C. dont 1.318.600 U.C. pour le Burundi.

Concernant la restructuration qui était le point central des assises de Goma, l'Assemblée Générale a jugé opportun de reporter son examen ainsi que celui de la révision des statuts. Les principales raisons de ce report sont les suivantes :

- En tant qu'organisme spécialisé de la CEPGL, les activités de la Banque doivent s'inscrire dans la mouvance des changements et orientations politiques qui seront imprimés aux instances de la Communauté et des organismes spécialisés;
- L'Assemblée a considéré que les propositions de restructuration du Conseil sont incomplètes car elles n'explicitent pas les avantages et inconvénients du nouvel organigramme ainsi que ses incidences financières.

.../...

Il a cependant été décidé d'aligner les rémunérations des membres du Comité de Direction de la Banque sur ceux du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL par une réduction représentant 20% des salaires.

Lors de la 2ème Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Goma les 27 et 28 novembre, un seul point figurait à l'ordre du jour : la restructuration de la BDEGL.

Un consensus a été atteint en ce qui concerne deux éléments principaux de la restructuration, à savoir :

- l'élargissement du Conseil d'Administration à toutes les catégories d'actionnaires; et
- l'allégement de la Direction de la Banque.

Par contre, les actionnaires n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'élément relatif à la représentation des Etats fondateurs au sein du Comité de Direction. Pour les uns, le Comité de Direction doit être purement technique sans considération d'aspects d'ordre politique. Pour les autres, dont le Rwanda et le Zaïre, la représentativité constitue une garantie supplémentaire pour s'assurer que la gestion journalière de la Banque ne s'écarte pas des objectifs lui assignés et que les intérêts de toutes les parties sont sauvegardés.

Lors du 8ème Sommet de la CEPGL tenu à Gisenyi du 30 novembre au 1er décembre, après avoir examiné la situation qui prévaut au sein de la BDEGL, les Chefs d'Etat ont convenu de :

- privilégier l'aspect rentabilité de l'Institution;
- procéder à la restructuration en tenant compte des avis de la BAD;
- accélérer le processus tendant à doter l'institution des infrastructures adéquates suivant un schéma réaliste.

Ils ont pris l'engagement de libérer les parts respectives du capital échu.

c) EGL.

La 12ème Assemblée Générale de l'EGL qui a tenu ses assises à Bujumbura du 29 août au 3 septembre a eu à se pencher sur les points ci-après:

.../...

- Schéma Directeur de Développement de l'Energie.

L'Assemblée Générale a demandé à l'EGL d'élaborer d'ici 1986 une étude de rentabilisation de Rusizi II basée sur les consommations actuelles d'électricité dans les trois pays et la reconversion à l'hydro-électricité de différentes industries et autres consommateurs potentiels utilisant des produits pétroliers ou d'autres formes d'énergie importée ou peu disponible dans la région des Grands Lacs.

* Projets énergétiques en cours.

* Charbonnage de Kalemie:

L'Assemblée Générale a recommandé à l'EGL de poursuivre la recherche de financement pour l'étude de préfaisabilité de l'extension et de la modernisation de cette unité.

* Gaz Méthane comprimé :

L'Assemblée Générale a recommandé à l'EGL notamment de :

- continuer l'expérimentation sur les véhicules utilitaires;
- établir un cadre de collaboration avec ELECTROGAZ ou avec la Commission Technique Mixte Zaïro-Rwandaise pour la poursuite de l'opération;
- faire rapport à l'administration (SEP/CEPGL) des résultats de l'expérimentation en vue de définir l'avenir de ce projet.

* Tourbe :

Le projet étant gelé faute de fonds et d'assistance promis par le PNUD, l'Assemblée Générale a demandé au SEP/CEPGL de tout faire pour relancer les activités du projet.

* Biogaz :

Au terme du contrat signé avec la coopération chinoise, six digesteurs seront installés par pays membre en 1986 dont 3 de type familial (10 m³) et 3 de type collectif (40 à 60 m³). Aussi, a-t-il été demandé à l'EGL de mettre tout en oeuvre pour que les experts chinois dispensent une formation aux experts nationaux pour la conception et la construction de digesteurs.

.../...

* Gazogènes :

L'Assemblée Générale a saisi l'occasion pour demander à l'EGL d'arrêter l'expérience en cours sur les gazogènes utilisant le bois, cela pour ne pas aggraver le phénomène de désertification de la région.

Au chapitre des questions financières, le budget de l'Organisation pour l'exercice 1986 a été arrêté à 702.913 DTS et doit être couvert par les Etats à concurrence de 667.500 DTS, soit une contribution de 222.500 DTS par Etat. La différence de 35.413 DTS proviendra des allocations budgétaires non consommées sur l'exercice 1985.

Groupe de Travail des Experts des Télécommunications des Etats membres de la CEPGL.

A l'occasion de la 1ère réunion du Groupe de Travail des Experts des Télécommunications des Pays membres de la CEPGL qui s'est tenue à Bukavu du 15 au 19 avril 1985, le groupe a convenu de veiller à la bonne exécution des points pertinents contenus dans l'accord technique de coopération et l'accord d'Exploitation dans le domaine des Télécommunications au sein de la CEPGL.

Deuxième réunion ordinaire des Commissions Techniques Spécialisées de la CEPGL.

Cette réunion qui s'est tenue à Gisenyi du 27 mai au 4 juin a émis des recommandations pertinentes notamment dans le domaine économique, social, des transports et communications.

d) VIIIe SOMMET DE LA CEPGL.

La 8ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté s'est tenue à Gisenyi du 30 novembre au 1er décembre 1985.

En vue de rendre plus efficace l'action de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, la Conférence a réaffirmé la nécessité d'axer les activités de la CEPGL essentiellement sur les secteurs économiques sans pour autant renoncer aux objectifs globaux de la Communauté.

.../...

La Conférence a arrêté les domaines sur lesquels il sera mis l'accent dans le secteur politique et le secteur juridique et socio-culturel.

Dans le secteur économique, les activités seront axées sur :

- l'alimentation, l'agriculture et l'élevage
- l'industrie
- les transports et communications
- les échanges commerciaux, paiement et libre circulation des biens, des services et des capitaux
- le tourisme.

Dans le domaine des affaires administratives et budgétaires, la Conférence a arrêté le budget de la Communauté pour l'exercice 1986 qui s'élève au total à 2.252.642 U.C. dont 2.199.868 U.C. pour le budget ordinaire et de 52.774 U.C. pour le budget extraordinaire.

2. ORGANISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE KAGERA (OBK).

La Ve Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de cette Organisation a eu lieu à Arusha le 23 février sur l'invitation du Président NYERERE.

A l'occasion de cette rencontre, les décisions importantes ont été prises concernant le barème des contributions au budget et les projets à retenir au programme prioritaire de l'OBK.

Concernant la question des contributions au budget, les Chefs d'Etat ont unanimement accepté la nouvelle formule qui a pris effet à partir du 1er janvier 1985 :

Burundi	20%
Rwanda	22%
Uganda	23%
Tanzanie	35%.

Pour ce qui est des projets du programme de l'OBK, les Chefs d'Etat se sont mis d'accord sur le programme prioritaire global de l'OBK et y ont inclus les projets agricoles ugandais. Ils ont également chargé la Commission d'étudier les

.../..

modalités de réduction des coûts de fonctionnement, en se basant sur le rapport du Consultant du PNUD.

La 19ème session de la Commission de l'OBK s'est tenue à Bujumbura du 12 au 16 mars pour débattre essentiellement des questions budgétaires. Ainsi, le budget pour l'exercice 1985 a été voté et s'est élevé à un montant total de 2.726.753 \$ US.

La Commission avait également à son ordre du jour notamment l'examen du rapport du Consultant du PNUD sur la réduction des dépenses de l'Organisation ainsi que l'examen des rapports relatifs aux projets de chemin de fer et de l'Institut Polytechnique, de même que l'état d'avancement du projet hydro-électrique de Rusumo.

S'agissant de la réduction des dépenses de l'OBK, il a été décidé, avec l'accord provisoire de la délégation ougandaise, de fermer temporairement les bureaux régionaux à partir du mois de juillet 1985. Leur fermeture permet d'économiser chaque année environ 130.000 \$ US sur un budget de fonctionnement de 1.000.000 \$ US, ce qui n'est pas négligeable.

Quant aux propositions de restructuration du Secrétariat Exécutif, en vue de la réduction des coûts, la Commission a décidé d'appliquer les propositions du Consultant du PNUD consistant en un réaménagement des attributions des départements en attendant l'examen, lors de la XXe session, de la proposition de la délégation rwandaise de réduire le nombre de départements de quatre à trois afin de réduire les dépenses et rentabiliser le personnel.

Aussi, les nouvelles attributions en vigueur depuis le 1er avril 1985 se présentent comme suit :

- Administration et Documentation : Monsieur N. BESIGIROHA (Ugandais)
- Finances et liaison avec les bailleurs de fonds: Monsieur G. IWAKABARE (Tanzanien)
- Ressources de la terre et des eaux : Monsieur E. HITAYEZU (Rwandais)
- Communications et Transports : Monsieur E. BARIGUME (Burundais).

.../...

Concernant le projet de chemin de fer, la Commission a adopté le rapport établi par l'Association ARE/TECHNITAL et donné la priorité à la réalisation du tronçon KEMONDO-BAY - RUSUMO - KIGALI. Lors de la XXe session, sur l'instigation du Burundi, cette priorité a été ramenée au tronçon KEMONDO-BAY - RUSUMO.

Pour l'Institut Polytechnique, la Commission a constaté que le rapport des experts contenait des insuffisances notamment en ce qui concerne l'estimation des coûts des investissements et la justification des besoins. Le Secrétariat Exécutif a été chargé de compléter les études en tenant compte de ses observations.

Quant au projet hydro-électrique de Rusumo, la Commission a noté le retard sur son calendrier de réalisation mais il s'avère que du côté belge, la procédure budgétaire est entamée pour rendre disponibles les fonds devant être consacrés aux études relatives à ce projet.

Lors de la XXe session qui s'est tenue à Gisenyi du 6 au 12 novembre, la Commission a eu à examiner le rapport des Commissaires aux Comptes qui avait révélé des abus dans la gestion des ressources de l'Organisation. La Commission a pris des décisions relatives à la récupération des fonds détournés ou gaspillés suite à une mauvaise gestion.

S'agissant du projet de chemin de fer, suite à la position du Burundi de remettre en cause la première priorité, à savoir le tronçon KEMONDO-BAY - RUSUMO - KIGALI définie dans le rapport technique élaboré par l'Association ARE/TECHNITAL et approuvé au cours de sa 19ème session, la Commission a jugé réaliste de présenter d'abord pour financement uniquement la section KEMONDO-BAY - RUSUMO dont le coût est estimé à l'heure actuelle à 48 milliards FRW.

Par ailleurs, la Commission a noté l'importance et l'urgence des études des projets compensatoires connexes au projet hydroélectrique de Rusumo et a demandé au Secrétariat de prendre directement contact avec les bailleurs de fonds afin de trouver le financement nécessaire.

.../...

Pour ce qui est du projet "Télécommunications", les études y relatives ont été menées sous les auspices de l'UIT depuis 1979. Actuellement la préparation du projet est pratiquement terminée. Une mission BAD a séjourné dans les pays membres au cours du mois de novembre et début décembre pour l'évaluation du projet en vue de son financement. Le début de l'exécution pourrait être envisagé au cours de l'année 1986.

Concernant l'état des contributions des Etats membres, il y a lieu de noter que la totalité du montant dû par le Rwanda pour l'exercice 1985 a été entièrement débloqué. Le représentant du Burundi a indiqué que son pays venait de débloquenter 50 millions FRW pour payer ses arriérés à l'égard de l'OBK. Ainsi au 5 décembre, le Burundi avait des arriérés d'un montant de 531.092 \$ US, la Tanzanie 188.410 \$ US tandis que l'Uganda devait à l'OBK la somme de 340.324 \$ US.

Enfin, il a été adopté au cours de la 20ème session de la Commission le budget de l'Organisation pour l'exercice 1986 schématisé comme suit :

Budget ordinaire	:	1.021.700 \$ US
Budget de capitalisation	:	875.275 \$ US
Budget de développement	:	240.267 \$ US.
TOTAL	:	<u>2.137.312 \$ US.</u>

Contributions des Etats membres au Budget 1986.

PAYS	BAREME (%)	CONTRIBUTIONS (\$ US)
BURUNDI	20	427.462
RWANDA	22	470.209
TANZANIE	35	748.059
UGANDA	23	491.582

3. ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS (ZEP).

Le 11 avril 1985, le Président NYERERE a signé la Convention portant création de la ZEP, la Tanzanie devenant ainsi le 15e Etat membre de la ZEP.

La 1ère réunion des Ministres de l'Agriculture de la ZEP s'est tenue à Lusaka du 24 au 25 mai 1985. Le Rwanda y a été représenté par une délégation conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts et a assuré la Vice-Présidence de la réunion.

.../...

La réunion a défini un cadre conceptuel pour la spécialisation, la coopération et la complémentarité des pays de la sous-région pour un développement rapide et harmonieux de l'agriculture et une utilisation optimale des ressources en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

5e réunion du Comité de Coopération Industrielle.

Une délégation rwandaise a participé aux travaux de la 2ème réunion du sous-comité de la sidérurgie et à la 5ème réunion du Comité de coopération industrielle qui se sont tenues à Lusaka au cours du mois de juin.

La participation du Rwanda était importante dans la mesure où l'on devait défendre la production des engrais azotés à partir du gaz méthane du Lac Kivu, la réhabilitation et la coopération au sein de la ZEP des industries de matériaux de construction, en particulier la production de ciment.

Ces réunions ont été également l'occasion d'examiner le projet de Charte des Entreprises Industrielles Multinationales ainsi que des mesures d'encouragement à offrir aux investisseurs industriels locaux et étrangers.

Première réunion des Ministres des Transports, des Communications et des Travaux Publics.

La première réunion des Ministres des Transports, des Communications et des Travaux Publics qui s'est tenue à Lusaka du 6 au 7 juin a arrêté un programme d'actions à réaliser dans le moyen terme (plan quinquennal 1985-1990) et à court terme (un ou deux ans).

Dans le moyen terme figurent spécialement les actions à mener contre les obstacles physiques et qui visent l'installation, la réfection et le maintien des routes et voies ferrées et autres voies téléphoniques et télex au sein de la ZEP.

Dans le court terme figurent les dispositions à prendre pour supprimer les obstacles non physiques liés aux longues procédures suivies et aux nombreux documents utilisés pour le transport et les communications au sein de la ZEP.

.../...

Lors de la 6ème réunion du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Bujumbura du 9 au 12 juillet, les délibérations ont porté sur les points suivants :

- les problèmes liés à la mise en oeuvre des dispositions relatives au Protocole sur les règles d'origine et ceux liés à l'amendement à apporter aux dispositions du traité en ce qui concerne la correspondance de l'intérêt à l'importation et à l'exportation des produits inscrits ou à inscrire à la liste commune;
- le calendrier de l'abaissement et de l'élimination des barrières non tarifaires;
- la mise en oeuvre de la phase opérationnelle de la ZEP;
- les problèmes liés aux arrangements de compensation et de paiement;
- les problèmes liés à l'établissement de la Banque de la ZEP pour le commerce et le développement.

La 7ème réunion du Conseil des Ministres s'est tenue à Lusaka du 12 au 15 décembre 1985 pour préparer le 4e Sommet de la ZEP qui, lui, s'est tenu les 18 et 19 décembre 1985. Ces réunions ont eu à résoudre les problèmes cités plus haut relatifs au démarrage de la Banque de la ZEP pour le Commerce et le Développement ainsi que ceux relatifs aux points suivants :

- complémentarité des pays pour le développement de l'industrie dans la sous-région en commençant par la rationalisation et l'harmonisation des laminoirs et usines sidérurgiques existants dans le pays;
- implantation d'industries multinationales de la ZEP pour la production d'engrais et de fer spongieux compte tenu des avantages comparés par pays;
- promotion de coentreprises de la ZEP sises dans divers pays et complémentarité des pays pour la production des cultures vivrières de base compte tenu des avantages comparés par pays;
- transformation en institutions de la ZEP de certaines institutions nationales de recherche sur les maladies animales et la reproduction;
- amélioration des liaisons routières et ferroviaires ainsi que la mise en place d'un système de transports par voie d'eau intérieure d'une compagnie aérienne et d'une compagnie de navigation maritime de la ZEP;

.../...

- règles d'origine applicables aux produits originaires des Etats membres.

La position du Gouvernement Rwandais est qu'en ce qui concerne le Protocole sur les règles d'origine des produits à échanger au sein de la ZEP, une dérogation générale soit accordée pour une période de 5 ans, dans l'optique de permettre à toutes les entreprises qui produisent des biens destinés à l'exportation de bénéficier d'un traitement préférentiel qui favoriserait l'intégration et la complémentarité des économies grâce à la promotion des échanges au sein de la ZEP.

Toujours dans son interprétation du Traité de la ZEP, surtout en ce qui concerne les mécanismes régissant l'inscription des produits sur la "liste commune", le Gouvernement Rwandais estime que tous les produits destinés à être échangés au sein de la ZEP devraient être acceptés, dans la mesure où ils présentent pour les Etats membres un intérêt à l'exportation ou à l'importation.

- Lancement de la Banque de la ZEP.

Concernant le calendrier de démarrage de la phase opérationnelle de la Banque, contrairement à ce que le pays hôte (Burundi) avait souhaité en accord avec le Secrétariat Général de la ZEP pour que les Ministres signent séance tenante au cours de leur réunion en juillet 1985, le calendrier n'a pas été respecté car toutes les délégations n'avaient pas les pleins pouvoirs. La question a été examinée par le 4ème Sommet de la ZEP.

- Consolidation des opérations de la Chambre de Compensation.

Pour ce qui est de l'utilisation de la Chambre de Compensation, la Banque Nationale du Rwanda n'a pas encore utilisé la chambre pour la raison que notre position d'importateur net au niveau de la sous-région ne permet pas de tirer les avantages attendus du système, à moins que tous les accords bilatéraux de compensation et de paiements soient réglés en monnaie locale.

Concernant l'élimination des barrières non tarifaires, le Rwanda a pu faire part à ces partenaires qu'il a déjà supprimé les dépôts préalables à l'importation en faveur des produits originaires des Etats membres de la ZEP. Il faut

.../...

cependant déplorer que le manque de consensus au niveau de la prise de décision au sujet de la règle d'origine et les nouveaux produits à ajouter à la liste commune occasionne le retard dans la mise en place d'un marché commun d'ici l'an 1992. La question a retenu l'attention des assises du 4ème Sommet de la ZEP.

La Conférence a eu à examiner également certains points de la coopération sectorielle dans les domaines du transport et communication, de la coopération agricole et industrielle. Il est à noter que dans ce dernier domaine, le Rwanda a pu faire retenir parmi les projets prioritaires à réaliser dans le court et moyen terme, le projet d'usine d'engrais azotés à partir du gaz méthane.

Enfin, il est à rappeler que

- Monsieur MUNYABARENZI Anastase a été détaché pour occuper le poste de Directeur de Division des Transports et Communications que le Sommet de Bujumbura a attribué au Rwanda;
- Le Secrétariat Général a retenu la candidature de Monsieur NAHIMANA Théoneste pour faire partie du Comité des Commissaires aux Comptes chargés de vérifier les comptes de la ZEP pour 1984.

4. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC).

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC qui s'est tenue le 18 décembre 1984 à Brazzaville a décidé que le budget de la Communauté entre en vigueur à partir du 1er janvier 1985 et a procédé aux nominations du personnel de cadre.

Le Gouvernement Rwandais a nommé Monsieur BIZIMANA Aloys au poste de Contrôleur Trésorier, poste attribué au Rwanda.

5. CENTRE INTERNATIONAL DES CIVILISATIONS BANTU (CICIBA).

Le Centre a organisé une première biennale des Arts Bantu et a tenu un symposium en vue de la création de l'association des Artistes Plasticiens bantu. Le Rwanda a participé aux travaux.

.../...

Par ailleurs, une délégation conduite par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a représenté le Rwanda à la Conférence des Ministres des pays membres du Centre et au Conseil d'Administration qui se sont tenus à Libreville respectivement du 10 au 11 avril et du 12 au 13 avril 1985.

A l'occasion de cette Conférence des Ministres de la Culture des Etats membres, le Rwanda a présenté au titre de soutien du CICIBA un projet d'organisation d'un colloque international sur la vie et l'oeuvre d'Alexis KAGAME. Le manque de moyens financiers a bloqué l'évolution du projet. Les démarches se poursuivent cependant pour réunir les fonds nécessaires.

6. UNION AFRICAINE DES DISTRIBUTEURS D'EAU (U.A.D.E.).

Le 3e Congrès de l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau et la réunion des Ministres de Tutelle des Sociétés Membres de l'UADE s'est tenue du 10 au 15 juin pour discuter de la Décennie de l'Eau à mi-parcours.

La délégation rwandaise qui était conduite par le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie a fait le bilan de ces réalisations avec les autres nations afin de comparer notre programme avec celui des autres pays engagés dans cette action.

La réunion a été également l'occasion de discuter avec les bailleurs de fonds du projet "Rénovation et extension des systèmes d'alimentation en eau dans la région des laves" et des mesures à prendre pour accélérer la mise en route des travaux d'exécution de ce projet.

La réunion du Conseil Scientifique et Technique de l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE) s'est tenue à Dakar du 3 au 5 octobre. La délégation rwandaise a pris part aux travaux de cette réunion dont l'objectif était de constituer les groupes de travail devant se pencher sur les thèmes suivants:

- Bornes fontaines;
- Hydraulique villageoise;
- Surveillance de la qualité de l'eau;
- Maintenance des Ouvrages de Production et Entretien préventif;

.../...

- Rendement des réseaux;
- Problèmes de l'assainissement.

Le résultat de la réflexion des groupes ainsi constitués sera publié sous peu et réunira les expériences africaines sur ces sujets.

7. FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE (FSA).

Le Rwanda a participé aux sessions ordinaires du Fonds qui se sont tenues au siège à Niamey. Il a également participé à la session extraordinaire du Conseil de Direction du Fonds qui s'est tenue en mars pour étudier les modalités de mettre sur pied une nouvelle structure administrative du Fonds suite au blocage qu'il avait connu depuis plus d'un an pour nommer son Directeur Général et pour instituer un "Conseil des Ministres de tutelle".

La XXe session du Fonds s'est tenue à Niamey les 17 et 18 juin 1985 en vue d'examiner essentiellement les questions budgétaires. Au cours de cette réunion à laquelle notre pays était représenté, le Fonds a décidé d'accorder au Rwanda une bonification d'intérêts pour un montant de 28.000.000 FCFA sur le prêt consenti par la BRD à l'OCIR-Thé en vue du financement partiel de l'installation d'une usine à thé à KARAGO-GICIYE et de l'extension d'une autre à PFUNDA.

Rappelons que le Fonds a déjà accordé une bonification du taux d'intérêts pour les projets d'extension des Usines à thé MULINDI et PFUNDA financés par la BAD et ce pour un montant de 180.754.147 FCFA. De ce montant, une somme de 20.014.030 FCFA équivalent à 4.585.851 FRW a déjà été transférée au Rwanda.

8. BUREAU AFRICAINE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (BASE).

Le Bureau Africain des Sciences de l'Education a organisé au Zaïre du 22 au 29 septembre, en collaboration avec le Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar, un séminaire sous-régional pour les Etats d'Afrique Centrale sur la "Formation des Enseignants à la recherche dans les sciences de l'éducation ainsi qu'à l'utilisation des résultats de la recherche pour

.../...

l'amélioration du processus éducatif". Une délégation rwandaise a participé aux travaux.

9. FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE).

Le dernier Sommet des Chefs d'Etat de l'OCAM s'est tenu à Lomé le 23 mars et a décidé la dissolution de cette Organisation. Cependant, ses institutions spécialisées dont notamment l'IAMSEA restent en activité.

Le Conseil d'Administration du Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM qui s'est tenu à Cotonou dans la 1ère quinzaine du mois d'août a pris un certain nombre de décisions dont notamment le changement d'appellation du Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM qui prend désormais la dénomination de FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE, "FAGACE" en sigle.

Outre l'approbation des propositions d'amendements aux Statuts, le Conseil a décidé la création d'un Comité ad hoc chargé de procéder dans les meilleurs délais à l'examen des autres aspects de la restructuration. Ce Comité s'est réuni au cours du mois de septembre.

Le Conseil s'est de nouveau réuni du 2 au 6 décembre 1985 pour voter le budget 1986 et procéder à la signature de la nouvelle Convention portant création et statuts du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique. La délégation rwandaise conduite par le Secrétaire Général au Département des Finances était mandatée pour signer la Convention.

10. CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE (CONFESJES).

Le Gouvernement Rwandais a fait parvenir au Secrétariat Général de la Conférence cinq projets à inscrire à son programme pour l'exercice 1986. Il s'agit des projets ci-après :

- En ce qui concerne la jeunesse, la reconduction du Séminaire des cadres de la Jeunesse des pays de la CEPGL qui était retenu pour 1984. Le Séminaire n'a pas pu se tenir faute de fonds.

.../...

- Dans le domaine des sports et loisirs, le premier projet concerne un stage de formation des entraîneurs de foot-ball de second degré des pays de la CEPGL; le second est un stage de formation d'entraîneurs de basket-ball, de volley-ball du 1er degré dans les écoles secondaires. Il a été également présenté le projet de formation des arbitres de volley-ball et de basket-ball.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française a accordé une bourse d'études à un ressortissant rwandais pour faire des études de Professorat en Education Physique et Sportive.

Par ailleurs, le Secrétariat Permanent de la Conférence a mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif des experts qui ont séjourné dans notre pays du 23 au 29 septembre en mission d'appui technique au projet d'Intégration de l'Education Physique et Sportive en milieu de l'Education.

11. CONFERENCE DES RECTEURS ET VICE-CHANCELIERS DES UNIVERSITES D'AFRIQUE CENTRALE.

Une délégation rwandaise a participé aux travaux de la 3ème Conférence des Recteurs et Vice-Chanceliers des Universités de l'Afrique Centrale qui s'est tenue à Bujumbura du 5 au 8 février.

12. AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT).

Trois sujets rwandais ont bénéficié des stages de perfectionnement organisés par l'Agence sur la terminologie-lexicographie (28 janvier - 15 février) tandis qu'une délégation rwandaise a participé aux travaux du colloque sur l'avenir des pays francophones dans le développement mondial qui a eu lieu à Bordeaux du 25 au 29 mars.

- Cours sur "l'évaluation, l'aménagement et la gestion des Ressources en Eau.

Conjointement avec le Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau (CEFIGRE), l'Agence a organisé à Sophia Antipolis en France un cours dont le but était :

.../...

- * d'approfondir et de compléter les connaissances dans le domaine des ressources en eau considérées dans leur globalité;
- * de rencontrer des spécialistes de différentes matières et de s'entretenir avec eux de façon concrète et détaillée des problèmes qui les préoccupent;
- * de connaître l'expérience française dans le domaine de l'enseignement et de la gestion intégrée des ressources en eau;
- * d'échanger informations et expériences entre les participants de différents pays.

Un ressortissant rwandais a participé à ce cours organisé du 10 avril au 7 mai 1985.

- Programmation biennium 1986-1987.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a fait parvenir à l'Agence des fiches de projets dont le financement est souhaité au cours de la programmation 1986-1987.

Les domaines couverts sont : la tradition orale, la planification de l'Enseignement Supérieur, l'énergie, le développement rural intégré, l'artisanat, l'art dramatique, l'encadrement des coopératives, la gestion des archives et la métallurgie ancienne.

Suite aux conclusions de la mission effectuée au Rwanda par Monsieur Kodzo HADZI, Responsable du service de l'artisanat auprès de l'Agence, il a été organisé à Kigali du 25 septembre au 10 octobre au Centre IWACU, le séminaire ayant pour thème "Apports du Mouvement Coopératif à l'Artisanat". Les pays suivants ont délégué des représentants audit séminaire : Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, Tchad et Zaïre.

Par ailleurs, une délégation rwandaise a participé aux travaux de la réunion des correspondants nationaux auprès de l'ACCT qui s'est tenue à Bordeaux du 11 au 13 septembre. Bien que non statutaire, la réunion biennale des correspondants nationaux est, depuis 1977, un lieu privilégié de concertation entre le Secrétariat de l'Agence et les pays membres en matière d'élaboration du programme et de coordination dans la réalisation de celui-ci.

.../...

Il est à noter également, au titre de la coopération avec l'ACCT, que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a fait parvenir au Secrétariat de l'Agence les résultats de l'étude de la forge dans la région de Buramba. La réaction de l'Agence est attendue.

- Réunion des Instances de l'ACCT.

Le Conseil d'Administration et la Xème session de la Conférence Générale de l'Agence ont tenu leurs assises à Dakar du 12 au 18 décembre.

Les délégations des pays membres devaient notamment, au cours de cette session de la Conférence Générale, procéder à l'élection du Secrétaire Général de l'Agence. Monsieur Paul OKOUMBA D'OKWATSEGUE, de nationalité gabonaise, a été élu Secrétaire Général de l'Agence.

Le Rwanda a été représenté par une délégation conduite par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Programme Spécial de Développement (PSD).

Dans le cadre de son programme spécial de développement, l'Agence s'est montrée intéressée par le projet du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts portant sur l'implantation de mini-laiteries. A cet effet, elle a demandé les termes de référence.

Par ailleurs, l'Agence a contribué à la formation de documentalistes. Elle a envoyé un expert et a déboursé 160.000 FF en faveur de cette opération.

En collaboration avec le Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau (CIFI GRE), l'Agence a organisé à Lomé du 30 septembre au 31 octobre une session de formation sur la "Gestion Administrative et Financière des services de distribution d'eau" à laquelle a participé un représentant du Rwanda, tous frais supportés par le Programme Spécial de Développement de l'ACCT.

.../...

13. COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE).

Le Président de la République a effectué le 19 septembre 1985 une visite de travail au siège de la Commission des Communautés Européennes à Bruxelles, à l'occasion de laquelle Il a eu des entretiens avec le Président de la Commission, Monsieur DELORS et avec le Vice-Président et Commissaire européen chargé de la Coopération au Développement, Monsieur NATALI.

Le Président a exprimé à chacun de ses deux interlocuteurs sa haute appréciation pour la contribution dont le Rwanda a bénéficié de la part de la CEE depuis la signature du Traité de Rome ainsi que pour l'inclusion du Rwanda parmi les pays pilotes choisis pour bénéficier du soutien de la Communauté en matière de stratégie alimentaire.

Evoquant les perspectives d'avenir dans le cadre du VIème FED, au titre duquel une enveloppe de 111 millions d'ECU est prévue pour notre pays, le Président de la République a insisté sur la réalisation de la stratégie alimentaire, la stratégie énergétique ainsi que les projets relevant des secteurs des transports et de l'éducation.

Cependant, l'idée retenue suite à ces entretiens est que l'utilisation des fonds mis à la disposition du Rwanda pour le VIème FED sera conçue dans l'optique de mettre l'accent sur une ou deux stratégies, quitte à y intégrer les projets relevant des autres stratégies initialement proposées.

Rappelons que dans le cadre de Lomé III, une enveloppe de 111 millions d'ECUS accordée au Rwanda est répartie comme suit :

- 89 millions d'ECU au titre du programme FED;
- 12 millions d'ECU au titre des capitaux à risques;
- 10 millions d'ECU réservés aux prêts spéciaux.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED).

Une mission communautaire présidée par Monsieur HAUSWIRTH, composée de la Commission des Communautés Européennes et de la BEI et destinée à fixer, avec le Gouvernement Rwandais, les orientations pour la Coopération pendant la période de Lomé III, a séjourné au Rwanda du 4 au 9 décembre.

.../...

A la suite des échanges de vues entre les deux délégations, les parties se sont mises d'accord sur le domaine sur lequel se concentrera l'appui de la Communauté. Elles ont identifié les engagements réciproques à prendre par l'Etat et la Communauté pour atteindre les objectifs recherchés dans ce domaine.

Ainsi, le domaine de concentration portera sur la "Stratégie alimentaire et le Développement rural" auquel seront réservés environ 80 % des ressources programmables gérées par la Commission.

Sur les crédits gérés par la Commission et mis à la disposition du Rwanda au titre du programme indicatif national, un montant de 20% pourra être affecté de la manière suivante :

- Actions de formation et d'éducation en dehors du domaine de concentration;
- Appui dans le domaine du transport;
- Appui dans le domaine de l'énergie;
- Soutien aux institutions en dehors du domaine de concentration;
- Participation nationale à des projets régionaux.

Pour sa part, la Banque Européenne d'Investissement pourra contribuer au financement de projets et programmes d'action productifs dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, des mines et du tourisme ainsi que la production d'énergie et d'eau, des transports et des télécommunications liés à ces secteurs.

A cet effet, un montant de 12 millions d'ECU de capitaux à risques sera engagé par la BEI en République Rwandaise. Il convient de noter que ce montant ne préjuge pas les autres actions possibles que la BEI pourrait éventuellement effectuer au Rwanda au titre des aides dont elle a la responsabilité de mise en oeuvre, à savoir :

- Aménagement du "Corridor Central" notamment :
 - * Tronçon Bukombe-Isaka de la route Rusumo-Isaka,
 - * Terminal d'Isaka;
- Aménagement du "Corridor Nord" notamment :
 - * Entrepôts de Mombasa;
- Acquisition de moyens de transport;

.../...

- Route Kigali-Gasenyi-Muyange (63 Kms au Rwanda et 73 Kms au Burundi);
- Gaz méthane du Lac Kivu;
- Institut Africain et Mauricien de Statistiques et d'Economie Appliquée "I.A.M.S.E.A. (Assistance à la formation);
- Centre International de Civilisation Bantoue (C.I.C.I.B.A.).

Dans le souci de prévoir le déroulement des différentes phases du Programme Indicatif, les deux délégations se sont mises d'accord sur un calendrier indicatif précisant les mesures et actions de la première période d'application du Programme Indicatif et formulé en termes d'objectifs les mesures et actions ultérieures qui devront être progressivement précisées.

Les deux délégations ont procédé à un échange de vues sur la coopération régionale telle qu'elle est prévue dans la Convention et la délégation de la CEE a pris note des propositions concernant les priorités de développement régional établies par le Gouvernement Rwandais.

Les délégations ont convenu du principe d'imputer sur le Programme Indicatif National des contributions permettant le financement de la part nationale éventuelle de projets régionaux.

Au cours du mois de juin, du 12 au 17, une délégation du Comité du FED, organe de la Commission des Communautés Européennes chargé d'émettre des avis sur les programmes et les projets, a effectué au Rwanda un voyage d'information. La mission a pu visiter quelques projets financés avec le concours du FED ou cofinancés avec les organismes non-gouvernementaux européens.

A la fin de cette visite de projets, une séance de travail a été organisée et le Ministre du Plan a répondu aux questions de la délégation sur la marche des projets et sur les grandes orientations que le Gouvernement Rwandais voudrait donner dans le cadre de l'application de la Convention de Lomé III.

Dans le cadre du Ve FED, la situation se présente comme suit :

.../...

Développement rural.

31,9 millions d'ECUS ont été répartis entre les projet Crête Zaïre-Nil, Développement Rural de Butare et adduction d'eau au Bugesera Centre-Nord respectivement pour des montants de 13,8 millions, 10,4 millions et 7,7 millions.

Certains volets des deux premiers projets sont à reconsidérer. Le dernier projet a été lancé au cours de la semaine des projets, édition 1985 et les travaux coûteront 356.000.000 FRW.

Education.

5,07 millions d'ECUS ont été répartis entre :

équipement Faculté de Médecine	: 0,65 million d'ECUS
bourses	: 3 millions d'ECUS
Campus de Ruhengeri	: 0,9 million d'ECUS
Ecole Technique de Muhororo	: 0,52 million d'ECUS.

Les études des deux derniers projets sont en cours.

Routes.

Le projet d'aménagement de la route Butare-Cyangugu bénéficie de 17,9 millions d'ECUS dont 6,6 millions à titre de subvention. Le tronçon financé par le FED s'étend du PK 107 au PK 135. Les travaux sont exécutés par l'Entreprise italienne ASTALDI. Comme le changement de l'axe de la route pour le lot 2 de la route a occasionné des dépassements, le FED a décidé une rallonge de financement de 1,6 million d'ECUS pour couvrir les dépassements sur le tronçon qu'il finance.

Un montant de 0,4 million d'ECUS a été affecté à l'étude de la route Gitarama-Kibuye dont l'exécution pourrait être cofinancée sur le VIème FED.

Secteur de l'Energie.

La CEE est intervenue pour un montant de 3 millions d'ECUS pour l'achèvement des travaux de construction de la Centrale de MUKUNGWA financés sur le IVème FED.

.../...

Par ailleurs, un montant de 0,620 million d'ECUS a été affecté à l'étude de 5 lignes électriques. Il s'agit des lignes suivantes :

- Butare-Kansi-Akanyaru
- Kilinda-Gikongoro
- Kigali-Remera-Sous-Préfecture de KIYUMBA
- Byumba-Gatsibo-Nyagatare
- Gikondo-Bugesera-Nemba.

Le Bureau d'Etudes a déjà déposé son rapport sur lequel le Gouvernement Rwandais a déjà fait des observations. La phase d'étude de factibilité interviendra incessamment après appel d'offres en commun accord avec le siège de la CCE.

Micro-réalisations.

L'enveloppe de 1,8 million d'ECUS a été utilisée entièrement pour des projets d'adduction d'eau, de la santé, de la restructuration communale, de l'hydraulique rurale et de la formation informelle.

Petites et moyennes Entreprises.

Une ligne de crédit de 0,72 million d'ECUS a été mise à la disposition de la BRD.

Coopération technique.

- Projet de redressement des Etablissements Publics (Centrale comptable) : 4,240 millions d'ECUS;
- Assistance technique à la Centrale de MUKUNGWA : 0,26 million d'ECUS;
- Assistance technique à l'OCIR-Thé : 0,5 million d'ECUS;
- Assistance technique au MINIPLAN : 0,3 million d'ECUS;
- Etudes pour le VIème FED : 1 million d'ECUS.

Divers.

- Promotion commerciale : 0,3 million d'ECUS
- Stratégie alimentaire : 3 millions d'ECUS
- Projets par prêt spécial : 4,4 millions d'ECUS
- Réserve : 3,79 millions d'ECUS.

.../...

Projets régionaux du Vème FED.

Participation aux manifestations commerciales	:	67.000 ECUS
Assistance Technique à l'EGL	:	470.000 ECUS
SINELAC-RUSIZI II	:	3.800.000 ECUS
Construction IAMSEA (terminée)	:	3.500.000 ECUS
Etude de factibilité sur l'emploi du gaz méthane du Lac Kivu	:	35.000 ECUS
Etude du projet Gaz méthane du Lac Kivu	:	1.700.000 ECUS.

Stratégie alimentaire.

Le programme de la stratégie alimentaire conçu et élaboré en commun depuis la visite au Rwanda de Monsieur Edgard PISANI en 1982, alors Commissaire Européen au Développement, a pu bénéficier d'une enveloppe de 10 millions d'ECUS dont 7 proviennent des budgets communautaires 1983 (4 millions d'ECUS) et 1984 (3 millions d'ECUS) et 3 dégagés sur le programme indicatif du Vème FED.

Les estimations pour les actions prioritaires de ce programme se chiffraient en 1983 à environ 3,3 milliards FRW. Bien qu'insuffisant, un montant de 4 millions d'ECUS nous a été octroyé par la CEE en 1983 dans le cadre du programme de lutte contre la faim. Ce montant a été affecté aux actions suivantes :

- Appui à l'OPROVIA :	
. construction de 3 comptoirs de vente-achat	: 462.000 ECUS
- Stock de sécurité alimentaire :	: 1.282.000 ECUS
. construction d'un entrepôt de 3.000 T	: 603.000 ECUS
. achat de 3.000 T de sorgho	: 679.000 ECUS
- Introduction des intrants et appui à la vulgarisation	: 2.256.000 ECUS
. fourniture de 1.500 T d'engrais	: 1.038.950 ECUS
. assistance technique	non encore évaluée
. bureaux, salle de formation, entrepôts pour stockage des engrais	: 283.340 ECUS
. équipements et véhicule	: 173.660 ECUS
. réalisation du projet	non encore évaluée.

.../...

Pour le même programme, la CEE nous a réservé en 1984, une enveloppe de 3 millions d'ECUS qui a été utilisée comme suit :

- Etude sur la commercialisation des produits vivriers : 0,7 million d'ECUS
- Inventaire du capital sol : 1 million d'ECUS
- Poursuite du projet "Introduction des intrants et appui à la vulgarisation (achat de 1.500 T d'engrais): 1 million d'ECUS
- Appui au système de surveillance nutritionnelle : 0,3 million d'ECUS.

Au stade actuel, et en ce qui concerne le programme 1983, la construction de 3 comptoirs de l'OPROVIA et la livraison de 1.500 tonnes d'engrais sont terminées. Une partie des engrais a été distribuée par le canal des projets agricoles et une autre partie doit être donnée à OPROVIA et à TRAFIPRO pour commercialisation, en vue de la constitution d'un "Fonds des intrants".

En ce qui concerne le stock de sécurité alimentaire, le marché pour la construction d'un entrepôt a été attribué et la constitution du stock de sorgho (3.000 T) devait débiter par l'achat de 1.000 à 1.500 tonnes pour l'année 1985. Le volet "formation" pour l'utilisation adéquate des engrais doit aussi démarrer.

Pour ce qui est de l'utilisation des fonds du programme 1984, la Commission a proposé d'attribuer l'étude sur la commercialisation des produits vivriers à la GTZ et l'inventaire du capital sol à un bureau italien, Techno-Synesis. Le Gouvernement Rwandais a donné son accord sur ces propositions.

Pour le projet "Introduction des intrants et appui à la vulgarisation", un appel d'offres a été lancé de façon à obtenir la fourniture des engrais (1.500 T) début 1986 et permettre ainsi la continuité du programme en cours.

Quant à l'appui au système de surveillance nutritionnelle, le document du projet a été soumis à la Commission des Communautés Européennes. Sa réaction est attendue.

.../...

Dans le cadre de l'enveloppe du Ve FED allouée au Rwanda, il y a lieu de relever à l'heure actuelle un reliquat de 3.000.000 ECU (étude sur le froment) et de 2.179.000 ECU (encore en réserve). Par ailleurs, un montant de 7,7 millions d'ECUS a été approuvé par la Commission en faveur du projet d'adduction d'eau au Bugesera Centre-Nord. L'Administration rwandaise a attribué le marché à l'entreprise SADE pour un montant de 356.077.476 FRW.

- SYSMIN.

La Commission des Communautés Européennes a décidé de la recevabilité de notre demande d'assistance financière au titre du chapitre SYSMIN de la Convention de Lomé II. Elle l'a approuvée à cet effet en date du 12 juillet 1985. Un prêt spécial sur le Vème FED de 2,840 millions d'ECUS a été accordé au Rwanda pour le développement de l'industrie artisanale minière.

Au cours des entretiens que les responsables rwandais ont eu avec Monsieur HAUSWIRTH, Directeur Général-Adjoint au Développement au sein de la Commission des Communautés Européennes lors de la visite de travail que le Président de la République a effectuée au siège de la Commission, il a été indiqué que celle-ci attend de connaître nos demandes éventuelles en ce qui concerne le secteur minier. Par ailleurs, il a été fait remarquer que la situation de la SOMIRWA comportait encore des aspects flous et qu'il fallait résoudre rapidement les problèmes d'ordre juridique. C'est lorsque le bilan de l'entreprise sera établi par le liquidateur que la CEE sera en mesure de prendre position et de financer éventuellement certaines actions.

Les assurances ont cependant été données que la Commission est disposée à aider le Rwanda dans ce secteur en fonction des moyens disponibles. Le recours au SYSMIN sera tributaire de la réalisation de toutes les conditions requises pour le redressement de ce secteur.

Comme la désignation d'un curateur est un préalable indispensable à toute intervention de la CEE, rappelons que celui-ci a déjà été désigné, après l'arrêt par le Tribunal de Première Instance de Kigali le 22 octobre 1985 de la dissolution de la SOMIRWA.

.../...

CORRIDOR NORD.

Dans le cadre du FED régional, une délégation conduite par le Ministre des Transports et des Communications a participé à Bujumbura aux cérémonies de signature de l'Accord de Transit du Corridor Nord qui ont eu lieu le 26 janvier. Le Ministre des Transports et des Communications a également conduit la délégation rwandaise à la réunion des Experts et Ministres des Etats membres du Corridor Nord qui s'est tenue du 4 au 8 novembre à Nairobi. Cette réunion s'est penchée sur les résultats à l'actif de l'Accord de Transit du Corridor Nord et sur l'examen des protocoles non encore signés afin qu'ils soient intégrés dans l'Accord signé à Bujumbura.

Les protocoles suivants ont fait l'objet des discussions à Nairobi :

- Protocole n° 1 relatif aux facilités portuaires maritimes;
- Protocole n° 5 relatif au transport par chemin de fer des marchandises en transit;
- Protocole n° 6 relatif au transport par route des marchandises en transit;
- Protocole n° 8 relatif aux facilités à l'égard des Agences de Transit et de leurs employés;
- Protocole n° 9 relatif au système commun d'assurance responsabilité civile obligatoire.

La délégation rwandaise a en outre apporté son soutien à la candidature du Zaïre qui a adhéré à l'Accord.

CORRIDOR CENTRAL.

Il est à signaler que dans le cadre du Corridor Central, la CEE et la Régie des Chemins de Fer tanzaniens ont confirmé leur accord pour que la CNUCED prenne en charge la réalisation des études techniques du Terminal d'ISAKA. Le BUNEP participe à la réalisation de ces études.

A.C.P.

Il est à noter que le 30 avril a eu lieu la signature de la 3e Convention ACP-CEE par la République Populaire d'Angola. L'Angola est devenu ainsi le 66e membre du Groupe ACP.

.../..

Par ailleurs, dans le cadre de la Convention de Lomé III, un séminaire ACP-CEE s'est tenu à Tessalonique en Grèce du 8 au 10 mai. Le séminaire auquel a participé une délégation rwandaise portait sur le développement de la coopération commerciale et industrielle.

- Transports aériens.

Une réunion sur les services de transports aériens a regroupé les experts des Etats ACP au Suriname du 2 au 6 septembre 1985. La réunion avait pour objet d'examiner les domaines de coopération relatifs au transport aérien, d'identifier les problèmes que rencontrent les Etats pour développer et harmoniser leur service dans ce secteur. Le Directeur de l'Aviation Civile a représenté le Rwanda à cette réunion de coopération intra-ACP.

- Célébration du 10ème Anniversaire du Groupe ACP.

Des réunions ACP organisées dans le cadre de la célébration du Xème Anniversaire du Groupe ACP se sont tenues à Harare en octobre 1985. Il s'agit de la session extraordinaire du Conseil des Ministres ACP sur la coopération intra-ACP et de la 39ème session ordinaire du Conseil des Ministres ACP. La session extraordinaire a été précédée d'une réunion d'experts,

Le Rwanda a participé à ces réunions qui se sont tenues du 17 au 25 octobre 1985.

CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (CDI).

Le nouveau Directeur du Centre, en la personne de Monsieur Isaac ADEDAYO AKINRELE, est entré en fonction le 15 mai 1985. Il est le premier Directeur du CDI originaire d'un Etat ACP, à savoir le Nigéria.

ELARGISSEMENT DE LA CEE.

Signalons enfin qu'en date du 12 juin, les Gouvernements de l'Espagne et du Portugal ont signé l'acte d'adhésion de leur pays au Traité de Rome. Ces deux pays seront membres des Communautés Européennes à partir du 1er janvier 1986.

B. INSTITUTIONS FINANCIERES.

1. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE.

La coopération avec le groupe de la Banque Mondiale en 1985 a été excellente. En effet, 2 accords de crédit ont été signés (Recherche Agricole et assistance technique au Ministère des Finances et de l'Economie, 3 projets ont été négociés (6ème projet routier, IVème ligne de crédit à la ERD, projet agricole de Gitarama et renforcement institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts) et 2 projets sont déjà évalués (Population et santé familiale, Education III).

En résumé, le bilan de la coopération avec la Banque Mondiale se présente comme suit :

Projets en cours de réalisation.

a) Projet Recherche Agricole.

Ce projet vise :

- La fourniture d'assistance technique au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts pour développer une stratégie nationale à long terme de recherche et de multiplication des semences (Plan Directeur de la Recherche Agricole);
- Le renforcement des activités de gestion, de programmation, d'évaluation et de révision grâce à la réorganisation de l'ISAR et la mise en place de procédures appropriées pour formuler des programmes de recherche et en assurer le suivi;
- Le renforcement et la coordination des programmes de recherche en cours et prévus sur les systèmes de production;
- La mise en place d'un service de documentation et de diffusion des résultats de recherche.

Le coût du projet est estimé à 18 millions \$ US dont 5,3 millions \$ US de participation du Gouvernement, 1,2 millions \$ US provenant de l'ISAR et 11,5 millions \$ US de l'IDA.

L'Accord de crédit IDA portant sur un montant de 11,7 millions \$ US a été approuvé à Washington le 12 février 1985 et signé le 4 mars par notre Ambassadeur à Washington.

.../...

Le projet a été lancé par le Président de la République lors de la quinzaine des projets, édition 1985.

b) Projet Assistance technique au Ministère des Finances et de l'Economie.

Le projet comportera 4 volets principaux, à savoir :

- Assistance technique aux services du Ministère des Finances et de l'Economie;
- Formation du Personnel;
- Renforcement des capacités d'analyse;
- Propositions en matière de politique économique.

Les négociations du projet ont eu lieu du 25 au 27 février 1985. L'exécution du projet est programmée pour l'année fiscale 1985-1986. Un crédit de 4,9 millions de DTS soit 4,8 millions \$ US a été approuvé le 21 mars 1985 par le Conseil d'Administration de la Banque.

Le projet a démarré grâce à un PPF d'un montant de 450.000 \$ US.

c) Projet National d'Energie Domestique.

Ce projet devra assurer la production, le transport et la distribution d'énergie électrique en vue de répondre aux besoins toujours croissants des consommateurs.

Il comporte les volets suivants :

- le volet financé par l'IDA pour 9 millions \$ US et concernant:
 - . la réhabilitation de la Centrale de Ntaruka;
 - . l'achat de véhicules;
 - . l'acquisition de pièces de rechange et matériels d'entretien;
 - . la construction d'ateliers et magasins de stockage;
- le volet réhabilitation du réseau électrique pris en charge par la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) pour un montant de 9,2 millions \$ US. La convention ad hoc a été signée le 17 juin 1985 lors de la visite du Directeur Général-Adjoint de la C.C.C.E. au Rwanda.

.../...

Le Gouvernement Rwandais et ELECTROGAZ participeront au financement de ce projet respectivement à concurrence de 4,2 millions \$ US et 1,1 million \$ US pour la réalisation de ce projet dont le coût total est estimé à 23,5 millions \$ US.

La projet a été lancé par le Président de la République lors de la quinzaine des projets, édition 1985.

d) Télécommunications I.

Le projet de télécommunications consiste à moderniser les moyens de télécommunication du Rwanda aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays par l'extension du réseau téléphonique et télex à Kigali et par l'établissement de liaisons avec les centres secondaires.

Ce projet connaît des retards d'exécution de plus de 2 ans dus aux retards enregistrés dans le démarrage des travaux si bien que le Ministre des Finances et de l'Economie a dû demander à la Banque la prolongation de la date limite de décaissement jusqu'au 30 juin 1987 au lieu du 30 juin 1985 comme initialement prévu. La Banque Mondiale a octroyé un prêt de 7,5 millions \$ US pour la réalisation de ce projet.

e) Projet Education II.

Le projet permettra l'extension de deux écoles normales (ZAZA, SAVE) et d'une école de commerce (MURAMBA) ainsi que la construction d'une école d'Infirmières A3 (GISENYI).

Le projet a subi un retard de plus d'un an mais tous les marchés ont été cette fois-ci attribués aux différentes entreprises de construction. Les travaux pour l'école de Gisenyi ont été adjugés. C'est ainsi que pour la composante extension du Groupe Scolaire de Save et de son Ecole Primaire d'Application, le Ministre des Finances et de l'Economie a attribué le marché en date du 21 mars 1985 à l'entreprise EMUJECO sur base de son offre corrigée et réajustée d'un montant de 133.671.768 FRW. Le Conseil des Adjudications a par ailleurs procédé, en date du 5 avril 1985, à l'examen du rapport comparatif des offres pour l'agrandissement du Groupe Scolaire de ZAZA et son Ecole Primaire d'Application. Ce marché a été

.../...

attribué le 28 mai 1985 à l'entreprise NSONERA Pierre pour un montant total de 67.640.606 FRW avec un rabais de 6%.

Des bourses de stages ont été également octroyées à 6 ressortissants rwandais dont 4 ont pu partir pour bénéficier d'une formation de 9 mois (2 en Economie et 2 autres en Arts Ménagers). Le prêt de l'IDA pour ce projet porte sur un montant de 10 millions \$ US.

f) OVAPAM II.

La phase actuelle du projet se poursuit avec la construction et la supervision du réseau d'alimentation en eau potable.

- Projets approuvés mais non encore commencés.

a) Sixième Projet Routier.

Ce projet dont le programme devra s'étaler sur la période 1986-1989 a pour composantes principales :

- la reconstruction de la route Kigali-Gatuna;
- l'achat du matériel et des pièces détachées pour l'entretien des routes;
- le renforcement du laboratoire des Travaux Publics;
- la formation professionnelle;
- l'assistance technique.

Le montant nécessaire à ce vaste programme est estimé à 78.650.000 \$ US. Une table ronde a eu lieu à Paris du 9 au 11 septembre 1985 au cours de laquelle différents bailleurs de fonds approchés ont indiqué leur position en faveur du projet. Certains d'entre eux doivent encore confirmer leur participation.

.../...

Ainsi, pour la composante "reconstruction de la route Kigali-Gatuna", le FED et la BADEA ont réaffirmé leur volonté d'intervenir respectivement à concurrence de 10 millions d'ECU et de 7,6 millions \$ US.

Pour ce qui est de l'assistance technique, le PNUD interviendra pour un montant de 1 million \$ US.

La France et la République Fédérale d'Allemagne ont aussi exprimé leur intérêt pour le volet Assistance technique. L'assistance technique du FAC qui durerait 3 ans concernerait le volet formation par l'organisation de stages de courte durée en France. La République Fédérale d'Allemagne assurerait la formation théorique et pratique du personnel de l'Atelier du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.

Le Fonds Koweïtien, pour sa part, a promis d'examiner avec intérêt les requêtes du Gouvernement Rwandais en rapport avec le projet.

Le PAM, quant à lui, interviendra pour une aide alimentaire estimée à 2 millions \$ US.

Après la table ronde, la délégation rwandaise a négocié avec la délégation de la Banque Mondiale les accords de crédit portant sur :

- le crédit du Fonds Spécial d'Aide à l'Afrique Subsaharienne qui a été fixé à 15 millions \$ US;
- le crédit IDA qui a été fixé à 11 millions \$ US.

Le programme ainsi négocié prévoit la réalisation des actions ci-après :

- entretien et réparation des ponts et achat de pièces de rechange et d'outils;
- renouvellement de la couche de surface de la route Cyangugu-Bugarama;
- travaux sélectifs d'amélioration et de rechargement sur la route Rubengera-Ntendezi et sur la route du circuit des Lacs Bulera et Ruhondo;
- Reconstruction de la route Kigali-Gatuna;
- Formation du personnel.

.../...

Le projet a été présenté au Conseil d'Administration de la Banque le 26 novembre. Son approbation est intervenue en date du 10 décembre 1985.

b) B.R.D. IV.

Une mission d'évaluation du projet a séjourné au Rwanda du 20 février au 9 mars 1985. A cette occasion, les composantes de cette ligne de crédit ont été esquissées comme suit :

- prêt pour refinancement : ce prêt sera destiné au refinancement de grands projets et de petites entreprises dans les proportions de 50% pour chaque catégorie;
- une composante "don" est prévu dans le cadre de ce prêt pour un montant total de 400.000 DTS devant couvrir :

- . l'assistance technique,
- . la formation du personnel,
- . l'équipement (acquisition de 2 micro-ordinateurs).

- Projets négociés et en cours de négociation.

a) Projet Agricole de GITARAMA et renforcement institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Ce projet qui avait été conçu pour assurer le développement rural global de la Préfecture de GITARAMA par la mise en valeur et la protection du capital foncier, l'intensification de la production agricole, le développement des infrastructures socio-économiques, l'appui à l'épargne et le crédit agricole, a subi par la suite de profondes modifications.

C'est ainsi qu'après les négociations, le projet a pour principaux objectifs de stimuler la production, l'emploi et le revenu agricole au Rwanda et d'améliorer la gestion du secteur agricole. Il comporte deux principaux volets : la Partie I, qui correspond à la composante Production Agricole dans la Préfecture de GITARAMA, visant à accroître la production agricole et les revenus des agriculteurs dans la Préfecture de GITARAMA et qui doit servir de test pour un modèle de services et de promotion agricoles pouvant être utilisé dans d'autres

.../...

régions du pays; et la Partie II, qui correspond à la composante Développement Institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, visant à renforcer les systèmes et à développer les procédures et compétences nécessaires pour améliorer la planification et la gestion du secteur agricole.

Les négociations ont eu lieu du 4 au 9 décembre 1985 à Washington. La présentation au Conseil d'Administration interviendra au mois de février 1986. Le prêt pourrait s'élever à 15 millions \$ US tandis que l'achèvement du projet est prévu pour le 31 décembre 1990.

b) Projet Education III.

Après de nombreuses discussions entre les services rwandais et les missions de la Banque Mondiale qui se sont succédées dans notre pays dans le cadre de ce projet, les composantes définitivement retenues sont :

- construction d'un magasin central et 10 dépôts régionaux de distribution du matériel et fournitures scolaires;
- construction d'une nouvelle Ecole Technique Secondaire à Kibuye (270 places);
- construction d'un Centre National de Formation Professionnelle à Kigali (120 places);
- programme d'assistance technique.

Il est à noter que le volet enseignement supérieur est prévu dans le cadre du projet Education IV.

Ce projet a été évalué du 4 au 14 juin 1985 tandis que les négociations pourraient intervenir début 1986. Le coût estimatif s'élève à 20,5 millions \$ US et est réparti comme suit :

- | | | |
|-------------------------------|---|---------------------|
| - Groupe Banque Mondiale | : | 15,0 millions \$ US |
| - PNUD (assistance technique) | : | 1 million \$ US |
| - Gouvernement Rwandais | : | 2,4 millions \$ US. |

Une somme de 2,1 millions \$ US devra être cherchée pour boucler le financement de ce projet.

.../...

c) Projet Santé Familiale.

Ce projet vise la réhabilitation et l'amélioration de 30 centres de santé intégrés, la surveillance nutritionnelle et la production d'aliments de complément pour les groupes vulnérables (mères et enfants), l'appui aux programmes de l'ONAPO et la formation du personnel.

Une mission de pré-évaluation a eu lieu du 15 avril au 1er mai et l'évaluation au mois d'août. Il est prévu que les négociations interviendront en février 1986 et la présentation au Conseil en mars 1986.

Le coût total du projet est de 1.311.772.999 FRW dont un crédit IDA de 914.039.874 FRW, la participation du Gouvernement Rwandais pour 289.358.125 FRW et 108.375.000 FRW à chercher.

- Projet en cours de préparation.

a) Fonds d'Etudes II.

Une mission de la Banque Mondiale pour la préparation du projet "Fonds d'Etudes II" a séjourné à Kigali du 27 septembre au 15 octobre 1985. La mission de préparation a permis de préciser les composantes du projet et d'identifier un certain nombre de questions en suspens, de façon à permettre aux services concernés de préparer le projet en vue de son évaluation par une mission de la Banque Mondiale prévue pour le deuxième trimestre de 1986.

b) Projet Agro-Sylvo-Pastoral (Phase III).

Une mission de préparation a eu lieu en septembre 1985 et l'évaluation aura lieu avant le mois de mai 1986.

Le prêt sollicité pour les actions futures s'élève à 26 millions \$ US.

c) Projet Communications II.

Ce projet comporterait le programme de développement des services postaux (1986-1990), le programme de consolidation et de développement des Télécoms (1986-1990) et le

.../...

programme de réforme et de renforcement institutionnel destiné à améliorer les services rendus.

Le prêt serait de l'ordre de 10 millions \$ US.

d) Projet Café et Cultures vivrières.

Une mission s'est rendue du 8 au 19 février 1985 à Nairobi pour y rencontrer les cadres de la Banque en vue du financement de la 2ème phase du projet.

La 2ème phase vise la continuité des actions en cours en ce qui concerne l'amélioration des techniques culturales pour le caféier, l'augmentation de la fertilité et la conservation des sols, la lutte anti-érosive, la production et la distribution des semences vivrières, plants forestiers et fruitiers, l'intensification des cultures intercalaires dans les bananeraies.

Les éléments devant compléter les actions en cours ont été définis comme suit :

- Caféculture :

- . Dessouchage de vieux caféiers et installation de nouvelle plantations;
- . Fertilisation systématique de caféiers par l'urée;
- . Doubler l'effectif des centres de dépulpage en installant 292 nouvelles machines.

- Cultures vivrières :

- . Intensification de la fertilisation minérale et organique;
- . Identifier un programme spécial des semences pour la Commune Rutsiro;
- . Intensifier la culture du manioc et de la patate douce;
- . Diffusion du haricot volubile en Préfecture Kibuye et Cyangugu.

- Protection et amélioration des sols :

- . Créer un secteur de référence en matière de lutte anti-érosive dans chaque commune à la charge du projet;
- . Continuer la plantation de grevillea, de leucena et de Black Wattle le long des lignes de la lutte anti-érosive.

.../...

e) Adduction d'eau dans la région des laves.

Pour ce projet qui pourrait démarrer en 1987, la Banque Mondiale donnera sa position, soit pendant, soit après la Conférence des bailleurs de fonds qui est prévue en janvier 1986.

- Fonds Spécial d'aide à l'Afrique au Sud du Sahara.

Dans le cadre du programme d'action concertée pour le Développement de l'Afrique au Sud du Sahara initié par la Banque Mondiale, un Fonds Spécial d'aide à l'Afrique au Sud du Sahara d'un montant de 1,2 milliard \$ US a été mis en place en vue d'appuyer des programmes de réformes économiques et de relance économique dans un certain nombre de pays africains.

Les ressources du Fonds seront concentrées sur les programmes d'ajustements structurels, les programmes sectoriels de relance industrielle et agricole ainsi que les actions d'appui aux secteurs de base du développement humain (éducation, santé, planning familial).

Le Gouvernement Rwandais a déjà adressé une requête à la Banque pour que celle-ci mette le Rwanda sur la liste des pays bénéficiaires du Fonds. La requête ainsi formulée porte sur une intervention du Fonds dans les programmes de relance agricole, de désenclavement, d'éducation et santé et de réhabilitation du secteur minier. Un prêt de 15 millions \$ US a été déjà octroyé pour le sixième projet routier.

- Mission Economique de base.

A l'effet d'évaluer nos besoins, une mission économique de base de la Banque a séjourné dans notre pays du 7 au 30 septembre. Cette mission avait comme objectif essentiel de dégager les perspectives d'évolution de l'économie rwandaise: en particulier, les politiques et les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser une relance de la croissance économique, permettre la poursuite des programmes de développement et générer les emplois productifs dans le cadre du programme d'ajustement et de relance économiques.

.../...

Dans le cadre de la consolidation des relations de coopération avec la Banque Mondiale, il sied de relever la visite au Rwanda du 4 au 8 décembre de Monsieur WIEHEN, Directeur du Département Afrique Orientale. Au cours de cette visite, Monsieur WIEHEN a souligné la disponibilité de la Banque Mondiale à aider le Rwanda dans le secteur minier et dans la restructuration des entreprises publiques.

2. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

Force est de constater que notre coopération avec la BAD a été maigre en 1985. En effet, seulement 2 projets seront financés au titre du FAD IV, à savoir la ligne de crédit à la BRD (5 millions UCF) et l'étude de la réhabilitation du secteur théicole (1,10 million UCF). A ces deux projets s'ajoute l'étude pour l'électrification des 6 Centres secondaires (0,35 million UCF sur fonds d'aide bilatérale canadienne). Ce qui porte les interventions à la hauteur de 6,45 millions UCF sur 17,95 millions UCF prévus pour l'exercice 1985.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a rencontré le Conseil des Administrateurs en marge de sa visite officielle en Côte d'Ivoire du 27 au 31 janvier. A cette occasion, il a été passé en revue l'état de la coopération avec cette Institution.

L'état des projets en cours de préparation ou d'exécution est repris ci-après. Il convient de noter cependant que ces différentes programmations n'ont qu'une valeur indicative sur les retards pris dans la réalisation des actions convenues.

- Programme en cours d'exécution.

a) Route Cyangugu-Ntendezi (10 millions UCF).

Le financement de l'ensemble du projet est établi comme suit :

- Banque Mondiale	: 25,9 millions \$ US
- FED	: 16,0 millions \$ US
- FAD	: 10,0 millions \$ US
- BADEA	: 8,0 millions \$ US
- Fonds Koweïtien	: 19,0 millions \$ US.

.../...

Les travaux se déroulent normalement. Le tronçon financé par le FAD et le FED est exécuté par l'entreprise ASTALDI.

L'Administration rwandaise n'a pas encore présenté un avenant demandant à la BAD de participer en monnaie locale au-delà des 17% du montant du marché, la Banque ayant promis d'examiner favorablement cette requête au cas où la partie rwandaise pouvait justifier les raisons des dépassements.

b) Projet du Secteur Santé (8 millions UCF)

Alors que les volets OPHAR et les 6 Centres de Santé sont en voie d'achèvement, celui de l'Hôpital universitaire de Butare a connu un retard considérable pour démarrer. Le marché des travaux vient d'être attribué à EMUJECO pour un montant de 137.091.940 FRW et pour une durée de 18 mois.

c) Projet Nshili-Kivu (8 millions UCF).

La Banque a donné son accord pour l'acquisition du matériel roulant. Elle a également accepté que la liste de biens et services soit modifiée afin de dégager sur l'article "route et piste" une somme de l'ordre de 120.000.000 FRW destinée à renforcer les possibilités financières du volet "plantations".

d) Adduction d'eau à Kigali et à Butare (6,81 millions UCF + 2,56 millions UCF).

Le volet construction des usines de traitement d'eau à Kimisagara et à Kadahokwa est terminé. Le volet formation, en cours de négociation entre l'ELECTROGAZ et la Banque, sera réalisé sur le reliquat du prêt.

e) Projet Ramba-Gaseke (10,60 millions UCF).

Le projet vise le développement des productions vivrières dans les communes Ramba et Gaseke. Il porte sur :

- l'aménagement des plantations,
- l'aménagement des haies anti-érosives :
 - . l'aménagement calcaire;
 - . la fourniture d'intrants;
 - . la mise en place d'infrastructures routières et sociales.

Le projet connaît des difficultés dues au fait que la Direction ne parvient pas à se soumettre aux directives

.../...

et aux procédures de la Banque - Conséquence, pas de décaissements des 10 millions FRW demandés.

f) Projet de Développement Rural Intégré de Byumba
(10 millions UCF).

Ce projet est cofinancé par le FIDA (9.08 millions DTS), le FAD (10 millions UCF) et le Gouvernement Rwandais (0,92 million DTS).

A noter que le problème de décaissement ainsi que celui du renouvellement du fonds de roulement qui handicapent le projet ont finalement été résolus après la mission de supervision qui a eu lieu en mai dernier.

g) Projet de renforcement de l'enseignement technique et professionnel (7,52 millions UCF).

Ce projet permettra la construction d'une Ecole technique à Kicukiro, la construction et l'équipement d'une Ecole technique A3 à Kibungo, la mise en place de la cellule d'exécution du projet et la construction et l'équipement d'un Centre de Perfectionnement Méthodologique des professeurs de l'Enseignement Technique.

La Banque a décaissé la somme de 1.226.000 FRW au titre du premier fonds de roulement. Le prêt FAD est de 7,52 millions UCF.

La Direction du projet devrait cependant se conformer aux procédures de décaissement et au rapport d'évaluation en ce qui concerne les dépenses non financées par le fonds de roulement.

h) Projet théicole de Gisovu I et II (8,2 millions UCF).

Le prêt FAD concernant le financement de ce projet s'élève à 8,2 millions UCF dont 3,4 millions UCF pour Gisovu II.

Les activités du projet se déroulent normalement.

i) Projet Route Rugombo-Bugarama. (2,57 millions UCF pour le Rwanda).

Les travaux ayant été arrêtés par FOUGEROLLE sous prétexte que le Gouvernement Rwandais avait tardé à régler

.../...

les factures en monnaie locale, le Ministère des Finances et de l'Economie, en vue d'éviter un frein à l'avancement normal des travaux vient de préfinancer le projet par le biais d'un bon du trésor d'un montant de 79.097.339 FRW souscrit par la Banque de Kigali.

j) Route Kayonza-Kagitumba (13 millions UCF + 8,8 millions UCB).

Après discussion entre une délégation conjointe BAD-Fonds Saoudien et la partie rwandaise qui a eu lieu les 25 et 26 novembre, l'entreprise China Road & Bridge a été choisie pour réaliser les sections I et II de la route Kayonza-Kagitumba respectivement pour une enveloppe de 1.294.397.403 FRW et 1.072.409.521 FRW. A cette occasion, il a été proposé que le FAD et le Gouvernement Rwandais réalisent le lot 1 et d'autre part que le Fonds Saoudien de Développement et le Fonds de l'OPEP cofinancent le lot 2.

Il est prévu que les travaux de la section 1 prendront fin le 28 décembre 1987 et ceux de la section 2 le 28 mai 1988.

k) Projet théicole de Mulindi.

La Direction de ce projet réclamait le remboursement de 3.478.143 FRW. La demande à cet effet a été introduite seulement le 11 octobre 1985. La réaction des services financiers de la BAD est attendue dans les prochains jours.

Concernant la demande de modification de la liste des biens et services en vue de dégager des fonds pour la construction d'une salle de stockage du thé à exporter, les services de la BAD estiment qu'une telle requête ne pourra être satisfaite qu'après l'achèvement complet de toutes les composantes prévues dans l'accord de prêt.

- Programmation 1985.

a) Ligne de crédit à la BRD.

Une mission de la BAD a séjourné dans notre pays du 26 mars au 4 avril 1985 en vue d'évaluer les possibilités d'accorder une ligne de crédit à la BRD. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé en date du 28 août l'octroi d'une ligne de crédit de 5 millions UCF à la BRD.

.../...

b) Réhabilitation du secteur théicole (étude).

Une mission de la BAD est arrivée au Rwanda le 28 mars 1985 pour finaliser avec la partie rwandaise les termes de référence des études relatives à ce projet qui comprendra également les études pour l'usine théicole de Nshili-Kivu.

Les termes de référence transmis par l'OCIR-Thé ont été approuvés par le Conseil d'Administration. Ces études qui prendront une année commenceront vers février 1986 tandis que l'évaluation interviendra en 1987.

c) Electrification des 6 Centres urbains (GITARAMA, CYANGUGU, GIKONGORO, BYUMBA, RWAMAGANA ET RUHANGO).

Le Gouvernement Canadien s'est engagé à financer, dans le cadre de l'aide bilatérale avec ses fonds gérés par la BAD, l'étude de factibilité du projet d'électrification des centres urbains à savoir : GITARAMA, CYANGUGU, BYUMBA, GIKONGORO, RWAMAGANA et RUHANGO. Le Protocole d'Accord a été signé le 12 août 1985 par le Ministre des Finances et de l'Economie.

La Banque a déjà lancé l'appel d'offres. Les études commenceront au début de 1986 et seront financés sur le fonds de l'assistance canadienne à concurrence de 350.000 UCF.

d) Projet de développement rural intégré de 9 communes de la Préfecture de Ruhengeri.

La BAD se prononcera à l'occasion de la réunion des bailleurs de fonds qui aura lieu en février 1986. Cette réunion avait été initialement programmée pour octobre 1985.

e) Réseau de télécommunications OBK.

Une mission d'experts de la BAD a séjourné au Rwanda en novembre afin d'évaluer le projet régional de télécommunications prévu au programme de l'OBK. Son rapport d'évaluation est attendu.

- Programmation 1986.

Les projets ci-après pourraient être financés sur les ressources du FAD IV :

.../...

- Adduction d'eau à Kigali (phase d'urgence)
- Electrification des 6 Centres secondaires
- Adduction d'eau dans la région des laves
- Route Bugarama-Mashyuza.

En outre, les études des projets suivants pourraient être financées sur fonds d'aides bilatérales ou sur fonds d'assistance technique :

- Mini-centrales de Mukungwa et Rukarara
- Assainissement des villes de Kigali, Butare et Gisenyi
- Plan-Directeur du secteur tourbe.

- Programmation 1987.

- Renforcement de l'enseignement technique et professionnel
- Projet Nshili-Kivu (volet vivrier)
- Ecole Normale Technique Supérieure : L'étude de pré-investissement bénéficiera d'un montant de 0,480 million UCF. Les offres de réalisation de l'étude sont actuellement à l'analyse.

- Projets en pipe-line.

- Projet agro-sucrier de l'Akagera
- Complexe agro-industriel de la ramie
- Route Gitarama-Ruhengeri
- Route Gitarama-Kibuye.

- Mission de la BAD au Rwanda.

Une mission conduite par Monsieur MTEGHA, chef de division Afrique de l'Est et Mademoiselle B.N. SANON, chargée des prêts à la BAD a séjourné au Rwanda du 18 au 28 juin 1985. Elle a visité tous les sites de projets pour rencontrer les agents d'exécution et examiner avec eux tous les problèmes qui se posent concernant l'exécution des projets sur le terrain. Des éclaircissements ont été également donnés.

Rappelons qu'au cours des Assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs de la BAD et du FAD qui ont eu lieu à Brazzaville du 8 au 10 mai a été élu le nouveau Président du Groupe de la BAD. Le Sénégalais Babacar N'DIAYE a été élu avec 63,39% des suffrages exprimés et occupe les fonctions de Président du Groupe de la BAD depuis le 1er septembre de cette année.

.../...

C'est en marge des assises de Brazzaville que le Ministre des Finances et de l'Economie a signé l'accord de prêt BAD portant sur 8,80 millions UCB destiné à boucler le financement de la route Kayonza-Kagitumba.

3. FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA).

Le FIDA finance le projet Maïs des Birunga à concurrence de 3,75 millions \$ US.

Le projet a pour objectifs principaux :

- la recherche sur le maïs et l'intensification de sa culture;
- la participation des bénéficiaires aux activités de commercialisation et de crédit;
- le renforcement des services de développement rural de la région.

Ce projet concerne une population de 240.000 habitants de 7 communes : Kidaha, Nkumba, Kinigi, Mukingo et Nkuli en Préfecture de Ruhengeri ainsi que Mutura et Rwerere en Préfecture de Gisenyi. Le financement s'élève à 4,20 millions \$ US dont 3,75 millions \$ US en provenance du FIDA et 0,45 million \$ US au titre de la contribution du Gouvernement Rwandais. Le projet a été lancé par le Président de la République Rwandaise lors de la quinzaine des projets, édition 1985.

4. FONDS DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Les autorités de ce Fonds ont annoncé qu'à partir de 1986, le soutien à la balance des paiements sera abandonné au profit d'interventions directes dans la réalisation de projets. La partie rwandaise devra présenter une requête dans ce sens.

5. SHELTER-AFRIQUE.

La IVe Assemblée de la Société pour l'Habitat et le Logement Territorial en Afrique (SHELTER-Afrique) s'est tenue à Bujumbura les 24 et 25 juin 1985. Le Gouvernement Rwandais y a été représenté par une délégation conduite par le Secrétaire Général au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.

.../...

Il est à rappeler que le Rwanda est membre-fondateur de cette société qui a été créée en 1982 sous les auspices de la BAD.

Cette société a entre autres objectifs de :

- Mobiliser des fonds en vue de consentir des prêts et de prendre des participations au capital d'institutions nationales de développement de l'habitat afin de réaliser des programmes approuvés par pays;
- Promouvoir et assurer l'investissement de capitaux publics et privés dans l'habitat et dans la création et le développement des institutions pour le financement de l'habitat dans les pays africains;
- Jouer à long terme un rôle de plus en plus important dans l'expansion d'un marché régional hypothécaire et dans la structure de financement de l'habitat.

Pour répondre à ces objectifs, cette société est organisée sous forme de société commerciale exploitée conformément aux politiques générales des affaires.

Son capital action est de 40 millions \$ US dont la moitié est déjà libérée. Le Rwanda a déjà libéré sa part, soit 28.000 \$ US.

SHELTER vient de passer la phase d'initiation et va s'engager dans la phase opérationnelle. Elle a élaboré pour ce faire un plan d'action triennal dans lequel elle identifie les programmes et les projets qu'elle peut financer. Plusieurs pays membres ont déjà soumis 75 projets d'habitat. Le Rwanda, pour sa part, a soumis 5 projets à savoir :

- 600 logements de la Caisse Hypothécaire du Rwanda;
 - Construction de 3.000 logements à Kigali;
 - Etude et évaluation de projets de logements à Ruhengeri, Butare et Gisenyi;
 - Prêt à la Caisse Hypothécaire du Rwanda;
 - Assistance Technique pour la formation des cadres de la C.H.R.
- SHELTER-Afrique a déjà fait savoir au Rwanda que le programme de 3.000 logements destinés aux groupes à faible revenu à Kigali et le projet de 600 logements prévus par la Caisse Hypothécaire du Rwanda seront incorporés dans le plan d'action triennal.

.../...

Concernant la représentation au Conseil d'Administration de SHELTER-Afrique pour le groupe de l'Afrique de l'Est, il a été convenu entre les membres du groupe, à savoir le Kenya, l'Uganda et le Rwanda, que le poste sera occupé par un Rwandais à partir de la Ve Assemblée Générale devant se tenir à Nairobi du 16 au 30 juin 1986.

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

1. SECRETARIAT GENERAL DE L'ONU.

- a) Conférence Internationale de Genève tenue du 11 au 12 mars 1985 sur la situation d'urgence en Afrique.

Cette Conférence qui a été organisée à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies avait pour objectif d'alerter l'opinion internationale sur les graves conséquences de la sécheresse à laquelle certains pays africains sont confrontés.

A cette occasion, les pays donateurs ont porté à la connaissance des pays africains leur programme d'intervention ainsi que la nature de leurs contributions. Les sommes annoncées s'élèvent à ± 1,5 milliard \$ US.

- b) Réunion de Nairobi groupant les pays de l'Afrique Centrale et de l'Est frappés par la sécheresse.

Cette réunion était le prolongement de la Conférence de Genève et avait pour but d'examiner minutieusement les besoins globaux de chaque pays touché par la sécheresse.

A cette occasion, les pays ont reconnu la nécessité des aides d'urgence tout en envisageant d'y suppléer par la réalisation de projets de production agricole qui seuls peuvent entretenir un mécanisme d'autosuffisance alimentaire.

Le Rwanda a participé à ces deux réunions et a présenté des besoins en assistance qui totalisent un montant de 14.450.000 \$ US et ce sur 5 volets qui portent sur :

- une aide alimentaire

* aliments	:	2.200.000 \$ US
* entrepôts	:	1.200.000 \$ US

- l'aménagement des marais et bas-fonds: 2.000.000 \$ US

- la lutte contre les ravageurs : 3.013.000 \$ US

.../...

- les produits et matériels vétérinaires :
 - * matériel vétérinaire : 336.000 \$ US
 - * produits pharmaceutiques : 1.001.000 \$ US
- les soins de santé primaires : 1.900.000 \$ US
- l'eau potable : 2.800.000 \$ US.

Dans le cadre des préparatifs de la célébration de l'année 1985 dédiée à la Jeunesse par l'ONU, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a transmis au PNUD pour financement cinq fiches de projets de petite envergure susceptibles de créer des emplois nouveaux pour les jeunes. Il s'agit de :

- L'équipement d'un atelier de soudure à NGOMA (BUTARE) : 20.530 \$ US
- La fourniture de matériel d'alphabétisation aux centres des jeunes : 41.360 \$ US
- L'équipement de cinq groupements de jeunes apiculteurs à Kibuye : 10.157 \$ US
- La création de cinq unités de traitement de l'argile : 26.347 \$ US
- Trois groupements de jeunes pisciculteurs à Butare. : 12.690 \$ US

La réaction du PNUD est attendue.

2. COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA).

Au cours de cette année, le Gouvernement Rwandais a participé aux réunions énumérées ci-après et organisées dans le cadre des activités de la CEA :

- Table Ronde des Gouverneurs des Banques Centrales Africaines et des hauts fonctionnaires d'Institutions Financières Internationales (Addis-Abéba, du 4 au 17 février).
- Deuxième Conférence Régionale pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales (Lusaka, du 4 au 9 mars).
- Huitième réunion du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC (Gisenyi, du 21 au 23 mars).
- Réunion du Comité Technique Préparatoire Plénier (Addis-Abéba du 15 au 22 avril).

.../...

- Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts des Pays Africains les moins avancés (Addis-Abéba, du 11 au 13 avril).
- Réunion de la Conférence des Ministres des Pays Africains les moins avancés (Addis-Abéba, du 23 au 24 avril).
- Onzième réunion de la Conférence des Ministres de la CEA (Addis-Abéba, du 25 au 29 avril).

Ces dernières réunions qui se sont tenues à Addis-Abéba se sont penchées sur une question de grande actualité en l'occurrence la crise économique et sociale en Afrique suite à la sécheresse et à la désertification.

Le Rwanda a en outre pris part aux travaux de la 2ème réunion du Groupe Intergouvernemental d'Experts des Ministres des Finances et des Banques Centrales qui s'est tenue à Addis-Abéba du 11 au 15 avril. La réunion a émis des considérations sur la création du Fonds Monétaire Africain (FMA).

Rappelons également qu'une délégation rwandaise a participé du 21 au 31 octobre à Brazzaville à la 8ème Conférence des Ministres africains du Commerce. Cette Conférence avait pour mission essentielle l'examen de l'évolution du commerce intra-africain et des relations commerciales internationales de l'Afrique en regard avec le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos.

Toujours dans le cadre de la CEA, le Rwanda a pris part aux travaux de la Seconde Conférence Technique des Administrateurs Africains des Impôts qui s'est tenue du 14 au 19 octobre à Yaoundé (Cameroun).

3. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

Monsieur CHAOUCH, Directeur du Bureau Régional du BIT à Kinshasa, Bureau qui couvre les trois pays de la CEPGL, a effectué dans notre pays du 20 au 22 février, une mission ayant pour objet l'examen, avec les autorités rwandaises, de la situation et des problèmes rencontrés dans la réalisation des projets et autres assistances du BIT au Rwanda.

.../...

Au cours de cette visite, l'entretien avec les services concernés a été axé autour des projets et autres assistances du BIT au Rwanda afin d'examiner leur évolution depuis la dernière visite de Monsieur Elimane KHANE, alors Sous-Directeur Général Régional du BIT pour l'Afrique, effectuée du 30 août au 1er septembre 1984.

1. Réorganisation des services de l'Emploi.

Concernant ce projet, il a été demandé à Monsieur CHAOUCH d'intervenir auprès du BIT pour recruter un nouvel expert devant poursuivre la mission de TEKAYA Mustapha.

2. Evolution et promotion de la Formation Professionnelle.

Monsieur CHAOUCH a dit que cette question était "sur la table" car d'un côté, la Banque Mondiale avait promis un financement important pour les constructions, de l'autre le PNUD cherchait un consultant pour lequel il allait payer les voyages et les per-diem.

3. Centre National de la Sécurité et l'Hygiène du Travail.

Ce dossier reste en instance, le PNUD ayant déclaré que le financement était impossible jusqu'au début de l'année 1987.

4. Centre National de Formation Hôtelière.

Monsieur CHAOUCH a annoncé que le PNUD était réticent pour le financement de ce projet pour motif qu'il revêt un caractère luxueux car, d'après le Représentant Résident du PNUD, les besoins du pays ne sont pas urgents pour justifier son exécution. Ainsi, pour le PNUD, ce projet serait intégré dans les besoins de la CEPGL et exécuté à partir du Rwanda.

5. Réorganisation des services de la Caisse Sociale (intégration de l'Assurance Maladie parmi les prestations de la Caisse Sociale).

Un expert du BIT a visité le Rwanda au mois de mars et il a animé un séminaire-atelier avec les agents de la Caisse Sociale du Rwanda.

.../...

6. Assistance en matière syndicale.

Ce dossier connaît une évolution normale et les autorités compétentes se sont prononcées sur les statuts de la Centrale Syndicale.

Notre pays a participé à la septième réunion conjointe à l'appui des Programmes Spéciaux des Travaux Publics (PSTP) à haute intensité de main d'oeuvre organisé à Genève du 7 au 9 mai sous l'égide du BIT.

Enfin, une délégation conduite par le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle a pris part aux travaux de la 71ème Session de la Conférence Internationale du Travail qui s'est tenue à Genève du 6 au 27 juin. Au cours de cette Session, les participants se sont penchés sur un sujet remarquablement digne d'intérêt, à savoir celui relatif aux organisations professionnelles, au tripartisme et à la négociation collective, sujet dont la pensée maîtresse pourrait nous servir de guide dans la procédure de mise en place d'une organisation syndicale des travailleurs.

4. CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (CNUEH).

Le Rwanda a participé à la huitième Session de la Commission des Etablissements Humains qui s'est tenue à KINGSTON (Jamaïque du 29 au 10 mai). Le thème principal de cette Session était "la planification et la gestion des établissements, eu égard notamment aux petites villes et villes de taille moyenne ainsi qu'aux pôles de croissance locaux".

S'agissant du document de projet relatif à l'étude de faisabilité pour la restructuration des quartiers spontanés à Kigali préparé par le CNUEH, il a été signé par le Représentant Résident du PNUD à Kigali et le Ministre du Plan. Le montage financier du projet s'établit comme suit :

- Gouvernement Rwandais	:	2.500 \$ US
- I.D.A.	:	289.830 \$ US

.../...

- PNUD : 38.000 \$ US
- CNUEH : 65.000 \$ US.

Le BUNEP a déjà entamé les études du projet mais son déroulement normal a été handicapé par le retard de l'expert du CNUEH qui n'a pas commencé ses travaux au mois de novembre.

5. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

La CNUCED a organisé à Genève du 30 septembre au 11 octobre une réunion d'experts gouvernementaux pour évaluer à mi-parcours l'état d'exécution du Nouveau Programme Substantiel d'Action (NPSA) en faveur des Pays les moins avancés auquel ils ont librement souscrit à Paris en 1981.

Ce programme prévoyait une série de mesures de politique économique qui devaient être prises par les pays les moins avancés (PMA) eux-mêmes et des mesures d'appui relevant de la responsabilité de la Communauté Internationale en faveur des pays les moins avancés.

D'une manière générale, on peut affirmer que le bilan de ce programme accuse un constat négatif. En effet, la situation des pays les moins avancés ne s'est pas améliorée depuis la Conférence de Paris qui s'est tenue en 1981. D'une part, les actions menées par les Gouvernements des PMA pour renforcer les structures de leurs économies n'ont toujours pas été à la mesure de l'ampleur des problèmes, malgré la bonne volonté manifestée par ces pays pour honorer leurs engagements. D'autre part, le soutien apporté aux PMA par la Communauté Internationale n'a pas non plus atteint les objectifs fixés et dans l'ensemble n'a pas été suffisant pour permettre aux PMA de faire face à la crise des ressources extérieures.

Le volume de l'aide publique au développement et ses modalités n'ont pas été à la hauteur des engagements pris. Mis à part les pays comme le Danemark, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas, tous les autres pays donateurs sont loin d'atteindre l'objectif de l'aide publique en faveur des PMA, équivalent à 0,15 % du PNB.

.../...

Pour l'accélération de l'application du Nouveau Programme Substantiel d'Action (NPSA), la réunion a recommandé que la priorité soit accordée aux domaines suivants : Développement des ressources humaines, Agriculture, Industrie et énergie, Environnement et enfin la coopération entre pays en développement.

Il faudrait signaler aussi que Monsieur Kenneth DADZI, de nationalité ghanéenne a été nommé par le Secrétaire Général de l'ONU au poste de Secrétaire Général de la CNUCED en remplacement de Monsieur GAMANI CORREA pour un mandat de trois ans à partir de 1986.

6. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Le Directeur Général de la FAO a donné une suite favorable pour le financement des projets ci-après présentés par le Gouvernement Rwandais au titre du Programme de Coopération Technique.

Il s'agit de :

- Projet "Lutte contre la peste bovine". Un montant de 111.000 \$ US a été alloué à ce projet pour financer l'achat d'équipements et de fournitures.
 - Projet TCP/RWA/4503 (A) "Valorisation de la bananeraie". La contribution de la FAO pour ce projet s'élève à 100.000 \$ US. Cette aide doit couvrir l'achat de fournitures et les services d'un spécialiste des marchés pendant 4 mois.
 - Projet TCP/RWA/4504 (T) "Relance de l'élevage dans les zones infestées par les mouches tsé-tsé". Le montant alloué à ce projet est de 165.000 \$ US. Celui-ci est destiné à contribuer au succès de la campagne lancée par l'unité de lutte contre la trypanosomiase et les mouches tsé-tsé grâce à la formation du personnel et au soutien aux opérations pilotes.
 - Projet TCP/RWA/4505 (A) "Intensification de la production céréalière dans la Préfecture de Gikongoro". Les 185.000 \$ US accordés couvriront les services ci-après :
 - Un expert agronome pendant 12 mois;
 - Un consultant en commercialisation de céréales et en économie de l'exportation pendant 3 mois;
 - Achat d'équipement agricole, de fourniture et d'intrants à concurrence de 45.000 \$ US;
- .../...

- Séances de formation et journées de vulgarisation dont le coût est estimé à 10.000 \$ US.
- Projet TCP/RWA/4507 (T) "Etablissement du laboratoire de diagnostic des pestes porcines africaines et classiques" pour un montant de 50.000 \$ US.
- Projet "Accroissement de la production vivrière par l'emploi des engrais (phase II) pour un montant de 1.438.660 \$ US.
- Projet "Renforcement de l'unité pilote de production d'inoculum pour légumineuses" pour un montant de 150.000 \$ US.

Enfin, dans le cadre des activités de la FAO, il y a lieu de retenir l'organisation des Conférences et Séminaires ci-après et auxquels notre pays a été représenté :

- Dixième consultation sur le Programme Engrais FAO dans le monde (Kinshasa, du 23 au 26 avril).
- Consultation gouvernementale sur le rôle des femmes dans la production vivrière (Dakar, du 6 au 10 mai).
- Consultation au Programme des plantes à racines et tubercules amyliacées de la Tanzanie (du 3 au 11 juin).
- Onzième session du Conseil Mondial de l'Alimentation (Paris, du 10 au 13 juin).
- Quatre-vingt septième session du Conseil de la FAO (Rome, du 17 au 28 juin).
- Neuvième Congrès Forestier Mondial (Mexico, du 27 au 30 juin).
- Consultation d'évaluation sur la Réforme Agraire et le Développement rural (Zimbabwe, du 3 au 6 septembre).
- Vingt-troisième Conférence Générale de la FAO (Rome du 9 au 29 novembre).

En collaboration avec l'IITA (International Institute of Tropical Agriculture) la FAO a organisé en outre les séminaires suivants :

- Séminaire sur les contraintes de production et de commercialisation des tubercules et des bananes plantains en Afrique (Kinshasa, du 30 septembre au 4 octobre).
- Atelier-réunion sur le Soja (Ibadan, du 30 septembre au 5 octobre).

.../...

- Formation sur la lutte biologique contre les pestes du manioc (Ibadan, du 23 septembre au 18 octobre).
- Séminaire sur l'Administration forestière (Tunis du 26 au 30 novembre), organisé par le PNUD/FAO.
- Séminaire sur les systèmes de production organisé par le Centre International pour l'Amélioration du Blé et du Triticale (Lesotho, du 25 au 28 novembre).

7. FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (FENU).

Du 3 au 10 septembre, une mission de revue du Programme FENU a séjourné au Rwanda. La mission avait entre autres tâches d'évaluer les projets actuellement en cours d'exécution :

- Projet RWA/77/C32 "Construction et équipement de 15 CERAI".
- Projet RWA/80/C02 "Construction de digues et de routes".
- Projet RWA/83/C01 "Construction d'un hangar de stockage de vivres".
- Projet RWA/83/C02 "Construction d'un couvoir national de Rubilizi".
- Projet RWA/83/C06 "Réhabilitation de l'OPYRWA".

La mission devait également constater l'état d'avancement des procédures de mise en place des futurs projets.

- Projet RWA/82/C03 - "Petites productions minières".
- Projet RWA/83/C05 - "Restructuration de quartiers spontanés de Kigali".

8. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (FNUAP).

- Projet RWA/80/PO3 "Assistance à l'ONAPO".

Ce projet a bénéficié d'une prolongation jusqu'en 1986. Cette reconduction permettra de mieux finaliser les études en cours qui serviront de base pour la formulation des politiques de population à intégrer dans notre 4ème Plan de Développement Economique, Social et Culturel.

.../...

- Projet RWA/85/PO3 "Enquête Démographique".

Le FNUAP a approuvé l'exploitation des données de l'enquête démographique post-censitaire de 1981. A cet effet, il est prévu un fonds de 83.600 \$ US en 1985 et 8.900 \$ US en 1986.

Ce projet sera exécuté pendant 15 mois et sa reprise est complémentaire à la reconduction du projet "Assistance à l'ONAPO" dans la mesure où les résultats de cette Enquête serviront de base à l'étude des relations d'interdépendance Population-Développement et à la formulation des politiques de population.

- Projet RWA/79/PO1 "Santé Familiale PMI/PF".

Les activités du projet se déroulent de manière satisfaisante et elles se sont matérialisées par:

- la formation du personnel;
- l'établissement de la liste des besoins en équipements et contraceptifs pour l'ONAPO;
- la commande et la distribution du matériel et équipement médical sans oublier le suivi des constructions et réfection des centres de santé et des centres régionaux de l'ONAPO.

Le budget approuvé par le FNUAP pour ce projet est de 1.160.945 \$ US et une requête portant sur l'extension du projet jusqu'en 1986 a été adressée au siège du FNUAP.

9. ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFE (OIC).

Une délégation rwandaise a participé à la réunion des Membres producteurs de l'Organisation Internationale du Café et à la 43ème session du Conseil International du Café. Parmi les sujets qui ont dominé les débats de cette session figurait le différend sur l'interprétation de l'article 31 de l'Accord qui opposait depuis 1984 le Rwanda et le Burundi à un groupe figurant dans l'annexe 2 de l'Accord. Bien que la Commission Consultative créée en janvier pour étudier la question n'a pas pu proposer une solution, le Comité Exécutif, puis le Conseil ont finalement voté en faveur de l'admissibilité pour le Rwanda et le Burundi à participer à la

.../...

redistribution des déficits déclarés par les autres membres exportateurs énumérés dans l'annexe 2 de l'Accord.

Du 16 au 27 septembre une délégation rwandaise a participé aux travaux de la 44ème session du Conseil International du Café qui s'est tenue à Londres. Les participants à cette Session ont examiné principalement les questions se rapportant au fonctionnement de l'Accord pendant l'année caféière 1985/1986, lequel Accord a commencé le 1er octobre. Signalons que le contingent du Rwanda pour l'année 1985/1986 est fixé à 470.000 sacs (28.000 tonnes).

Sur le plan intérieur, il a été demandé au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, de privilégier tout moyen qui concourt à l'augmentation de la production du café dans les prochaines années. Il a été demandé de trouver une alternative au paillis qui devient rare, d'intensifier la culture du caféier pour faire face à l'amenuisement de terres agricoles et de chercher des variétés résistantes aux nouvelles maladies. Et pour faire face à la plupart de ces problèmes, il a été recommandé de recourir à la coopération avec d'autres pays producteurs notamment le Kenya en ce qui concerne les variétés résistantes aux nouvelles maladies et le Costa Rica qui, semble-t-il, serait disposé à recevoir une délégation de notre pays pour observer la façon dont ce pays a résolu le problème relatif au paillis.

10. ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM).

Le Rwanda a participé à la réunion des Directeurs des services météorologiques et hydrologiques des pays de l'Afrique Orientale et Australe frappés par la sécheresse qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 25 au 29 mars. Ladite réunion avait pour but de revoir et finaliser les propositions formulées par les experts PNUD/OMM qui ont visité tous les pays concernés.

11. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELECTUELLE (OMPI).

A l'occasion de la 13ème session de l'Assemblée et du Comité des Directeurs de l'Union de Madrid pour l'enregistrement international des marques qui a eu lieu à Genève du 25 au 27 mars, les participants ont examiné l'opportunité de mettre au point un code d'identification des données bibliographiques relatives aux marques publiées dans les bulletins officiels de marques.

Par ailleurs, le Gouvernement Rwandais s'est fait représenter aux sessions ordinaires de l'Assemblée Générale de l'OMPI, de la conférence de l'OMPI, de l'Union du Paris pour la protection industrielle et de l'Union de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques qui se sont tenues simultanément à Genève du 23 septembre au 1er octobre. A l'occasion de la réunion de l'Assemblée Générale de l'OMPI fut réélu le Directeur Général de cet Organisme en la personne du Docteur Arpad BOGSCH.

12. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS).

Du 22 au 26 février, l'OMS a organisé à Kigali en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales un Atelier interpays sur le Programme National de Santé Mentale.

En outre, l'OMS a financé pour un montant de 623.400 FRW une "Semaine de travail" sur l'élaboration des stratégies sectorielles (secteur santé et services sociaux) dans le cadre de la préparation du IVème Plan (1987 - 1991).

Le Bureau Régional de l'OMS a, pour sa part, marqué son accord pour l'octroi d'un montant de 1.323.600 FRW sollicités pour financer une enquête nutritionnelle au Rwanda.

Enfin, l'OMS a accordé à notre pays une subvention de 300.000 \$ US pour la construction de 3 latrines publiques en zone urbaine. Signalons que le Directeur Régional de l'OMS a informé le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales que les obligations de l'OMS sous les différents projets dans notre pays pour le biennium 1986-1987 sont établies de la manière suivante :

- Projet RWA/HST/001 : "Analyse de la situation sanitaire et de ses tendances" : 180.000 \$ US

.../...

- Projet RWA/MPN/001 : "Processus gestionnaire pour le développement sanitaire et national" : 290.000 \$ US
- Projet RWA/PHC/001 : "Organisation de systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires" : 215.500 \$ US
- Projet RWA/HMD/001 : "Personnels de Santé": 689.500 \$ US
- Projet RWA/CWS/001 : "Approvisionnement public en eau et Assainissement" : 270.800 \$ US.
- Projet RWA/EPI/001 : "Vaccination" : 56.000 \$ US.

Le total de la programmation du budget de fonctionnement pour le prochain biennium s'élève à 1.702.000 \$ US. Au cours de la période biennale 1984-1985, le budget OMS/RWANDA était de 1.464.200 \$ US.

Le Gouvernement Rwandais a également participé aux réunions ou voyages d'études organisés sous les auspices de l'OMS :

- 38ème Assemblée Mondiale de la Santé à Genève du 6 au 20 mai;
- Onzième journée médicale tenue à Dakar du 14 au 20 janvier;
- Atelier d'élaboration des propositions de recherches médicales tenu à Cotonou du 28 janvier au 1er février;
- Septième session du Comité de Coordination pour l'Afrique de la Commission du Codex Alimentaire organisée à Nairobi du 12 au 18 février;
- Séminaire sur le thème "les besoins de l'Afrique" en information sur la Santé Organisé à Cotonou du 4 au 9 mars;
- Réunion annuelle du groupe de travail de la Sous-Région II de l'OMS (Nairobi, du 11 au 15 mars);

.../...

- Séminaire sur le Cancer en Afrique Centrale (Bangui, du 12 au 15 mars);
- Voyage d'études au Sénégal, Togo, Niger, Kenya organisé dans le cadre de la restructuration de l'OPHAR;
- Congrès de l'Union Africaine de Distributeurs d'eau (Libreville, du 10 au 15 juin);
- 35ème session du Comité Régional de l'OMS pour l'Afrique (Lusaka, du 11 au 18 septembre);
- Réunion Internationale sur les personnes âgées et invalides (Belgique, du 5 au 9 septembre);
- Voyage d'études à Nairobi et Arusha du 20 au 30 août dans le cadre du projet "Matériels d'Enseignement pour les Personnels de Santé";
- Séminaire sur l'hydraulique villageoise que le REGIDESO a organisé à Kinshasa, du 2 septembre au 18 octobre;
- 21ème session du Comité du Codex sur l'Hygiène Alimentaire à (Washington, du 23 au 27 septembre);
- Atelier sur le SIDA à Bangui (République Centrafricaine) du 20 au 26 octobre;
- Réunion de l'OMS sur la prévention et la lutte contre le Cancer du col de l'utérus (Genève, du 4 au 8 novembre);
- 18ème session internationale du Codex sur les additifs alimentaires (la HAYE - PAYS-BAS) du 5 au 11 novembre);
- Réunion Scientifique de l'Organisation Africaine pour la Formation et la Recherche sur le Cancer (AORTIC) à Brazzaville, du 4 au 7 novembre;
- Séminaire sur les maladies de foie (Caire du 29 au 4 décembre);
- 4ème Conférence Internationale de Médecine de Catastrophe à Grenoble (France) du 27 au 30 novembre;
- Conférence-Atelier sur le Renforcement de l'Enseignement/Communication/Education pour la Santé dans des institutions de formation des personnels de santé à Yaoundé (Cameroun, du 2 au 11 décembre);
- Atelier régional sur le rôle des médias en ce qui concerne le tabagisme et la santé (Lomé, du 23 au 30 novembre);

.../...

- Session de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique Centrale (Ndjaména, du 19 au 23 novembre);
- Conférence d'Experts sur l'usage rationnel des médicaments (Nairobi, du 25 au 29 novembre).

Du 26 au 29 novembre le Rwanda a reçu la visite du Docteur Gottlieb Lobe MONEKOSSO, Directeur Régional de l'OMS pour l'Afrique. A cette occasion, il a été passé en revue l'état de la coopération entre l'OMS et notre pays. Il se dégage que cette coopération est axée notamment sur six programmes-projets portant respectivement sur :

- 1°. L'analyse de la situation sanitaire et de ses tendances (RWA/HST/001). Ce projet comprend le poste d'un médecin épidémiologiste, le matériel et équipement (fournitures et véhicule), les bourses d'études et les dépenses locales (carburant, entretien, etc ...). Les fonds alloués à ce projet au cours de l'exercice biennal 1984-1985 s'élèvent à 202.000 \$ US.
- 2°. Processus gestionnaire pour le développement sanitaire national (RWA/MPN/001).

Il s'agit des frais afférents au fonctionnement des services centraux de la représentation de l'OMS au Rwanda : Les salaires du personnel, les voyages et missions ainsi que les dépenses locales. Les fonds y relatifs pour le biennium en cours s'élèvent à 255.600 \$ US.

- 3°. Organisation des systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (RWA/PHG/001).

Dans le cadre de ce programme dont le coût s'élève à 83.900 \$ US il a été prévu l'acquisition d'un véhicule pour la supervision des services de santé et du petit matériel de soins ainsi que le financement des stages des auxiliaires de santé.

.../...

4°. Développement des personnels de santé (RWA/HMD/001).

Concernant ce volet, les éléments à signaler sont :

- la collaboration de l'OMS pour la mise sur pied d'une section "laboratoire" au sein du Groupe Scolaire de BUTARE (la première promotion de cette section sortira en 1986);
- l'appui à la Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda;
- la formation, à l'étranger, des cadres du secteur de la santé (un vaste programme de bourses d'études est réalisé chaque année) ainsi que la prise en charge des frais de stages et de recyclages pour le personnel médical et para-médical. Ainsi, au cours des 3 dernières années, l'OMS nous a accordé plus de 50 bourses d'études et de stages. Le budget 1985-1986 destiné à ce programme est de 631.000 \$ US dont 320.500 \$ US sont réservés aux bourses d'études.

5°. Approvisionnement en Eau et Assainissement de Base (RWA/CWS/001).

L'OMS intervient dans les activités d'Hygiène, dans la construction des latrines publiques et les adductions d'eau. Le budget accordé à ce programme est de 270.800 \$ US.

6°. Vaccination.

Le Programme Elargi de Vaccination débuté en 1978 continue à être soutenu par l'UNICEF, l'USAID et l'OMS. L'OMS a mis à la disposition de ce programme le personnel, la fourniture du matériel de bureau, la formation et le recyclage des cadres moyens et supérieurs oeuvrant sur terrain ainsi que l'entretien des véhicules pour un montant de 42.000 \$ US.

.../...

13. ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT).

Dans le but de promouvoir le produit touristique rwandais, l'ORTPN a participé aux manifestations touristiques internationales suivantes :

- 10ème Salon Mondial du Tourisme et des Voyages organisé à Paris du 8 au 17 février;
- Séminaire sur les perspectives de Développement du Tourisme National et International en Afrique suivi de la 13ème session de la Commission pour l'Afrique de l'OMT à Madrid (Espagne) du 18 au 22 février;
- 19ème Bourse Internationale du Tourisme organisée à Berlin, du 2 au 8 mars;
- 27ème Salon des Vacances, Tourisme et Loisirs organisé à Bruxelles du 23 au 31 mars.

Enfin, signalons que Monsieur Willibald PAHR, de nationalité autrichienne, a été confirmé au poste de Secrétaire Général de l'OMT lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Sophia (Bulgarie) en septembre.

14. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL - ONUDI.

- Transformation de l'ONUDI en Institution spécialisée.

L'élément majeur ayant marqué l'ONUDI pendant l'année 1985 concerne bel et bien sa transformation en Institution spécialisée, suite à l'entrée en vigueur, le 21 juin, de l'Acte constitutif de la nouvelle ONUDI.

La première partie de la 1ère Conférence Générale de l'ONUDI s'est tenue à Vienne du 12 au 17 août. A l'issue de ses travaux, la Conférence a mis en place ses principaux organes, à savoir : le Conseil du Développement Industriel, le Comité des Programmes et des Budgets et le Secrétariat.

.../...

La Conférence a élu au poste de Directeur Général de l'ONUDI, Monsieur Domingo L. SIAZON Jr., alors Ambassadeur à Vienne et Représentant Permanent des Philippines depuis 1980, en remplacement de Monsieur Abd-el Rahman KHANE, Directeur Exécutif.

En plus des consultations ad hoc qui ont été menées en vue de la conversion de l'ONUDI en Institution spécialisée, le calendrier 1985 de cette organisation a été essentiellement caractérisé par :

- Du 13 au 31 mai à Vienne, la 19ème session du Conseil du développement industriel qui a été donc la dernière à se tenir sous l'ancienne forme de l'ONUDI.
- Du 12 au 17 août à Vienne, la 1ère partie de la 1ère Conférence Générale. En même temps s'est tenue la 1ère partie de la 1ère Session du nouveau Conseil du développement industriel.
- Du 4 au 15 novembre a eu lieu la 2ème partie de la 1ère Session du Conseil consacrée aux questions budgétaires, administratives et la réorganisation du Secrétariat.
- Du 9 au 13 décembre s'est tenue à Vienne la seconde partie de la 1ère Conférence Générale.

- Coopération avec l'ONUDI.

La Coopération avec cette Organisation reste inscrite dans le cadre de la demande d'assistance tant technique qu'en moyens matériels pour réaliser les projets de développement.

Il y a lieu de signaler que dans les perspectives de coopération avec l'ONUDI rentrent les projets ci-après :

- Assistance aux Papeteries de Zaza.

.../...

- Assistance à la fabrication de papier à base de matières végétales et à la transformation de déchets agricoles.
 - Centre de production de mobilier scolaire et matériel didactique.
 - Assistance à la SONAFRUIT.
- Séjour d'un fonctionnaire rwandais auprès du Bureau de promotion des investissements de l'ONUDI en France.

Il importe de rappeler que sur demande faite par notre pays, l'ONUD a accepté de reconduire pour une année à partir de mai 1985 le séjour auprès de son Service de promotion des investissements à Paris d'un agent du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

- Forum des investissements industriels de l'Afrique Centrale, (Libreville, du 5 au 8 décembre).

L'ONUDI a accepté de prendre en charge les frais de séjour et de voyage de deux représentants de notre pays à cette importante manifestation.

- Etude des potentialités du secteur manufacturier au Rwanda.

Un montant de 38.400 \$ US a été approuvé pour ce projet. Celui-ci sera exécuté en même temps que l'élaboration du Plan directeur d'industrialisation.

Rappelons que le Rwanda a participé à la deuxième Consultation sur l'Industrie des Biens d'Equipement organisée par l'ONUDI à Stockholm (Suède) du 10 au 14 juin. Après cette Consultation, la même délégation a pris part aux travaux de la réunion organisée par l'ONUDI à Vienne du 17 au 20 juin et qui avait pour thème "les stratégies et politiques pour le développement de l'industrie des biens de capital en Afrique".

.../...

15. PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM).

- Amélioration et Développement des Routes-Recherches Minières.

La contribution du PAM dans le cadre de ces deux projets consiste en la fourniture de produits alimentaires à distribuer aux ouvriers journaliers engagés dans les projets d'entretien routier et recherches minières. Ces projets, qui devaient être clôturés fin de cette année, seront prolongés pour une période de 3 ans. Le projet bénéficie d'un financement de 5.915.300 \$ US.

- Assistance à l'éducation non formelle.

L'intervention du PAM pour ce projet consistera en la fourniture d'une aide alimentaire, de matériel et d'équipement didactiques. Le projet prendra fin en 1989. La décision finale relative à l'exécution de ce projet dépendra des conclusions de la mission d'évaluation qui a séjourné dans notre pays du 4 au 14 mars.

Il est à signaler également que le siège du PAM à Rome a donné suite à la requête pour une aide non alimentaire pour les centres nutritionnels en approuvant une somme de 9.030 \$ US pour achat de matériel de cuisine.

16. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD).

Point n'est besoin de rappeler les difficultés financières que connaît le PNUD et qui ont influé énormément sur les programmes de coopération en cours.

D'après les informations émanant du siège du PNUD, le montant global des disponibilités sur lesquelles la programmation du IVème cycle (1987-1991) doit se fonder est de 30.852.000 \$ US. Mais compte tenu du fait que 2.400.000 \$ US ont été programmés à titre d'avance sur le IVème cycle, le reliquat programmable pour le Rwanda s'élève à 28.452.000 \$ US.

Dans le cadre de la coopération avec le PNUD, il convient de signaler les entretiens qu'a eus le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à NEW YORK avec les Autorités du PNUD en marge du débat général de la 40ème session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU. Avec Monsieur Bradford MORSE, Administrateur du PNUD, les entretiens ont porté notamment sur la coopération présente et future entre le Rwanda

.../...

et le PNUD. Les deux interlocuteurs ont abordé ensemble les problèmes relatifs à l'enclavement, à l'organisation des tables sectorielles, au prochain programme de notre coopération avec le PNUD, aux dépenses locales du PNUD, à l'OPYRWA, à la Décennie des Transports en Afrique.

Les entretiens avec Monsieur Michel DOO KINGUE, Directeur Général de l'UNITAR se sont axés sur les stages de formation organisés par cet Institut. Il s'agit des cours régionaux de deux semaines en relations internationales, des stages de formation pour des juristes spécialistes en Droit International et un séminaire d'une quinzaine de jours prévu en Italie en 1986 qui sera organisé par le Centre pour la mise en valeur des ressources énergétiques dont le siège est établi à Rome.

En ce qui concerne le projet "Raffinerie de Pyrèthre", le dernier rapport d'activités relatif à l'évolution des travaux de réhabilitation de la raffinerie et des travaux complémentaires à l'usine d'extraction indique qu'à l'heure actuelle, les travaux se réalisent à la satisfaction de toutes les parties. L'inauguration de l'OPYRWA pourrait d'ailleurs avoir lieu en 1986.

- Projet RWA/78/004 "Développement du Petit Elevage".

Lors de la revue tripartite tenue le 28 août et le 9 septembre, les 3 parties ont formulé les recommandations suivantes :

- nomination d'un cadre responsable de l'organisation et de la gestion du projet;
- prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 1987, date à laquelle s'arrêtera l'intervention du PNUD.

Le PNUD a accepté le financement de certaines actions telles que le renforcement du volet formation/vulgarisation, l'acquisition de matériels pour les activités de production, etc...

La FAO et le FENU ont été saisis pour le financement de certaines actions.

Projet RWA/81/007 "Programme d'Assistance intégrée en Télécommunications".

Le coût total pour la prolongation de ce projet jusqu'à la fin de 1986 est estimé à 90.000 \$ US. Dans cette perspective, il a été proposé de prévoir des missions de

.../...

consultations appropriées pour assister le Gouvernement dans la gestion et l'entretien des équipements, la dotation d'équipements de l'Ecole Nationale des Postes et des Télécommunications et la poursuite de la formation.

Projet RWA/84/U "Promotion et Intensification de la Production céréalière dans la Préfecture de Gikongoro".

Après un démarrage difficile dû à l'arrivée tardive du personnel expatrié, à l'installation de 6 volontaires et au retard dans l'acquisition de véhicules, le projet est entré dans une phase pleinement opérationnelle.

- Renforcement du processus de consultation par le moyen de Tables Rondes pour appuyer les activités de coopération pour le développement des PMA.

Le siège du PNUD a donné son accord pour le financement sur la contribution spéciale du Gouvernement Néerlandais de cinq projets, à savoir :

1. Mobilier Scolaire et énergie	30.000 \$ US
2. Renforcement institutionnel pour la préparation des projets dans la phase de préinvestissement	78.000 \$ US
3. Assistance au démarrage d'un projet d'artisanat minier	94.000 \$ US
4. Table Ronde des ONG	23.500 \$ US
5. Consultation sectorielle dans le domaine de l'Enseignement Supérieur	90.000 \$ US.

- Séminaire-atelier sur les stratégies sectorielles dans le développement.

Sur financement du PNUD, le Ministère du Plan a organisé un séminaire-atelier sur les stratégies sectorielles. Ce séminaire qui s'est déroulé à Remera (Commune Ruhondo), du 17 au 27 mars avait essentiellement pour objectifs :

- Imprégner les séminaristes de la logique et de l'articulation de la nouvelle méthodologie de planification du développement économique et social;
- Analyser et discuter en profondeur en vue de la mise au point et de l'adoption d'une approche et d'une méthode de travail communes, les schémas orientatifs d'élaboration et de présentation des stratégies sectorielles.

.../...

- Assistance à l'Aviation Civile.

Le PNUD a augmenté de 45.000 \$ US le montant de sa contribution à ce projet pour permettre l'achat d'équipement de protection des pompiers de l'Aéroport Grégoire KAYIBANDA. L'augmentation demandée par le Ministère des Transports et des Communications s'élevait à 70.000 \$ US.

Une révision des projets ci-après est intervenue au cours de cette année. Ce tableau fait apparaître que beaucoup de projets ont été revus en baisse.

PROJET	CONTRIBUTION ANTERIEURE DU PNUD	REVISION	OBSERVATIONS
1. Assistance à la Planification (RWA/78/007)	2.567.426 \$US	2.461.977 \$US	Diminution de 105.449 \$ US
2. Assistance au Développement du service météorologique (RWA/78/005)	228.478 \$US	230.440 \$US	Augmentation de 1.962 \$ US
3. Centre National de sécurité et d'hygiène du travail (RWA/82/005)	45.677 \$US	41.315 \$US	Diminution de 4.362 \$ US
4. Mission consultation pyrèthre (RWA/80/004)	156.646 \$US	146.533 \$US	Diminution de 10.113 \$ US
5. Appui technique au programme (RWA/80/010)	415.920 \$US	419.681 \$US	Augmentation de 3.761 \$ US
6. Fonds d'études de Projets	967.421 \$US	973.376 \$US	Augmentation de 5.955 \$ US
7. Assistance technique au projet Bornes Fontaines (RWA/82/004)	20.500 \$US	19.929 \$US	Diminution de 571 \$ US
8. Assistance au BUNEP (RWA/77/009)	2.295.902 \$US	2.121.834 \$US	Diminution de 174.068 \$ US
9. Restauration de la station de captage du gaz méthane au Lac Kivu (RWA/79/005)	555.515 \$US	555.184 \$US	Diminution de 331 \$ US
	.../...		

11. Assistance au Bureau de Promotion Industrielle (RWA/75/011)	1.550.255 \$US	1.551.837 \$US	Augmentation de 1.582 \$ US
12. Renforcement Institution du secteur routier(RWA/81/004)	1.063.400 \$US	1.088.043 \$US	Augmentation de 24.643 \$ US
13. Production de médicaments à base de plantes(RWA/80/003)	381.395 \$US	381.991 \$US	Augmentation de 596 \$ US
14. Finances Publiques (RWA/74/006)	1.176.866 \$US	1.172.516 \$US	Diminution de 4.350 \$US
15. Développement de l'Aviation Civile (RWA/82/002)	485.680 \$US	455.933 \$US	Diminution de 29.747 \$ US
16. Assistance à l'UNR (RWA/80/008)	848.915 \$US	768.265 \$US	Diminution de 88.650 \$ US.

17. PROGRAMMES DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

La 13ème session du Conseil d'Administration à laquelle le Rwanda s'est fait représenter s'est tenue à Nairobi du 14 au 24 mai. Les délégués ont défini les grandes orientations de la politique en matière de la bonne gestion de l'environnement et ont déterminé les actions à mener à moyen et à long terme.

Par ailleurs, le PNUE a organisé à Kigali du 2 au 7 septembre un séminaire national sur l'environnement. A cet effet, un montant de 12.000 \$ US a été mis à la disposition du Gouvernement Rwandais par le PNUE pour l'organisation de ce séminaire dont les objectifs étaient les suivants :

- Susciter la prise de conscience des problèmes d'environnement chez les décideurs;
- identifier les politiques, les mesures et les activités pouvant permettre de mieux maîtriser les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles et à l'environnement, en particulier dans le cadre du IVème Plan;
- Poursuivre et renforcer l'information et la sensibilisation du peuple rwandais sur l'importance de l'environnement;
- Favoriser l'échange d'expériences entre les organismes et institutions engagés dans l'amélioration de l'environnement.

.../...

18. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO).

Le Contrôleur financier des Nations-Unies a mis à la disposition de notre pays un montant équivalent à 400.000 \$ US en contrepartie de la vente des bons UNESCO, pour la période allant du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986.

Par ailleurs, pour la période biennale 1984/1985 les projets suivants ont bénéficié du programme de participation de l'UNESCO :

Numéro	Bénéficiaire	Montant	Intitulé
0412	MININTER	510.517 FRW	Participation financière pour l'achat d'équipement destiné à l'apprentissage de la lecture et du calcul pour 300 centres d'alphabétisation.
0413	MIJEUCOOP	510.517 FRW	Participation financière pour l'alphabétisation fonctionnelle de la jeunesse.
0415	MIJEUCOOP	408.413 FRW	Participation financière pour l'organisation d'un cycle de formation accélérée d'animateurs sportifs polyvalents.
0420	U.N.R.	1.021.034 FRW	Participation financière pour l'organisation d'un concours et d'une exposition sur les innovations locales dans le domaine des technologies appropriées.
0399	MINEPRISEC	204.206 FRW	Fourniture de papier pour l'impression de manuels scolaires.

Enfin, il est à signaler que des délégations rwandaises ont participé :

.../...

- aux travaux de la 23ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'UNESCO qui s'est tenue à Sophia (Bulgarie) du 8 octobre au 8 novembre;
- à l'Atelier sur la Physique et la Technologie de la Conversion de l'Energie solaire organisé à IBADAN (Nigéria) du 4 au 7 août;
- au Symposium international sur "l'informatique et l'enseignement des mathématiques dans les pays en développement" qui s'est tenu à Yamoussoukro du 26 au 30 août;
- à une réunion qui s'est tenue à Nairobi du 17 au 19 septembre au sujet du "Projet Pilote sous-régional d'information sur l'Energie en Afrique Orientale et Australe";
- à la réunion des organismes directeurs de la politique scientifique et technique nationale dans les pays d'Afrique inter-tropicale tenue à Dakar du 8 au 12 juillet.

Il est à signaler que la Conférence de SOFIA s'est tenue dans des circonstances particulières, caractérisées notamment par les difficultés, surtout d'ordre budgétaire, résultant du retrait des Etats-Unis d'Amérique qui assumaient 25 % du budget de l'Organisation. La Grande-Bretagne qui fournissait 4,6 % vient également de se retirer. L'UNESCO va ainsi voir disparaître en l'espace d'un an plus de 30 % de ses ressources totales.

A noter enfin qu'au cours du biennium 1984-1985, l'UNESCO a accordé au Gouvernement Rwandais un montant de 58.000 \$ US pour le financement de 11 petits projets.

19. UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT).

Une délégation rwandaise conduite par le Ministre des Transports et des Communications s'est rendue à Arusha (Tanzanie) pour participer à la Conférence Mondiale sur le développement des télécommunications. Convoquée par le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), cette Conférence a reconnu d'une manière générale la

.../...

nécessité d'inclure les télécommunications dans les projets de développement. Les participants des pays en développement ont fait appel à leurs partenaires et exploitations privés de pays industrialisés pour qu'ils augmentent leur aide dans le domaine des télécommunications.

20. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF).

Au sujet de la préparation d'un Programme de coopération entre l'UNICEF et le Rwanda, le calendrier initial n'a pas pu être maintenu et une orientation vers un programme intérimaire de 2 ans a été proposée. Ce programme devra néanmoins être soumis pour approbation au Conseil d'Administration qui se réunira à New-York en avril 1986. En effet, plusieurs facteurs inhérents à l'exécution et à la continuation du programme en cours tout comme la profonde réorganisation du Bureau de l'UNICEF à Kigali qui interviendra au début de l'année 1986, ont milité en faveur d'une préparation d'un programme de coopération intérimaire de courte durée, couvrant la période 1986-1987.

Le programme 1986-1988 se présente comme suit(en 1000 \$ US) :

Composante du programme	1986	1987	1988	TOTAL
1. Programme élargi de vaccination	393.0	276.0	283.0	952.0
2. Lutte contre les maladies diarrhéiques	22.0	40.0	40.0	102.0
3. Surveillance nutritionnelle et programmes de nutrition.	185.0	178.0	160.0	513.0
4. Programmes de communications	190.0	200.0	200.0	590.0
TOTAL	790.0	694.0	683.0	2.167.0

L'établissement d'un programme plurian-nuel de 5 ans serait dès lors préparé au cours de l'année 1986 quand toutes les conditions requises seront réunies.

.../...

21. ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)

Au cours de cette année, sous l'instigation des Etats-Unis d'Amérique, plusieurs réunions ont eu lieu à Genève en vue d'examiner le lancement d'un nouveau cycle de négociations avec possibilité d'inclure dans le GATT la question des services. Le groupe de hauts fonctionnaires des pays membres du GATT chargé de préparer la réunion des parties contractantes n'a pu dégager de conclusion des discussions qui ont eu lieu. Des thèmes tels que le statu quo et le refoulement du protectionnisme, les produits tropicaux, les restrictions quantitatives et autres mesures non tarifaires sauvegardées et le traitement différencié en faveur des pays en développement avaient rencontré l'assentiment de tous. Mais certaines délégations avaient souhaité inclure dans les négociations d'autres thèmes nouveaux tels que les services, ce que d'autres n'ont pas accepté.

III. COOPERATION TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.

A. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Pour l'année 1985, l'état de la Coopération technique est relevé sous les formes suivantes :

- le nombre des experts et volontaires présents au Rwanda au 31 décembre;
- le nombre des experts et volontaires agréés et non encore arrivés à leurs postes d'affectation;
- renseignements sur l'état des experts et volontaires en cours d'agrément ou de recrutement;
- tableaux comparatifs donnant la situation du nombre des experts et volontaires présents au Rwanda depuis 1983;
- le nombre d'effectifs de la coopération technique par Ministère et par an depuis 1974.

A côté de ces renseignements ci-dessus stigmatisés sur des tableaux, est esquissé dans les lignes qui suivent l'état de la coopération technique entre le Rwanda et les différents partenaires ainsi qu'avec différentes ONG.

1. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

a) Coopération bilatérale.

A l'occasion de la Commission Mixte Germano-Rwandaise tenue à Bonn en mai 1985, la partie allemande a reconduit l'équipe d'experts en place et a promis de mettre à la disposition du Rwanda de nouveaux experts permanents pour les services qui en auront éprouvé le besoin.

Il est à signaler qu'au cours de ces négociations, la délégation allemande n'a pas manqué de rappeler encore une fois que la coopération germano-rwandaise poursuit le but de faire passer les projets de coopération, après écoulement d'une certaine période jugée adéquate, sous pleine responsabilité rwandaise. Pour atteindre ce but, il a été reconnu qu'un nombre suffisant d'homologues rwandais devaient être affectés aux projets et y être maintenus dans la mesure du possible.

Au niveau des relations bilatérales, signalons également que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est entré en contact avec les Autorités allemandes

.../...

concernées au sujet de l'octroi de bourses de stages en faveur du personnel de la SODEPARAL qui n'a pas pu bénéficier des services du personnel de Senior Expert Service, celui-ci étant trop onéreux.

b) Coopération avec les ONG allemandes.

- Service des Volontaires Allemands (SVA).

Un responsable des questions sanitaires au Siège du Service des Volontaires Allemands à Berlin, Docteur SPATZ, a effectué une visite au Rwanda du 14 au 30 janvier 1985 qui visait l'évaluation des activités du SVA en matière de santé.

A ce sujet, il convient de signaler que durant la seconde phase du Plan Opérationnel (1984-1986), le SVA s'était fixé comme objectif de promouvoir le programme de formation sanitaire, de recyclage et de sensibilisation de la population à la médecine préventive. Aussi, le SVA était favorable à la poursuite de sa collaboration dans les structures de santé existantes au Rwanda (Hôpital de Kabaya, Kibuye, Bushenge et les centres de santé de leur rayonnement).

Le Délégué du SVA a indiqué qu'il est prévu que la réévaluation du Programme de santé du SVA au Rwanda sera effectuée en 1986-1987 par un professeur de l'Institut Tropical de la R.F.A. Il a déclaré également que son organisme était disposé à collaborer avec l'ONAPO en matière de planning familial.

Dans le cadre de la coopération avec le SVA, il faudrait noter également qu'un groupe de santé composé de volontaires du SVA et de partenaires rwandais concernés par le projet de Santé a tenu trois sessions durant l'année 1985 qui avaient pour objet l'examen de l'état d'avancement des projets de santé rurale bénéficiant de l'aide de la Coopération Technique Allemande et du SVA au Rwanda. Il est à retenir qu'au cours de ces sessions, la partie allemande a manifesté ses bonnes dispositions d'intervenir dans la région de Byumba en fournissant un médecin chirurgien et un laborantin pour l'Hôpital de Byumba ainsi que des infirmiers pour les centres de santé à convenir de commun accord. Le profil des volontaires à recruter ainsi que la description des tâches à accomplir ont été communiqués aux responsables du SVA.

.../...

Ajoutons que les contacts avec les autorités du SVA relatifs à la mise à la disposition de l'EFOTEC de Kanombe des professeurs des cours techniques se poursuivent encore.

Il est à mentionner qu'au cours de la visite qu'il a effectuée au Rwanda du 8 au 19 novembre 1985, Monsieur Eggers, chargé des programmes pour l'Afrique de l'Est, a réaffirmé les bonnes dispositions de son organisation à examiner favorablement la requête de la partie rwandaise.

CARE ALLEMAGNE.

La Directrice de Care Allemagne, Madame Janny BAHN, a effectué du 26 février au 7 mars 1985 une visite au Rwanda. A cette occasion, Madame BAHN a réaffirmé l'intention de son organisme de financer les constructions des centres de santé à Nyamutera, Bulinga, Nyakinama, Gikongoro, Bugarama et Ile de Nkombo ainsi que le programme de promotion de l'artisanat en Préfecture de Gisenyi.

Il est à signaler également que Care Allemagne a financé la tenue d'un 2ème Congrès Médical qui a eu lieu à Butare du 28 juillet au 4 août 1985.

2. BELGIQUE.

a) Coopération bilatérale.

Conformément aux décisions prises lors de la Grande Commission Technique tenue à Bruxelles du 1er au 5 octobre 1984, une réunion annuelle sur l'enseignement a eu lieu au mois de mai 1985. Au cours de cette réunion, la partie rwandaise a pris note de la décision prise par la Belgique de réduire les effectifs CTB prestant tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Cette décision fait suite à la politique du Gouvernement Belge de se désengager progressivement du secteur de l'Enseignement qu'il ne considère plus comme prioritaire dans le développement du Rwanda.

En outre, la commission technique mixte sur le secteur de la Santé a eu lieu à Kigali du 17 au 18 septembre 1985. S'agissant de la Coopération technique, il est à signaler que la commission a retenu que le quota déjà en place sera maintenu et que même une unité hors quota sera prévue pour le projet SIDA.

.../...

b) Coopération avec les ONG belges.

- V V O B et A P E F E.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ainsi que celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ont amorcé des liens de coopération avec la VVOB et l'APEFE, des Associations belges disposées à nous fournir des enseignants. Un cadre juridique de coopération devant déterminer les droits et les obligations respectifs devrait être préalablement mis en place. C'est ainsi qu'un Accord avec VVOB a été signé à Bruxelles le 3 décembre 1985 et que pour l'APEFE les négociations se poursuivent.

- COOPIBO.

Il convient de signaler que, faute de moyens financiers suffisants, COOPIBO ne sait plus honorer ses engagements au sein du projet POUZZOLANES-CHAUX-TOURBE de Ruhengeri. Un dégageant éventuel de cet Organisme de ce projet est prévisible.

Par contre, cet Organisme est en train de mettre sur pied un projet intitulé "Centre de Services aux Coopératives de Gitarama". Auparavant, un Arrangement Particulier devra être signé entre le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et cette organisation. Les deux parties préparent encore les termes de cet Arrangement particulier.

- WITHUIS VOLONTARIAAT.

Cette association a renforcé, au cours de cette année, ses activités surtout dans la région de Rukoma-Sake où elle a initié un intéressant projet socio-médical.

3. CANADA.

a) Coopération bilatérale.

Le Directeur du Centre Québécois de formation aéronautique, Monsieur Bertrand SANTERRE, a séjourné courant août 1985 au Rwanda dans le but de sélectionner, en collaboration avec AIR RWANDA, des candidats rwandais devant poursuivre le programme de formation de pilotes financé par le Canada. Six candidats ont été retenus pour suivre cette formation.

.../...

b) Coopération avec les ONG canadiennes.

- O.C.S.D.

Pour assurer la poursuite des activités des projets initiés par SUCO depuis son départ en avril 1984, le Gouvernement Rwandais a confié cette tâche au nouvel ONG canadien (O.C.S.D.) dont la Convention a été ratifiée au cours de cette année.

Les activités de l'O.C.S.D. sont orientées essentiellement vers le programme de formation des jeunes ainsi que celui d'appui aux groupements des coopératives de production des jeunes en milieu rural. Ces activités souffrent actuellement d'un manque d'encadrement adéquat de la part des représentants de l'O.C.S.D. au Rwanda.

- C E C I.

Suite à une mission effectuée au Rwanda par le Directeur Régional du CECI (avec résidence à Bujumbura) qui visait l'identification des projets à financer, le Directeur Général de cet organisme est venu au Rwanda pour procéder le 2 mai 1985 à la signature d'un Accord de coopération devant régir les actions du CECI dans les projets convenus et à convenir de commun accord.

Il est à noter que le démarrage des programmes du CECI ne pourra intervenir qu'après la ratification de cet Accord du côté rwandais. La procédure est déjà engagée.

Ces programme visent principalement les volets suivants :

- appui technique et fourniture de matériel aux coopératives;
- envoi du personnel volontaire à l'ONAPO;
- financement des groupes d'appui aux CERAI et envoi du personnel enseignant dans les écoles normales techniques et écoles d'enseignement technique;
- interventions financières en faveur des communes les plus démunies;
- appui au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales pour l'aider à résorber son déficit en personnel paramédical.

.../...

4. EGYPTE.

Il y a lieu de se féliciter cette année de l'effort du Gouvernement Egyptien de concrétiser son programme de mise en place du personnel initialement prévu pour les secteurs de l'agriculture, de l'enseignement et de la santé.

5. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

a) Coopération bilatérale.

Le nombre de coopérants américains s'est considérablement accru cette année du fait que les USA ont renforcé l'équipe de chercheurs à l'ISAR et ont initié un projet de développement rural dans la Préfecture de Ruhengeri.

b) Coopération avec les ONG américaines.

- Corps de la Paix.

Une envoyée du Corps de la Paix, Madame Elisabeth WHITE, a séjourné au Rwanda au cours des mois de septembre et octobre 1985 pour identifier des projets de développement rural susceptibles de bénéficier de l'aide technique et financière du Corps de la Paix.

Parmi les projets qui ont retenu l'attention particulière de la déléguée du Corps de la Paix, on citera :

- appui au service des forêts;
- appui aux projets d'apiculture;
- appui aux coopératives;
- appui à la formation des enseignants du secondaire sous forme de recyclage.

Le Corps de la Paix serait également prêt à financer au Rwanda certains projets visant l'autosuffisance alimentaire.

- AFRICARE.

Sur l'invitation du Gouvernement Rwandais, le Directeur Exécutif d'AFRICARE, Monsieur Lucas PAYNE, a séjourné au Rwanda du 25 au 29 mars 1985. Sa mission avait pour but d'identifier avec les responsables rwandais concernés les projets de développement rural pouvant bénéficier du financement d'AFRICARE. C'est ainsi que de petits projets précis susceptibles d'être exécutés très rapidement ont été retenus de commun accord :

- reboisement;
- construction et équipement des CERAI;

.../...

- pisciculture;
- transformation des dispensaires en centres de santé;
- aide en faveur de l'Orphelinat Ste Agathe de MASAKA.

- TECHNOSERVE.

Suite à la ratification de l'Accord-Cadre conclu avec cet ONG de droit américain, le premier contingent composé de 3 volontaires a été mis en place pour s'occuper de la réalisation des projets convenus ou à convenir de commun accord. C'est ainsi que TECHNOSERVE s'occupe déjà de l'exécution du premier projet relatif au développement du secteur privé au Rwanda dont la tutelle sera assurée par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

- F.D.A. (Fondation pour le Développement en Afrique);

Cette association de droit américain a manifesté ses bonnes dispositions à participer à l'exécution de quelques projets de développement communal ainsi qu'au programme d'appui aux coopératives KOPARU et COBRIKA.

- CARE INTERNATIONAL.

Il est utile de signaler qu'une équipe d'experts de CARE INTERNATIONAL, ONG de droit américain, opère au Rwanda dans le cadre du programme de reboisement dans la Commune de Gitoza, Préfecture de Byumba.

6. FRANCE.

a) Coopération bilatérale.

Dans le cadre de la politique de révision entreprise par la France en matière de relève du personnel de la Coopération technique dans les pays en développement, la partie rwandaise a accepté la proposition du Gouvernement Français de limiter à 6 ans le séjour de tout coopérant français au Rwanda. Cependant, l'attention de la partie française a été attirée sur le fait que certains coopérants français dont la présence prolongée au-delà de cette période se justifierait par l'intérêt de la bonne marche du projet encadré pourraient faire l'objet d'une mesure exceptionnelle et que, le cas échéant, ils seraient maintenus plus longtemps.

.../...

Signalons également que l'attention particulière de la partie française a été attirée sur l'urgence de doter l'hôpital de Ruhengeri d'un équipement et du matériel appropriés devant faciliter les contrôles d'aptitude du personnel navigant de l'aviation civile et militaire. Un médecin spécialiste français devrait venir initier le personnel rwandais à effectuer ce genre de contrôles.

b) Coopération avec les ONG françaises.

- A F V P.

Un envoyé de l'AFVP à Paris a séjourné au Rwanda au cours du mois d'avril 1985 dans le but de procéder à l'évaluation de la politique de développement prônée par l'AFVP après la signature de l'Accord-Cadre de 1983. Dans le même ordre d'idées, une autre mission de l'AFVP a été envoyée au Rwanda au cours du 2ème semestre de cette année en vue de réaliser des études sur des programmes de participation intégrée au développement communal en Commune de Nyaruhengeri et en Commune Rwamatamu.

- Aide Odontologique Internationale.

L'Aide Odontologique Internationale (A.O.I.) s'est engagée à coopérer avec le Gouvernement Rwandais dans la réalisation de sa politique sanitaire concernant le domaine bucco-dentaire. Pour ce faire, l'A.O.I. garantira :

- la mise à disposition d'un chirurgien-dentiste pour six semaines au minimum;
- la formation et le perfectionnement du personnel médical et para-médical concerné par le projet;
- la fourniture du matériel nécessaire pour la réalisation du projet.

Aux termes de l'Accord signé à Paris le 19 novembre 1985, il est prévu une période initiale de 3 ans avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction pour des périodes analogues.

7. JAPON.

L'Accord-Cadre de Coopération avec le Service des Volontaires Japonais (JOCV) a été signé par les deux parties le 1er juin 1985 et la procédure de sa ratification est entamée du côté rwandais. Il est à signaler que la mise en application

.../...

du programme d'assistance du JOCV devrait intervenir après la ratification dudit Accord. Des demandes du premier contingent de volontaires japonais estimées à 71 unités ont été communiquées aux autorités japonaises concernées.

Les départements ministériels et services rwandais suivants ont souhaité bénéficier des services des volontaires japonais du premier contingent qui devrait arriver au Rwanda début 1986. Il s'agit du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (30 unités), du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif (3 unités), du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal (34 unités), de la SODEPARAL (2 unités) et de la Caisse d'Épargne du Rwanda (2 unités).

8. PAYS-BAS.

a) Coopération bilatérale.

A la demande du Gouvernement Rwandais, la partie néerlandaise a accepté de mettre à sa disposition 3 experts supplétifs à affecter au Laboratoire Vétérinaire National de Rubilizi dont les travaux de construction se sont terminés au cours de cette année. La mise en place de ces experts pourrait intervenir au début de l'année 1986.

b) Coopération avec l'OVN.

Le Comité de Gestion du Projet Hydraulique Rurale, regroupant les responsables de l'OVN et les services rwandais concernés s'est réuni à trois reprises pour examiner l'état d'avancement et la programmation des travaux d'exécution du projet Hydraulique Rurale qui bénéficie du soutien tant financier que technique de l'OVN.

Le programme d'exécution du projet Hydraulique Rurale financé par cet ONG se poursuit à la grande satisfaction des autorités rwandaises. Durant la période de 1985 à 1987, l'OVN concentrera ses efforts dans les régions de Cyangugu, Gikongoro et Byumba tandis que pour les régions de Butare, Ruhengeri et Gisenyi, il s'agit de terminer les projets en cours d'exécution. Il est à signaler que, vu l'ampleur du programme d'adduction d'eau en milieu rural entrepris par l'OVN et vu le budget insuffisant y réservé, il ne sera pas possible de toucher les 143 communes du pays. C'est ainsi que l'OVN s'est fixé comme premier objectif de toucher seulement 60 communes dans la première phase

.../...

du projet et de couvrir les autres communes au cours de la seconde phase du projet.

9. SUISSE.

Lors de la Commission Technique Mixte Helvète-Rwandaise qui s'est réunie à Kigali en mai 1985, la partie suisse a accepté, en matière de coopération technique, de maintenir le quota des postes ouverts et le personnel affecté dans ces projets.

10. TANZANIE.

Dans le cadre de l'application de l'Accord Culturel conclu avec la République Unie de Tanzanie, la partie rwandaise a accordé 24 tickets d'avion Kigali-Dar-es-Salaam-Kigali à 10 professeurs tanzaniens et à leurs familles qui devaient rentrer en vacances dans leur pays après le terme de service de deux ans au Rwanda. Il a été souhaité que les frais y afférents émargent du budget du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Il convient de signaler que le problème de frais de logement qui doivent être entièrement supportés par la partie rwandaise et qui jusqu'à présent avaient été supportés par les intéressés, a été réglé à la satisfaction des professeurs tanzaniens opérant au Rwanda notamment ceux qui sont affectés à l'Université Nationale du Rwanda.

11. U.R.S.S.

Il est utile de signaler que le Gouvernement Soviétique a accepté de maintenir pour l'année scolaire 1985-1986 le quota de professeurs soviétiques dont 6 unités affectées dans l'enseignement secondaire et 1 unité affectée dans l'enseignement supérieur.

12. TUNISIE.

La signature d'un Accord de Coopération Technique avec la Tunisie se heurte aux exigences tunisiennes de voir la partie rwandaise prendre entièrement à charge les

.../...

frais de logement et ceux relatifs aux salaires locaux à accorder aux techniciens tunisiens devant oeuvrer au Rwanda. La partie tunisienne ne souhaiterait pas pour le moment assouplir sa position.

13. ITALIE.

Les parties rwandaise et italienne sont en train de mettre sur pied un cadre juridique devant régir l'utilisation des volontaires italiens au Rwanda. Les démarches sont très avancées et la signature de l'Accord ad hoc devrait intervenir incessamment.

14. DANEMARK.

Des contacts se poursuivent en vue de nouer des relations de coopération avec l'Association Danoise pour la Coopération Internationale. A l'heure actuelle, on est seulement au niveau de prise de contacts préliminaires.

DIVERS.

Il est à noter qu'une 2ème Table Ronde des ONG a été organisée à Kigali du 25 au 27 juin 1985. A cette occasion, les participants ont redéfini la méthodologie de collaboration entre les ONG et les services rwandais concernés.

Il y a lieu de signaler également que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a organisé une réunion regroupant les services techniques rwandais concernés pour amorcer la réflexion sur la ligne de conduite à suivre dans le cadre des Accords de coopération à signer avec les ONG qui commencent à proliférer au Rwanda. La réflexion se poursuivra en vue de dégager une position à adopter en cette matière.

Concernant l'application de la Réglementation en matière d'Importation Temporaire des véhicules destinés aux projets, aux coopérants techniques ainsi qu'aux agents administratifs d'Ambassades, une instruction du Ministère des Finances et de l'Economie sur ce problème a été communiquée à toutes les représentations diplomatiques et consulaires accréditées à Kigali.

.../...

Les tableaux en annexe donnent une idée sur la présence des assistants techniques au Rwanda. Puissent-ils attirer l'attention des services concernés sur l'urgence de la formation des cadres rwandais devant assurer la relève de l'assistance technique.

I. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN PLACE

Situation au 31.12.1985.

PAYS ET ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS													TOTAL
	Prési- rép	Mini- plan	Mini- fineco gri	Mini- fope	Mini- transco	Mini- prisec	Mini- supres	Mini- trape	Mini- sapaso	MiJeu- coop	Mini- just	Mini- terdeco	Mini- mart	
R F A	1+11(1)	-	2	-	-	6	-	10	-	-	-	-	1	40
BELGIQUE	6	2	3	2	2	39	6	14	37	-	1	-	1	133
AUTRICHE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CANADA	-	1	-	-	1	-	11	-	-	-	-	-	2	23
C H I N E	-	-	-	-	-	-	-	-	7	154	-	-	107	319
C O R E E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
E G Y P T E	-	-	-	-	-	3	-	-	-	1	-	-	-	5
U S A	-	1	-	-	-	3	5	-	2	2	-	-	-	32
FRANCE	4	3	-	-	2	19	17	-	13	-	-	4	-	72
IRLANDE	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
JAPON	-	-	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	3
PAYS-BAS	-	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	6
SUISSE	1	-	7	-	-	4	-	-	-	5	-	-	-	35
TANZANIE	-	-	-	-	-	12	3	-	-	-	-	-	-	15
U R S S	-	-	-	-	-	6	1	-	-	-	-	-	-	7
CCE-FED	5	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
O N U	-	8	4	1	1	10	1	2	4	-	-	-	9	69
L I B Y E	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
T O T A L	29	22	16	3	10	102	44	28	65	163	1	4	120	787

(1) Les 11 techniciens allemands travaillant à la DW dans le cadre de la Convention signée entre le Gouvernement Allemand et le Gouvernement Rwandais en octobre 1963.

II. TABLEAU DES VOLONTAIRES EN PLACE

Situation au 31.12.1985

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS										MINISTERIELS			TOTAL
	Prési rép	Mini- plan	Mini- gri	Mini- sepasso	Mini- mart	Mini- trape	Mijeu- coop	Minin- terdeco	Mini- prisec	Mine- supres				
S.V. Allemands	-	-	-	13	-	1	-	5	8	-	-	27		
COOPIBO	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6		
AFRICARE	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5		
AFVP	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	12		
A F I	-	-	-	1	-	-	-	-	7	-	-	8		
Amis du Père Damien	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3		
A W L F	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11		
Corps de la Paix	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	3	6		
Frères des Hommes	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5		
O C S D	-	1	-	1	1	-	7	5	-	-	-	15		
O.V.Néerlandais	-	2	-	2	-	7	-	8	-	-	-	19		
Withuis Volont.	-	-	-	4	-	-	-	-	4	-	-	8		
S.V. Overseas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1		
CARE International	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3		
I.V.A	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1		
Technoserve	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3		
T O T A L	11	9	10	25	4	8	7	36	19	4	-	133		

III. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES AGREES ET NON ENCORE ARRIVES :

Situation au 31.12.1985.

PAYS ET ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS										TOTAL
	Miniplan	Minagri	Minitrape	Minisapaso	Mineprisc	Minesupres	Minifineco	Minifope			
R F A	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
BELGIQUE	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	3
CANADA	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
EGYPTE	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
FRANCE	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	3
PAYS-BAS	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
SUISSE	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
ONU	4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	6
TOTAL	5	8	2	1	3	1	1	1	1	1	22

IV. TABLEAU DES VOLONTAIRES AGREES ET NON ENCORE ARRIVES

Situation au 31.12.1985

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS					
	Présirep	Mineprisec	Mininter	Minitrape	TOTAL	
S.V. Allemands	-	1	1	-	2	
O.V. Néerlandais	-	-	3	1	4	
A W L F	1	-	-	-	1	
T O T A L	1	1	4	1	7	

V. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN INSTANCE D'ACREMENT OU DE RECRUTEMENT

Situation au 31.12.1985.

PAYS ET ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS											T O T A L
	Mini-plan	Mina-gri	Mini-mart	Mine-prise	Mine-supres	Mi jeu-coop	Mini-trape	Mini-transco	Mini-sapaso			
R F A	1	-	-	2	-	-	1	-	-	-	4	
BELGIQUE	1	4	-	-	4	-	2	-	3	-	14	
CANADA	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
EGYPTE	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2	
FRANCE	-	6	-	-	-	1	-	1	2	-	10	
JAPON	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	
PAYS-BAS	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	4	
TANZANIE	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	
U R S S	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	
CCE-FED	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	
O N U	1	-	3	3	2	-	-	-	1	-	10	
T O T A L	4	19	3	7	8	1	3	3	6	3	54	

VI. TABLEAU DES VOLONTAIRES EN INSTANCE D'AGREMENT OU DE RECRUTEMENT

Situation au 31.12.85

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS										TOTAL
	Mina- gri	Mine- prisec	Mine- supres	Minin- terdeco	Mini- sapaso	Mini- trape	Mijeu- coop	Mini- mart	Mini- fineco	TOTAL	
SV. Allemands	-	5	-	7	5	-	-	-	-	17	
O.V. Néerlandais	-	-	-	2	-	1	3	-	-	6	
A F V P	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4	
Withuis Volont.	-	-	-	-	3	-	-	-	-	3	
Corps de la Paix	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	
O C S D	-	2	-	-	-	-	3	-	-	5	
S.V. Japonais	-	30	-	34	-	-	3	2	2	71	
CARE ALLEMAGNE	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
C E C I	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
V.V.O.B.	-	6	4	-	-	-	-	-	-	10	
AFRICARE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
T O T A L	1	43	4	47	10	1	10	2	2	120	

VII. TABLEAU COMPARATIF DES EFFECTIFS EXPATRIES
PRESENTS AU RWANDA DE 1983 A 1985.

VII. a. Coopérants techniques

Pays ou organismes	Effectifs en 1983	Effectifs en 1984	Effectifs en 1985	Observations
R . F . A .	40	43	40	
Belgique	136	141	133	La Belgique se retire de plus en plus du secteur enseignement.
Canada	17	28	23	
Chine	196	285	319	Les effectifs ont augmenté à cause des experts affectés au projet "Stade National".
Corée	10	9	9	
U S A	14	19	32	Les USA ont intensifié leurs recherches à l'ISAR et ont initié de nouveaux projets de DRI.
France	77	82	72	Désormais, la France a limité à 6 ans maximum la durée de ses coopérants au Rwanda.
Egypte	4	4	5	
Japon	2	2	3	
Libye	2	2	2	
Pays-Bas	6	6	6	
Suisse	35	39	35	
Tanzanie	14	16	15	
U R S S	6	7	7	
F E D	10	14	14	
O N U	73	63	69	Les experts du FED sont venus nombreux renforcer les services de la "centrale comptable". Le PNUD aurait l'intention de recourir de plus en plus aux experts nationaux.
Autriche	-	-	2	
Grande Bretagne	1	-	-	
Irlande	1	1	1	
TOTAL	644	762	787	

VII. b. Volontaires

Organismes d'envoi	Effectifs en 1983	Effectifs en 1984	Effectifs en 1985	Observations
S V A	26	23	27	Les autorités locales qui apprécieraient beaucoup l'efficacité des volontaires allemands ont de plus en plus recours à leurs services.
ARCB-COOPIBO	8	8	6	Coopibo se retire progressivement de son important projet exécuté au Rwanda "le projet Pouzzolanes-choux-Tourbes.
O C S D	12	10	15	
A F V P	15	14	12	
O V N	19	15	19	Le projet Hydraulique rurale exécuté par l'OVN a rendu nécessaire le recrutement de certains expatriés.
FRERES DES HOMMES	8	8	5	Les activités de Frères des Hommes connaissent un désengagement progressif.
A F I	7	7	8	
S.V. OVERSEAS	1	1	1	
CORPS DE LA PAIX	5	4	6	
A W L F	5	7	11	Les activités du Corps de la Paix ont tendance à augmenter suite à la volonté de ses dirigeants.
AMIS DU PERE DAMIEN	2	3	3	Les recherches au Centre Karisoke deviennent importantes.
I V A	1	1	1	
AFRICARE	-	2	5	
WITHUIS	-	6	8	
CARE INTERNATIONAL	-	-	3	Les activités au sein du projet "Lac Nasho" ont atteint leur vitesse de croisière.
TECHNOSERVE	-	-	3	Ces deux organismes ont débuté leurs activités au Rwanda cette année.
<u>TOTAL</u>	<u>109</u>	<u>106</u>	<u>133</u>	

VIII. Nombre d'effectifs de la Coopération technique par Ministère et par an.

Année	Ministère Présirep	Educ	Santé	Agricul.	T. Publ.	Mines Ress.N.	Economies Finances	Postes	Fonc. Publ.	Plan	Af. Etr.	Just.	Jeunesse	TOTAL
1974	19	155	59	106	267	4	9	17	2	50	2	2	-	692
1975	18	188	61	128	318	30	15	20	3	36	2	2	-	821
1976	17	179	56	152	248	39	9	20	2	23	2	2	-	749
1977	28	194	46	91	28	11	12	16	2	17	1	1	6	453
1978	28	180	56	93	24	9	15	15	3	17	-	1	3	444
1979	29	183	52	101	24	9	13	15	3	8	-	1	-	438
1980	24	187	55	125	24	105	12	20	3	11	-	1	3	570
1981	28	182	55	132	29	121	16	14	3	11	-	1	-	592
1982	29	168	60	111	32	161	17	12	2	6	-	1	-	599
1983	24	171	64	127	29	145	15	9	3	14	-	1	31	633
1984	26	163	69	158	29	120	15	11	2	16	-	1	143	753
1985	29	146	65	180	28	120	16	10	3	22	-	1	163	787
TOTAL	299	2096	698	1504	1080	874	164	179	31	231	7	15	349	7531
%	4%	28%	9%	20%	14%	12%	2%	2%	0,5%	3%	0,1%	0,2%	5%	100%

B. COOPERATION CULTURELLE.

Cette partie du rapport concerne les bourses d'études et de stages à l'étranger. Nous indiquons ci-après l'état d'avancement des dossiers présentés, situation arrêtée au 30 novembre 1985.

Il convient de souligner qu'à part le Zaïre, le Burundi, la Tanzanie (où notre pays prend en charge tous les frais de transport et de séjour) et certains pays du bloc socialiste (où notre pays paie le transport de ses boursiers), les autres pays ou organismes amis assurent gratuitement la formation de nos cadres.

PAYS OU ORGANISMES	E T U D E S			STAGES utili- sés au 30.11. 1985
	Quota offert	Candidatures présentées	Bourses effective- ment consommées au 30 novembre 1985	
ALGERIE	23	25	22	-
AUTRICHE	6	6	5	9
BELGIQUE	27	23 du MINEPRISEC 24 DU MINESUPRES	7 du MINEPRISEC 11 du MINESUPRES	25
BULGARIE	2	3	2	-
BURUNDI	6	12	5	-
CANADA	19	19	10	6
CHINE	10	19	10	3
CONGO	10	10	8	-
COTE D'IVOIRE	-	-	3	-
DANEMARK	-	-	-	4
EGYPTE	21	-	-	5
FRANCE	23	3 du MINEPRISEC 14 du MINESUPRES	2 du MINEPRISEC 4 du MINESUPRES	20
GRANDE-BRETAGNE	-	-	-	6
INDE	2	5	-	-
ITALIE	-	-	-	25
JAPON :				
- Matsumae	-	-	-	1
- Gouvernement	-	-	-	12
KENYA	-	-	3 (financement suisse)	-
LIBYE	15	15	3	-
PAYS-BAS	-	-	-	-
POLOGNE	2	3	2	-
R.D.A.	3	3	2	-
R.F.A.	8	8	-	17
RHENANIE-PALATINAT	10	7 du MINEPRISEC 14 du MINESUPRES	3 du MINEPRISEC 9 du MINESUPRES	2

.../...

PAYS OU ORGANISMES	E T U D E S			STAGES utili- sés au 30.11. 1985
	Quota offert	Candidatures présentées	Bourses effective- ment consommées au 30 novembre 1985	
ROUMANIE	1	1	-	-
SUISSE	8	4 du MINEPRISEC 1 du MINESUPRES	2	2
TANZANIE	4	4	-	-
TCHECOSLOVAQUIE	2	2	2	-
U.R.S.S. :				
- Comité de Soli- darité des pays d'Afrique et d'Asie	15	17	15	11
- Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA	10	13	10	-
- Crois-Rouge Soviétique (Médecine)	3	3	2	-
- UNESCO-URSS	7	-	-	-
- Gouvernement Soviétique	30	39 du MINEPRISEC 10 du MINESUPRES dont 3 pour le 3e cycle et 9 pour le 2e cycle	30	-
- Comité des Femmes Soviétiques	2	3	2	-
Union des Sociétés Soviétiques d'Amitié et de relations culturelles	-	-	7	-
Total			71	
U.S.A.	-	10	4	37
YOUGOSLAVIE	2	2	2	-
ZAIRE	5	-	-	-
BIT	-	-	-	2
CEA	-	-	-	3

.../...

PAYS OU ORGANISMES	E T U D E S			STAGES utili- sés au 30.11. 1985
	Quota offert	Candidatures présentées	Bourses effective- ment consommées au 30 novembre 1985	
CNUCED	-	-	-	3
FAO	-	-	-	10
FNUAP	-	-	-	2
OACI	-	-	-	3
OMM	-	-	-	4
OMPI	-	-	-	3
OMS	-	-	-	15
ONUDI	-	-	-	11
PNUD	-	-	-	18
UNESCO	-	-	-	6
UNICEF	-	-	-	3
UNITAR	-	-	-	1
UPU	-	-	-	2

IV. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE.

AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE.

Suite à la sécheresse qui a frappé le pays en avril-mai 1984, un déficit de production alimentaire a été enregistré dans plusieurs régions du pays à partir de juin 1984. Cette situation a entraîné une pénurie alimentaire profonde dans certaines couches de la population. Pour remédier à cette situation préoccupante, le Gouvernement de la République Rwandaise a entrepris des démarches auprès des pays et Organismes amis pour qu'ils puissent l'aider à combler le déficit de la production alimentaire ainsi enregistré et secourir par conséquent la population victime des effets néfastes de la sécheresse.

Certains pays et organismes ont donné une suite appropriée à la requête du Gouvernement Rwandais. Les annonces faites se sont concrétisées à partir de l'année 1985 et la plupart des aides arrivées sont déjà parvenues aux destinataires. Le rapport ci-après met en évidence la nature et le volume de la contribution de chaque pays et organisme ainsi que l'état actuel d'arrivage et de distribution des aides.

LE CANADA :

Ce pays a octroyé 4.137,6 T de vivres dont 4.049 T sont effectivement arrivées à Kigali fin mars 1985. La quantité arrivée était constituée de 2.549,6 T de haricots et 1.500 T de petits pois cassés. L'OPROVIA a assuré la vente de 1.250 T de haricots dont 981 T étaient déjà vendues au 30 septembre 1985 pour 35.033.943 FRW. La distribution de haricots a donc porté sur 1.299,6 T dont la distribution gratuite de 637,6 T est déjà terminée. Il a été constaté que le reste est constitué de haricots très durs dont la cuisson est très difficile. Des pourparlers sont en cours avec la partie canadienne pour décider de leur destination. Par ailleurs, la distribution de 1.500 T de petits pois est déjà terminée.

LA BELGIQUE :

Ce pays a accepté l'octroi de 1.500 T de blé. Un emprunt a été effectué auprès de l'OPROVIA pour distribution en novembre-décembre 1984. L'arrivage des 1.500 Tonnes de blé est prévu au courant du 1er trimestre 1986.

.../...

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE :

Ce pays a été le principal fournisseur d'aide alimentaire d'urgence. En effet, à lui seul, il a fourni 10.991 tonnes dont \pm 10.500 T sont déjà arrivées au Rwanda et 1 million de dollar pour assurer le transport intérieur de ces vivres.

En ce qui concerne l'utilisation de \pm 35 millions de FRW constituant le reliquat prévisible sur le million de dollars, la partie américaine, malgré l'insistance de la partie rwandaise, a refusé son affectation à des projets de production vivrière au Rwanda ou à des projets financés par la partie américaine. En effet, selon son argumentation, ces fonds ne sont pas gérés par l'USAID mais bien par les services présidentiels américains qui les affectent exclusivement aux opérations d'urgence.

Pour ce qui est de la distribution des vivres, une partie a été distribuée au dernier trimestre de 1984 et au 1er semestre de 1985. Néanmoins, comme entre temps la situation alimentaire s'était améliorée, il a été demandé à la partie américaine de vendre les vivres en cours d'arrivage aux fins de constituer un fonds de secours. La réponse a été négative. La partie américaine insiste sur le respect du principe de la distribution gratuite. Aussi a-t-il été convenu d'orienter la distribution gratuite dans les écoles secondaires pour le riz, le lait et l'huile. Pour le sorgho encore disponible à savoir \pm 948 tonnes, l'USAID n'a donné sa réponse négative à la proposition de vente que le 15 novembre. Aussi, des négociations sont en cours pour que ce sorgho soit distribué dans les centres de jeunesse, les centres de rééducation, les centres de santé et autres groupements ayant besoin d'une aide alimentaire. En principe la distribution de ce sorgho devrait se terminer au plus tard à la mi-janvier. Toutefois, il y a lieu de noter qu'il y a encore plus de 200 tonnes de sorgho et 900 tonnes de riz qui ne sont pas encore parvenues à Kigali.

LE PAM :

Le PAM a accepté l'octroi de 6.030 T de vivres dont 3.818,530 T ont pu seulement arriver à Kigali et leur distribution par le canal des centres nutritionnels et de santé est presque terminée. La quantité encore attendue arrivera incessamment via la Tanzanie.

.../...

LA C.C.E. :

Il a été octroyé des fonds prélevés sur le fonds de la contrepartie de la CCE (66.000.000 FRW) et 24.000.000 FRW de la Belgique pour l'achat de haricots. Ainsi, 59.584.854 FRW ont servi à l'achat de 913.415 Kgs de haricots déjà distribués. La CCE a alloué 1.000.000 ECUS pour le transport intérieur, la moitié au Gouvernement et autre moitié aux ONG impliquées dans l'opération "aide alimentaire d'urgence". La somme octroyée au Gouvernement a été entièrement utilisée dans les délais réglementaires pour le paiement des frais de transport de l'aide Yougoslave de Dar-es-Salaam à Kigali et pour l'achat de 633 T de haricots distribués dans les écoles secondaires, les hôpitaux, les orphelinats et homes pour vieillards.

LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE :

La Ligue a distribué 156 T de haricots, 235,3 T de maïs et 195 fûts d'huile de palme dans les Préfectures de Cyangugu, Gikongoro et Kibuye. La distribution est déjà terminée.

LE CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES :

Ce Conseil a octroyé 10.000.000 FRW maïs par le canal du Conseil Protestant du Rwanda. Cette somme a servi à l'achat de haricots et de sorgho et la distribution est terminée.

L'ITALIE :

Ce pays a livré 1.009 T de farine de blé qui est arrivée à Kigali en juin-juillet. Un emprunt de 1.375 T de blé avait été effectué auprès de l'OPROVIA pour distribution en novembre-décembre 1984. Ainsi, l'OPROVIA devait vendre la farine pour pouvoir constituer le montant équivalent à la valeur du blé qui a été distribué. Néanmoins, l'OPROVIA devra fournir les détails de commercialisation tout en spécifiant les prix pratiqués et le produit de la vente obtenu en vue de clore ce dossier. L'Italie a également octroyé 75.000 \$ US pour le transport intérieur.

LA YOUGOSLAVIE :

Ce pays a octroyé 122,118 T de vivres dont 113,856 T sont arrivées. Un manquant de 8.252 Kgs a été constaté après le transport de Dar-es-Salaam à Kigali effectué par l'AMIRWANDA.

.../...

L'AMIRWANDA a été payée pour un montant de 2.284.492 FRW sur les fonds que la CEE avait mis à la disposition du Gouvernement. Au sujet de la quantité manquante, la SORAS a été approchée mais la réponse est toujours attendue. Par ailleurs, une partie de cette aide constituée de la farine de blé a été vendue par la IRAFIPRO et le produit estimé à ± 7.900.000 FRW a été déposé sur le compte "Secours Alimentaire" pour usage ultérieur. Le reste de l'aide à savoir les pâtes alimentaires a été distribué dans les écoles secondaires.

L'INDE :

L'Inde a octroyé un lot de médicaments et de matériel vétérinaire et ^{les} services concernés viennent d'en prendre livraison.

En conclusion, il y a lieu de déplorer ^{le fait} que tous les vivres promis en juillet-août 1984 dans le cadre de l'aide alimentaire ne sont pas encore arrivés à Kigali : c'est le cas de ± 200 T de sorgho américain et de plus de 2.500 T de vivres octroyés par le PAM. Pour les vivres qui sont parvenus à Kigali au courant de cette année, comme le pays venait d'enregistrer de bonnes récoltes, il a été décidé de ne pas les distribuer gratuitement dans les milieux ruraux. Ainsi, avec l'accord des bailleurs de fonds, une partie des vivres a été vendue (haricots canadiens, aide yougoslave). Certains bailleurs de fonds notamment les Etats-Unis ont exigé le maintien de la distribution gratuite. Ainsi, avec l'accord de ce pays, les vivres ont été orientés dans les écoles secondaires, les hôpitaux, les orphelinats, les homes pour vieillards, les centres de santé etc... Comme les vivres sont encore en cours d'arrivage et que pour le sorgho les Etats-Unis n'ont communiqué leur opposition à sa vente que le 15 novembre, la distribution n'a pas pu se clôturer cette année. Néanmoins, elle devrait se clôturer à la fin-janvier pour les 948 tonnes de sorgho disponible. Pour les vivres du PAM, elle devra se poursuivre au gré des arrivages. Pour terminer, il y a lieu de mettre en évidence une difficulté majeure à savoir l'envoi irrégulier des factures payées par les commissions préfectorales d'aide alimentaire d'urgence. Cette situation ne permettra pas de clôturer les comptes avant la fin du 1er semestre 1986.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, on constate pour l'année 1985 que les relations de coopération que cultive notre pays avec le Reste du Monde ont été excellentes, n'eût été le recul de l'engagement de la partie chinoise.

Il convient de souligner que l'approfondissement et l'élargissement des relations d'amitié et de coopération avec les pays et organismes amis s'inscrivent dans le cadre des missions spécifiques assignées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération conjointement par le 3ème Plan de Développement Economique, Social et Culturel et le 4ème Congrès ordinaire du M.R.N.D.

En effet, les multiples contacts avec les autorités ugandaises, kényanes, tanzaniennes ainsi que la participation active à la réalisation des programmes de la CEPGL, de l'OBK, de la ZEP et de la CEEAC ont visé l'atténuation des effets de l'enclavement de notre pays. Si l'on ajoute à cela les négociations en cours avec le Congo et le Djibouti ainsi que les actions insistantes qui ont amené l'OIC à reconnaître et garantir le quota de nos exportations de café, on mesure aisément l'effort fait pour promouvoir les échanges commerciaux et l'élargissement des marchés.

En ce qui concerne la recherche de crédits pour financer les actions de développement, la philosophie du Ministère est restée celle de privilégier les subventions et à défaut, de recourir à des prêts bilatéraux, de préférence avec bonification d'intérêts, ainsi qu'à d'autres crédits accordés à des conditions douces. De plus, le Département a poursuivi l'effort de négocier des aides extérieures à utiliser dans des projets revêtant un intérêt réel pour le développement des masses, et ce en accordant la plus grande attention aux projets pouvant s'autofinancer plus tard.

Il sied de noter également que la coopération-jumelage se porte bien. C'est ainsi qu'avec le seul Land de Rhénanie-Palatinat, 18 Communes sont actuellement jumelées et 18 en voie de l'être. Le mouvement s'étend déjà à la Belgique, à la France ainsi qu'à la Chine.

.../...

Pour 1986, l'orientation générale en matière de Coopération restera comme en 1985 la poursuite inlassable des efforts de désenclavement du pays, de recherche de l'équilibre du commerce extérieur et de mobilisation de ressources extérieures pour le financement des programmes de développement. Pour ce faire, rien ne sera négligé pour renforcer les relations de coopération active dans le sens horizontal, vertical et multilatéral.

=====